



## **Document d'Objectifs du Ruisseau de la Crochatière**

**Site NATURA 2000 n° : 61 / FR 5400463**

### **ANNEXE 1**



***Diagnostique socio-économique et écologique***

***Novembre 2011***

**Opérateur : Symbiose-Environnement**

**Symbiose**  
Environnement

Etude réalisée par :

Michel PERRINET : Chargé de mission Natura 2000

Evelyne REBIBO : cartographie

Sous-traitants



Monique AUBERT

bureau d'études  
en écologie &  
hydrobiologie



Intervenants en sous-traitance

Pour Vienne Nature : Miguel GAILLED RAT, Olivier PREVOST

Pour le Cabinet Monique AUBERT : Monique AUBERT

Pour IANESCO : Nathalie VANDIER, Willy MAILLOCHON

Pour la Fédération de pêche : Sébastien JOUSSEMET

Photos de couverture : La Crochatière au niveau de la Courande

Crédit photographique : Symbiose Environnement

S.A.R.L. au capital de 7500 € - SIRET 448 605 378 00018 ; Code APE 7112B

Siège Social : 11 bis, La Torriessière, 86800 LINIERS

Tél. : 05 49 50 18 91 – e-mail : symbiose.env@orange.fr

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>CARACTERISATION DU SITE ET CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>6</b>
I. Données administratives et territoriales .....	6
I.1 Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux .....	6
I.2. Natura 2000 en France.....	6
I.3. Le site de la Crochatière.....	6
I.4. Données administratives du site Natura 2000 .....	8
II. Contexte physique .....	11
II.1. Climat.....	11
II.2. Topographie et géologie.....	12
II.3. Hydrobiologie .....	14
II.4. Occupation du sol.....	19
<b>DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>22</b>
I. Population.....	22
II. Niveau d'équipement des communes .....	22
II.1. Equipements pouvant avoir un impact sur la qualité du site .....	22
II.2. Equipements pouvant concourir à la valorisation du site .....	23
III. Les activités économiques sur le site .....	23
III.1. activité agricole.....	23
III.2. L'activité forestière .....	27
IV. Les activités de loisirs.....	27
IV.1. La pêche .....	27
IV.2. La chasse .....	27
IV.3. La randonnée.....	27
<b>DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</b>	<b>29</b>
I. METHODES D'INVENTAIRE.....	29
I.1. Localisation et état de conservation des habitats.....	29
I.2. Flore.....	29
I.3. Faune.....	29

## *Symbiose Environnement*

II espèces animales présentes et leur statut .....	30
II.1. Les espèces de la Directive Habitats.....	32
II.2. Les espèces de la Directive Oiseaux.....	45
II.3. Espèces ayant un autre statut (protection ou inventaire) .....	48
II.4. Les autres espèces rencontrées.....	52
II.5. Statut des espèces animales des Directives Habitats et Oiseaux sur le site du Salleron.....	54
III. la flore, Les habitats et leur statut.....	58
III.1. Flore.....	58
III.2. Habitats.....	58
IV. facteurs affectant la qualité écologique du site.....	75
IV.1. Facteurs affectant le fonctionnement hydrologique du ruisseau.....	75
IV.2. Les facteurs affectant la qualité de l'eau .....	77
V. RELATIONS entre activités et habitats et espèces d'intérêt communautaire .....	79
<b>LES ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS, AUX ESPECES ET ACTIVITES HUMAINES .....</b>	<b>83</b>
I. Les Enjeux.....	83
II. Secteurs clés pour les enjeux .....	83
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>86</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>87</b>
<b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES POUR LA REALISATION DU DOCOB...90</b>	
<b>ANNEXE .....</b>	<b>93</b>
<b>RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES .....</b>	<b>93</b>

## **INTRODUCTION**

Le site du Ruisseau de la Crochatière a connu deux périodes d'études pour la rédaction d'un Document d'Objectifs initiée par la DIREN Poitou-Charentes. Un premier opérateur a été retenu par appel d'offre national lancé en août 2000. A l'issue de la consultation, le bureau d'étude CERA-Environnement de Chizé dans les Deux-Sèvres s'est vu alors désigné pour mener à bien ce document de gestion. Parallèlement, un Comité de pilotage composé des représentants des organismes ou personnes ayant un intérêt sur le site a été constitué par arrêté préfectoral, avec pour mission l'orientation et la validation du travail de l'opérateur. Ce travail triangulaire Etat - Opérateur - Comité de pilotage s'est déroulé pendant le premier semestre 2001 et a abouti à la rédaction d'un document intermédiaire, la mission ayant alors été interrompue.

Une deuxième consultation a été lancée en 2005 et a conduit au choix de Symbiose Environnement comme nouvel opérateur afin de finaliser en 2006, la rédaction du Document d'Objectifs du site. Ce document, véritable plan de gestion concerté sera valable pour une durée de 5 ans, période à l'issue de laquelle il fera l'objet d'une évaluation.

Lancée en février 2001 avec les premiers contacts et la réunion d'installation du Comité de pilotage, la phase d'inventaires écologique et socio-économique, première étape dans la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs, a été complétée au cours du premier semestre 2006.

Le rapport présente les diagnostics écologique et socio-économique, avec la méthodologie et les données détaillées. Les données obtenues, font l'objet d'une analyse dans le but de définir des mesures de gestion adaptées au contexte local.

## CARACTERISATION DU SITE ET CONTEXTE GENERAL

### I. DONNEES ADMINISTRATIVES ET TERRITORIALES

#### I.1 NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### I.2. NATURA 2000 EN FRANCE

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

La France a transposé dans sa propre législation la Directive européenne. L'Ordonnance du 11 avril 2001, parue au Journal Officiel le 14 avril 2001, fixe le cadre d'application réglementaire de la Directive européenne sur le territoire national. Les décrets d'application du 8 novembre 2001 et du 20 décembre 2001, ainsi que la Loi Développement des Territoires Ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005) dans ses articles 140 à 146 dont les décrets d'application sont attendus, instaurent en particulier le concept de Charte Natura 2000.

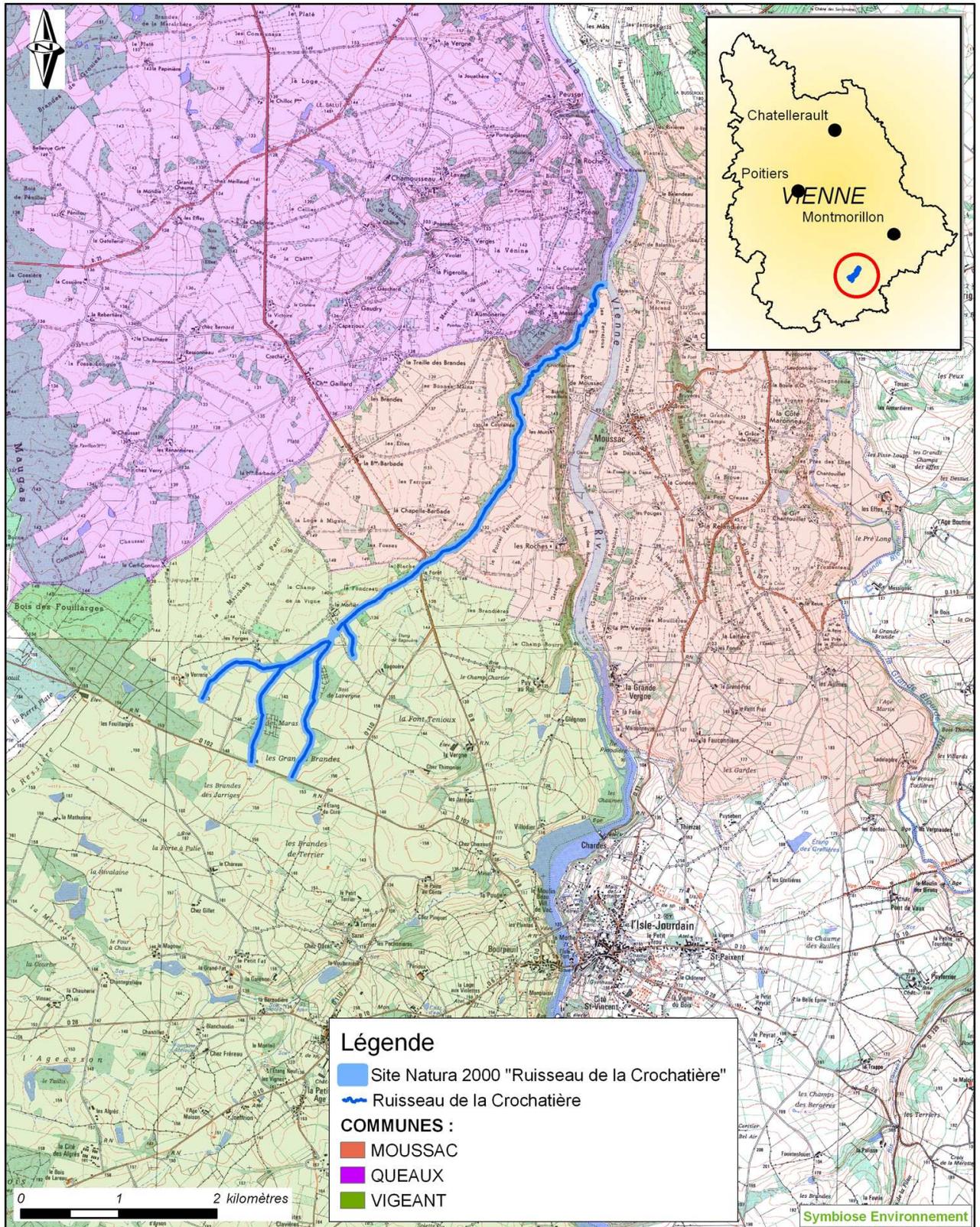
#### I.3. LE SITE DE LA CROCHATIERE

Le Ruisseau de la Crochatière est situé dans le sud du département de la **Vienne**, sur les communes de : **Le Vigeant, Moussac et Queaux** (Carte 1).

L'essentiel du site est localisé sur la commune de Moussac, la partie la plus en aval (sur environ 1 km / 1.5 km) constituant la limite communale entre Queaux et Moussac. La partie du site située sur la commune du Vigeant ne correspond pas au ruisseau en tant que tel, mais à des fossés apportant en périodes pluvieuses les eaux de drainage et de ruissellement des terres situées à l'amont du bassin versant.

Le périmètre est de 10 m de part et d'autre du cours d'eau (soit 20 m de large au total) pour un linéaire de 8,4 Km.

### Carte 1 - Localisation Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière" (86)



Document d'objectifs du ruisseau de la Crochatière

30/03/2009

## **I.4. DONNEES ADMINISTRATIVES DU SITE NATURA 2000**

### **I.4.1. COLLECTIVITES**

Les trois communes concernées sont rattachées à l'arrondissement de Montmorillon et au canton de l'Isle-Jourdain.

L'ensemble du territoire concerné fait partie de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, elle-même intégrée au Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais.

### **I.4.2. SDAGE**

La Crochatière fait partie du Bassin Loire-Bretagne, dont le SDAGE adopté en 1996 comprend :

- un état de la connaissance et des lieux,
- un diagnostic formulé à partir de cet état des lieux,
- 7 objectifs vitaux que s'assigne le bassin pour rétablir la situation,
  - gagner la bataille de l'alimentation en eau potable,
  - poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface,
  - retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
  - sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
  - préserver et restaurer les écosystèmes littoraux
  - réussir la concertation, notamment avec l'agriculture
  - savoir mieux vivre avec les crues.
- des préconisations générales intéressant tous les domaines de la gestion de l'eau et des préconisations locales pour atteindre les objectifs vitaux.

En application de la loi du 21 avril 2004 qui transpose la directive cadre sur l'eau (DCE), le comité de bassin a engagé la révision du SDAGE. Le futur SDAGE devra être adopté avant la fin 2009 et il intégrera des objectifs environnementaux nouveaux définis par la directive :

- l'atteinte d'un bon état des eaux en 2015,
- la non détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines,
- la réduction ou la suppression des rejets toxiques,
- le respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national ou européen.

### **I.4.3. SAGE**

La Crochatière fait partie du Bassin de la Vienne (Vienne médiane), dont le SAGE adopté le 17 janvier 2006 a pour objectifs :

- Objectifs prioritaires généraux :
  - Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses,
  - Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles,

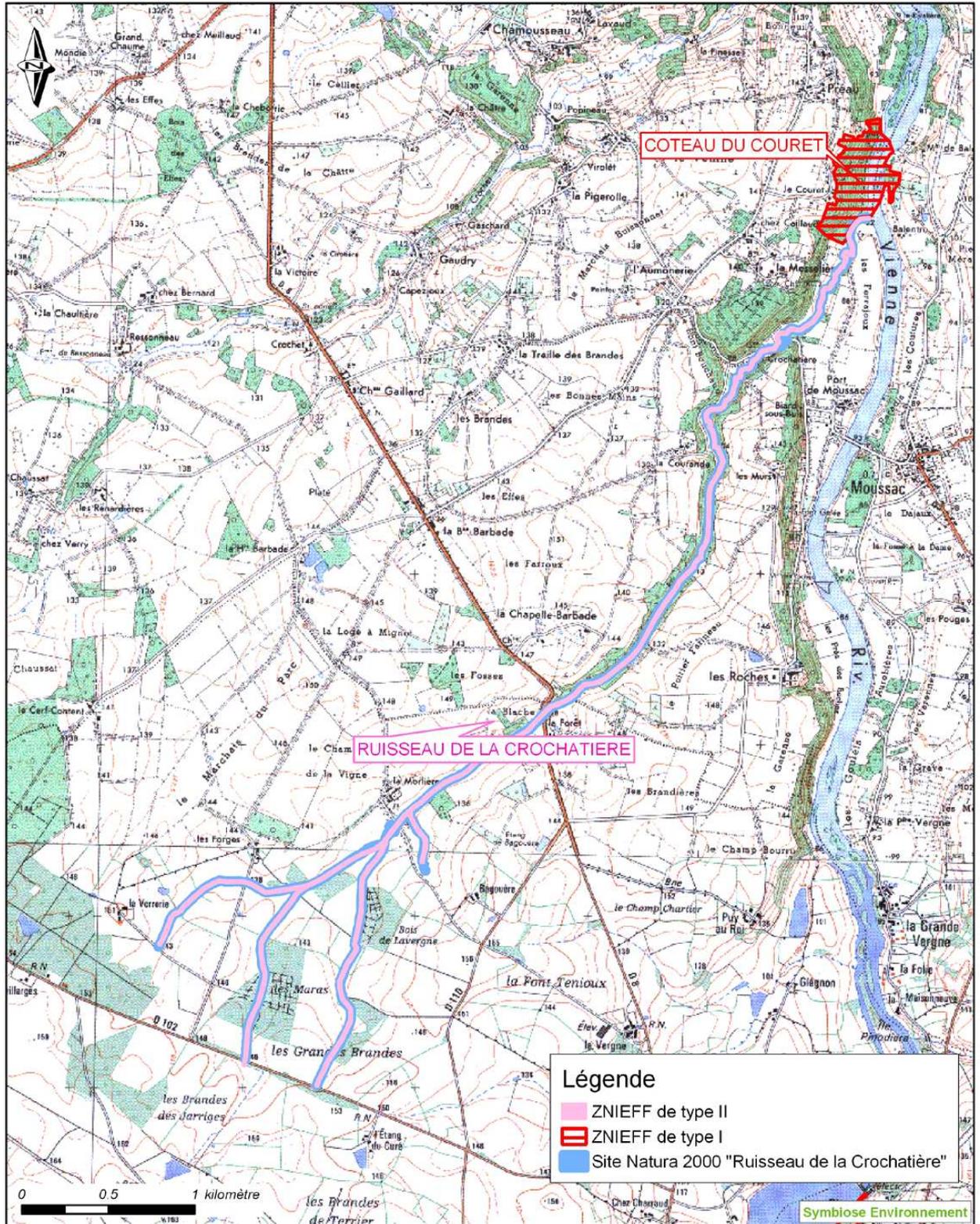
## *Symbiose Environnement*

- Restaurer et entretenir les berges et les lits du bassin,
  - Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites
  - Gérer les déchets flottants à l'échelle du bassin,
  - Assurer la continuité au fil de l'eau,
  - Gérer les étangs et leur création.
- 
- Objectifs prioritaires territoriaux :
    - sécuriser les ressources en eau sur la zone cristalline (Vienne amont/médiane),
    - poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore (Vienne médiane).

### **I.4.4. INVENTAIRES ET REGLEMENTATIONS**

Le site de la Crochatière est inscrit en ZNIEFF de type II (Carte 2) et une partie des rives en limite nord du site Natura 2000 jouxte un secteur inscrit en ZNIEFF de type I et dénommé « Ruisseau de la Crochatière ».

Carte 2 - Inventaires  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière" (86)



Document d'objectifs du ruisseau de la Crochatière

30/03/2009

## II. CONTEXTE PHYSIQUE

### II.1. CLIMAT

La station météorologique la plus proche avec des données les plus complètes (sur 30 ans) est celle de l'Isle-Jourdain (lieu-dit La Roche) située à une altitude de 110 m.

Le climat régnant sur le site est de type **tempéré océanique** plus ou moins altéré. Les précipitations sont régulièrement réparties sur l'année avec cependant 2 pics, l'un en hiver et le second au printemps (mai). Il pleut en moyenne un peu plus d'1 jour sur 3 en hiver et 1 jour par semaine en été. Sur la période considérée, il n'y a pas de période de sécheresse (Fig. 1 et tableau 1).

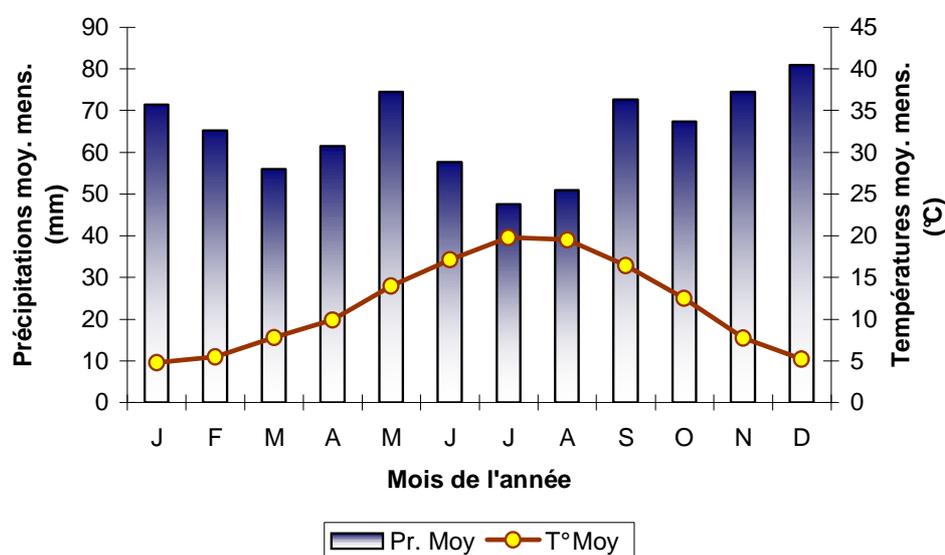


Fig.1 : Diagramme ombrothermique (données de 1968 à 1997) - Station météorologique de L'Isle-Jourdain (La Roche)

Les écarts thermiques sont relativement marqués, les hivers sont **doux à frais** (minimum de 1,4 °C en janvier) et les étés sont **assez chauds** (maximum de 26,1 en juillet).

	Moy. ann. 1968 à 1997	Moyennes mensuelles											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>T° Moy</b>	<b>11,7</b>	4,8	5,5	7,8	9,9	14,0	17,1	19,8	19,5	16,4	12,5	7,7	5,2
<b>T° Min</b>	<b>6,7</b>	1,4	1,5	2,9	4,5	8,4	11,4	13,4	13,2	10,5	7,5	3,7	1,9
<b>T° Max</b>	<b>16,7</b>	8,2	9,5	12,6	15,3	19,5	22,9	26,1	25,8	22,3	17,5	11,7	8,5
<b>Pr. Moy</b>	<b>780,5</b>	71,5	65,3	56,0	61,5	74,5	57,7	47,6	50,9	72,7	67,4	74,6	81,0
<b>N.j. pluie</b>	<b>120,0</b>	12,0	11,4	10,6	10,3	12,0	8,2	6,6	7,2	8,6	9,7	11,5	11,8

<p><b>Moy. ann.</b> : moyennes annuelles <b>T° Moy</b> : températures moyennes (°C) <b>T° Min</b> : moyennes des températures minimales (°C) <b>T° Max</b> : moyennes des températures maximales (°C) <b>Pr. Moy</b> : Précipitations moyennes (mm) <b>N.j. pluie</b> : nombre moyen de jours de pluie (données où Pr. ≥ 1 mm)</p>
--

Tableau.1. Synthèse climatique ; station Météo France de L'Isle-Jourdain (La Roche) - moyennes de températures et de précipitation sur une période de 30 ans, de 1968 à 1997

## **II.2. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE**

Le ruisseau de la Crochatière est un affluent encaissé de la rive gauche de la Vienne. Il prend sa source sur la commune de Moussac (alt. 115 m) et se déverse dans la Vienne, sur la commune de Queaux, à peine **6 km** en aval.

La Crochatière est un cours d'eau modeste totalisant une largeur de **1 m à 1.5 m** en moyenne pour une profondeur moyenne inférieure à **30 cm**.

Le point d'écoulement des eaux le plus éloigné se situe à 160 m d'altitude et à 7 540 mètres de la confluence avec la Vienne. Cette dernière est à 82 m d'altitude, soit un dénivelé de 78 m.

Le profil de la rivière est composé de 22 tronçons présentant une alternance de pente parfois nulle et parfois forte et dépassant régulièrement les 2% dans la moitié aval et atteignant 4,78 % à l'amont de la Courande (Tableau 2 et Fig. 2). Ces secteurs à forte pente donnent au ruisseau des allures de torrent.

Le ruisseau traverse des argiles à silex qui couvre la majeure partie du bassin versant. A l'aval, le ruisseau atteint les couches de calcaire à silex et dolomitique du Bajocien pour rejoindre la Vienne au sein d'alluvions à argiles et limons (Fig. 3).

	Source				D102	
Altitude (m)	160	155	150	148	145	140
Distance point culminant (m)	0	69.61	319.58	532.11	819.74	1392.74
<b>Pente (%)</b>	<b>0</b>	<b>7.18%</b>	<b>2.00%</b>	<b>1.18%</b>	<b>0.87%</b>	<b>0.87%</b>
		La Morlière	La Morlière			La Forêt- D8
Altitude (m)	135	130	130	128		125
Distance point culminant (m)	1724.25	2317.55	2474.67	3112.37		3614.16
<b>Pente (%)</b>	<b>1.51%</b>	<b>0.84%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.31%</b>		<b>0.60%</b>
			Aval Chapelle Barbade			
Altitude (m)	125	124	120	115	115	110
Distance point culminant (m)	3734.96	3819.71	4500.12	4699.64	5045.84	5281.27
<b>Pente (%)</b>	<b>0.00%</b>	<b>1.18%</b>	<b>0.59%</b>	<b>2.51%</b>	<b>0.00%</b>	<b>2.12%</b>
	Amont La Courande	Aval La Courande	Amont La Crochatière	Aval La Crochatière	Confluence	
Altitude (m)	105	100	100	85	82	
Distance point culminant (m)	5385.86	5724.91	6185.17	6736.28	7539.78	
<b>Pente (%)</b>	<b>4.78%</b>	<b>1.47%</b>	<b>0.00%</b>	<b>2.72%</b>	<b>0.37%</b>	

Tableau 2. Profil du ruisseau de la Crochatière : secteurs de pente depuis le point le plus éloigné de la confluence avec la Vienne

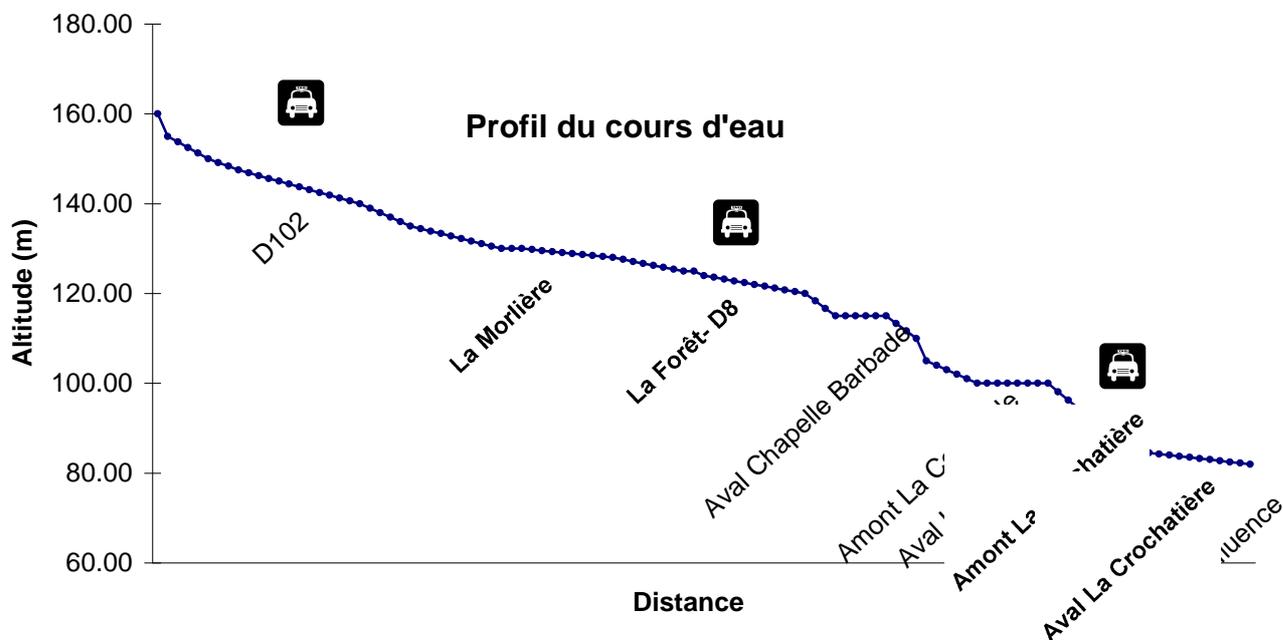


Fig. 2. Profil en long du ruisseau de la Crochatière depuis le point culminant.

## II.3. HYDROBIOLOGIE

### II.3.1. HYDRAULIQUE

Le courant est dans l'ensemble assez **rapide**, s'atténuant fortement à l'embouchure, le courant pouvant même s'inverser sur quelques dizaines de mètres lorsque la Vienne est haute et qu'elle remonte la Crochatière.

Ce cours d'eau de catégorie piscicole 1, semble globalement de **bonne qualité** avec des eaux **bien oxygénées**, grâce notamment à son régime, sa faible profondeur et des coteaux boisés qui le surplombent.

Son fond est constitué de **graviers et blocs** en proportions variables et la végétation aquatique y est assez **peu présente** (hormis les mousses, quelques Characées et par secteurs quelques macrophytes aquatiques). Plus à l'aval, le courant **très faible voire nul** provoque une **sédimentation**, qui reste cependant peu importante et localisée au secteur de l'embouchure.

Les berges sont garnies d'une **ripisylve** plus ou moins continue à base d'aulnes, de frênes, de peupliers, de saules et de noisetiers. Cette ripisylve stabilise les berges, offre un ombrage limitant le réchauffement et l'évaporation de l'eau en été et fournit des abris appréciés (chevelu racinaire immergé) par certaines espèces aquatiques telles que l'écrevisse.

En été, le ruisseau est alimenté par une source située en contrebas de la Chapelle-Barbade et correspondant probablement à une résurgence dans les calcaires. Compte tenu de la superficie du bassin versant et du débit du ruisseau, il est probable que le ruisseau est alors alimenté exclusivement par les apports du bassin versant (LEMORDANT, com. Perso.).

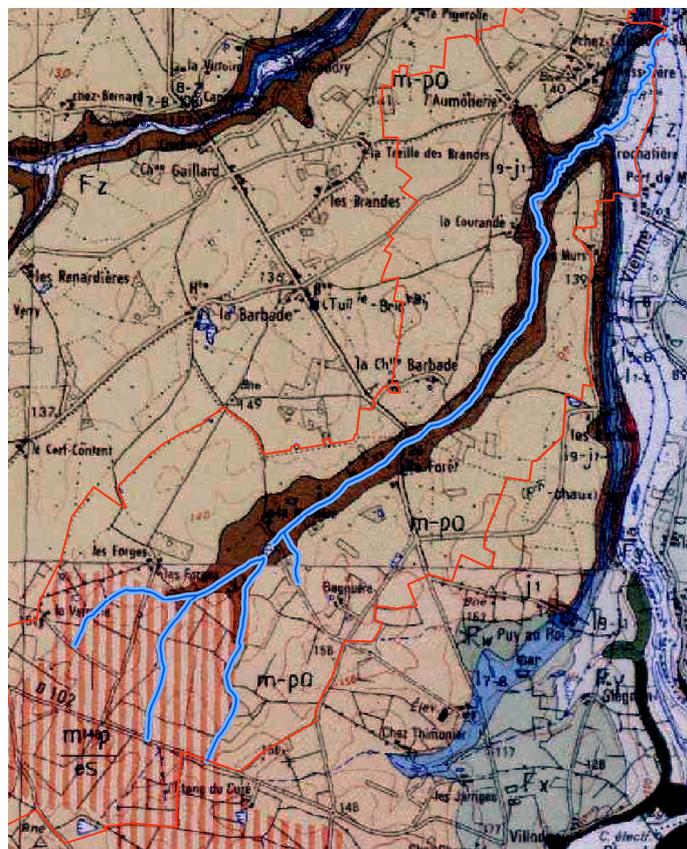


Fig. 3. Géologie sur le bassin versant de la Crochatière.

-  **m-p/eS** Formations détritiques mio-pliocènes des plateaux plus ou moins résiduelles sur sables et argiles marbrées
-  **m-ps** Faciès à silex Bajocien : Calcaires bioclastiques et graveleux à silex, Calcaires dolomitiques, dolomies, Calcaire sublithographique de Gouex, calcarénites à entroques
-  **j1** Bajocien : Calcaires bioclastiques et graveleux à silex, Calcaires dolomitiques, dolomies, Calcaire sublithographique de Gouex, calcarénites à entroques
-  **Fz** "Alluvions actuelles et subactuelles, Limons, argiles et limons tourbeux"

### II.3.2. QUALITE DE L'EAU

#### **ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

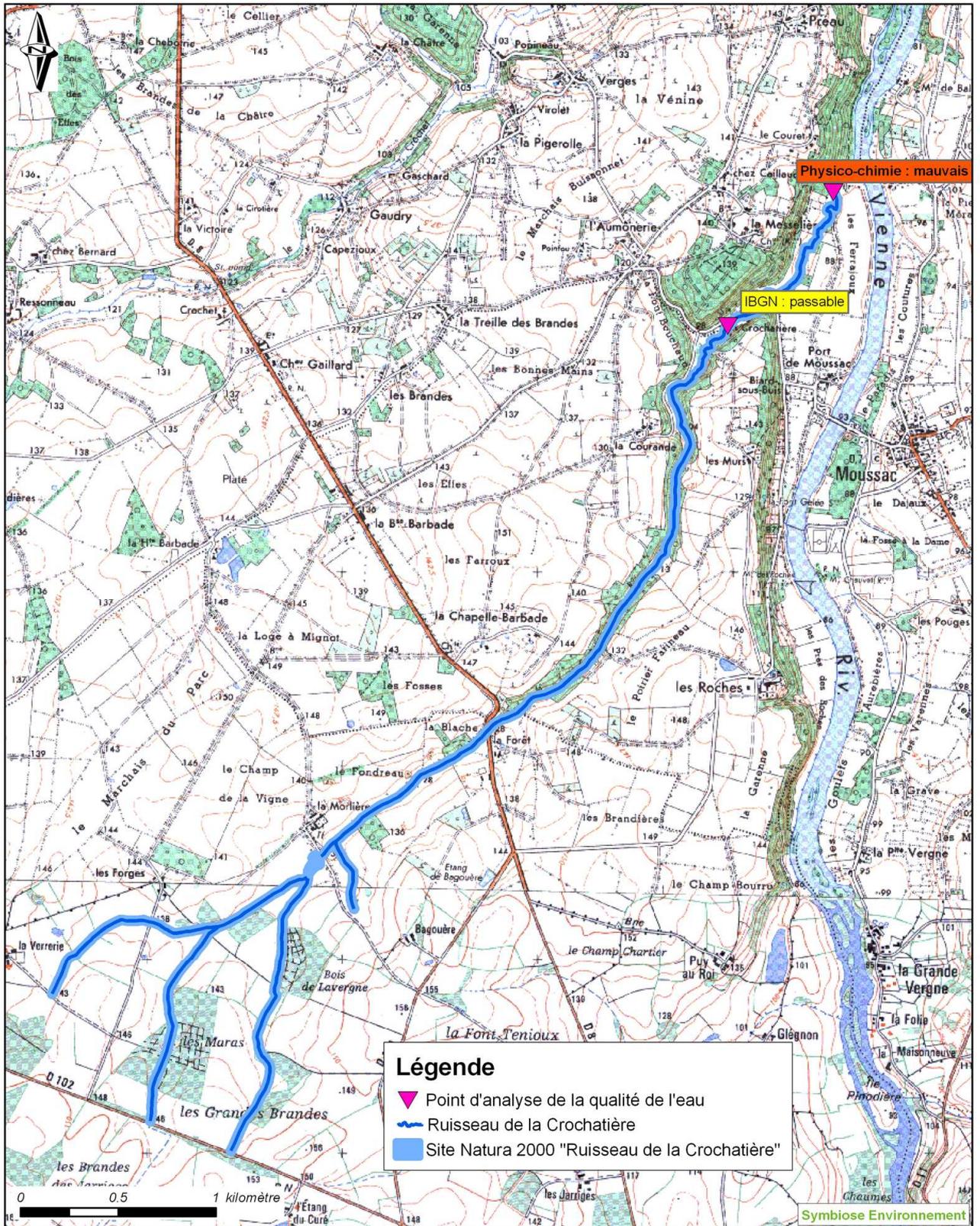
Des prélèvements pour analyses ont été réalisées le 11 mai 2001 (non localisé sur Moussac) puis le 24 novembre 2005 (basses eaux) et le 6 avril 2006 (hautes eaux) au niveau de la passerelle en contrebas de la Messelière.

Les résultats d'analyses de 2005/2006 confirment ceux de 2001 (Tableau 3). Le classement de **l'eau de la Crochatière reste en classe mauvaise à cause la teneur en nitrates** (30 mg/l en mai 2001, 35 mg/l en novembre 2005 et 29 mg/l en avril 2006 (Carte 3). Pour les autres paramètres, l'eau est classée bonne à très bonne. Les teneurs en oxygène restent très bonnes. Seule la conductivité qui est très bonne (seuil à 2500  $\mu\text{S/cm}$ ) connaît une variation significative de 78  $\mu\text{S/cm}$  en novembre 2005 contre 324  $\mu\text{S/cm}$  en avril 2006 et 392  $\mu\text{S/cm}$  en mai 2001.

Cette baisse en période de basses eaux serait peut-être à rapporter aux matières transportées par le ruisseau en période de hautes eaux, notamment après le lessivage des terres cultivées.

En ce qui concerne les pesticides, trois familles ont été recherchées sur les prélèvements d'avril 2006. Aucune molécule n'est détectée positive au delà des seuils de déclassement de la qualité de l'eau (Tableau 4).

### Carte 3 - Qualité de l'eau Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière" (86)



Document d'objectifs du ruisseau de la Crochatière

30/03/2009

## Symbiose Environnement

	24/11/05	06/04/06	11/05/01	unités	①	②
Heure de prélèvement	10h40	9h15				
Température de l'eau (in situ)*	4,4	7,8	12,5	°C	25	
pH (in situ)*	8,1	7,65	7,5	unités pH		≥ 6,5 et ≤ 9
Conductivité à 25°C (in situ)*	78	324	392	µS/cm		180 ≤ ≤ 1000
Oxygène dissous (in situ)*	12,6	10,8	10	mgO <sub>2</sub> /L		
Couleur (en Pt)	5	40		mg/L (Pt)	200	≤ 15
Oxydabilité au permanganate (ac. à chaud)*	0,6	5,3	1,9	mgO <sub>2</sub> /L	10	5
Carbone organique dissous (COD) *	1,3	6,0		mg/L		2 (COT)
DBO5j (non diluée) *	<2	<2		mgO <sub>2</sub> /L		
Matières en suspension (MES) *	6	16	8	mg/L		
Nitrates (NO <sub>3</sub> ) *	35	29	30	mg/L	50	50
Nitrites (NO <sub>2</sub> ) *	<0,03	0,05	<0,05	mg/L	0,5	
Ammonium (NH <sub>4</sub> ) *	<0,05	0,45	<0,05	mg/L	4	0,1
Orthophosphates (PO <sub>4</sub> ) *	0,05	0,08	<0,05	mg/L		
Phosphore total (en P) *	<0,05	0,1	<0,15	mg/L		

① Limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (annexe III du décret n°2001-1 220 du 20/12/2001).

② Limites de qualité ou références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (décret n°2001-1220 du 20/12/2001). \* Paramètres ac crédités COFRAC

Tableau 3. Analyses d'eau (paramètres physico-chimiques) de novembre 2005 et avril 2006.

Paramètres	①	unités	Paramètres	①	unités
Aldrine °	< 0,02	µg/L	Diuron	< 0,05	µg/L
Dieldrine	< 0,03	µg/L	Chlortoluron	< 0,05	µg/L
Hexachlorobenzène °	< 0,01	µg/L	Isoproturon	< 0,07	µg/L
Lindane °	< 0,03	µg/L	Linuron	< 0,05	µg/L
Trifluraline °	< 0,02	µg/L	Métabenzthiazuron	< 0,05	µg/L
Endosulfan alpha	< 0,05	µg/L	Métoxuron	< 0,05	µg/L
Endosulfan bêta	< 0,05	µg/L	Monolinuron	< 0,1	µg/L
Flurochloridone	< 0,02	µg/L	Monuron	< 0,1	µg/L
Glyphosate °	< 0,1	µg/L	Néburon	< 0,05	µg/L
AMPA °	< 0,1	µg/L	Carbaryl	< 0,05	µg/L
			Mercaptodiméthur	< 0,05	µg/L
			Carbendazime et ou bénomyl	< 0,05	µg/L
			Carbofuran	< 0,1	µg/L
			Méthomyl °	< 0,1	µg/L
°résultat corrigé du taux de récupération			Carbétamide	< 0,06	µg/L

Tableau 4. Analyses d'eau (pesticides) de novembre 2005 et avril 2006.

① Limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (annexe III du décret n°2001-1 220 du 20/12/2001) : **2 µg/l par substance individualisée, Total pesticides : 5 µg/l**

② Limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (décret n°2001-1220 du 20/12/2001) : **0,1 µg/l pour chaque pesticide sauf aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l ; Total pesticides : 0,5 µg/l (somme de tous les pesticides individualisés détectés et quantifiés)**

## **ANALYSES PAR IBGN**

L'indice Biologique Global Normalisé ou IBGN (AFNOR NF T 90-350, mars 2004) porte sur les invertébrés colonisant la surface (et les premiers centimètres) des sédiments immergés de la rivière (benthos) et dont la taille est supérieure ou égale à 500 µm (macro-invertébrés).

Ce peuplement benthique, particulièrement sensible, intègre dans sa structure toute modification, même temporaire, de son environnement (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). L'analyse de cette "mémoire vivante" (nature et abondance des différentes unités taxonomiques présentes) fournit des indications précises permettant d'évaluer la capacité d'accueil réelle du milieu (aptitude biogène).

L'analyse par IBGN a été réalisée par le cabinet Monique Aubert le 21 juin 2006 en amont du lieu-dit La Crochatière. L'indice Biologique Global Normalisé ou IBGN (AFNOR NF T 90-350, mars 2004) porte sur les invertébrés colonisant la surface (et les premiers centimètres) des sédiments immergés de la rivière (benthos) et dont la taille est supérieure ou égale à 500 µm (macro-invertébrés). Ce peuplement benthique, particulièrement sensible, intègre dans sa structure toute modification, même temporaire, de son environnement (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). L'analyse de cette "mémoire vivante" (nature et abondance des différentes unités taxonomiques présentes) fournit des indications précises permettant d'évaluer la capacité d'accueil réelle du milieu (aptitude biogène).

Le résultat du point d'analyse IBGN, dans un contexte hydrologique favorable, donne un indice passable (9/20) (Carte 3), alors que les habitats aquatiques sont diversifiés, l'abondance d'invertébrés forte et la diversité des taxons élevée. Cela suggère l'influence de pollutions modérées mais régulières.

## **ETAT DU PEUPEMENT PISCICOLE ET ASTACICOLE**

Les résultats des pêches électriques réalisés par le CSP le 29 mai 2001 à la Courande et la fédération de pêche les 2 et 9 juin 2006 (les Fontenelles (=La Courande) et Les Murs) indiquent que la population de **truites** est correcte dans la Crochatière (19,2 % des effectifs des espèces capturés en 2001 ; 10,2 % et 16,8 % en 2006). La présence de truitelles atteste de la reproduction dans le ruisseau.

Le **Chabot** était l'espèce la plus abondante en 2001 (46,2 %), ce qui est encore le cas en 2006, mais il est suivi de près par le poisson chat probablement issu d'étangs présents en amont du bassin.

Neuf espèces sont notées en 2006 à La Courande contre six en 2001. A la Truite fario, perche, au Chevaine, Spirilin et Goujon, viennent s'ajouter le poisson chat, la carpe commune et la **Lamproie de planer**. Cette dernière espèce est comme le chabot, une espèce d'intérêt communautaire à préserver.

Les inventaires réalisés indiquent également par la présence d'espèces d'étangs (perche, carpe commune, poisson chat), que les **plans d'eau** présents en amont ont une influence sur la population piscicole du ruisseau.

Une prospection sur les écrevisses a également été effectuée avec piégeage par nasse dans la nuit du 3 au 4 juillet et repérage à la lampe torche entre la confluence et le secteur des Murs. Aucune écrevisse à pattes blanches n'a été trouvée, ce qui tend à

confirmer la disparition de l'espèce dans le ruisseau depuis 1999. Par contre deux espèces introduites ont été observées.

La première espèce a été trouvée en contrebas de l'exutoire de l'étang de la Crochatière localisé derrière le bâtiment de l'ancienne laiterie. Il s'agit de l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) connue depuis plusieurs décennies dans nos cours d'eau. Trouvant en contrebas de l'étang, une eau légèrement plus chaude que dans le ruisseau (18 °C au lieu de 14°C) cette espèce est probablement localisée dans cet endroit.

La deuxième espèce a été piégée à l'aval aux abords de la passerelle du chemin de randonnée du circuit des Fadets. Il s'agit de l'Ecrevisse Signal (*Pacifastacus leniusculus*) qui potentiellement est susceptible de coloniser le ruisseau car elle apprécie les cours d'eau vive au contraire de l'espèce précédente. Cette espèce est une concurrente directe de l'écrevisse à pattes blanches, ce qui compromet fortement les chances de revoir cette dernière dans les temps à venir.

## II.4. OCCUPATION DU SOL

### II.4.1. LES FOSSES

Au-dessus des sources principales, situées au niveau de la Chapelle-Barbade, la partie en eau ne correspond plus qu'à de simples **fossés** plus ou moins profonds servant à la collecte des **eaux de drainage** et de ruissellement des terres situées dans la partie amont du bassin versant de la Crochatière, et de celle des **plans d'eau** lors de leur vidange ou de leur trop-plein (Carte 4).

Ces fossés contiennent de l'eau essentiellement en **hiver** et au début du printemps, c'est à dire aux périodes durant lesquelles l'apport en eau est conséquent. Dès le début de l'été, et même parfois avant lors d'années sèches, ces canaux **s'assèchent** et n'apportent donc plus d'eau à la Crochatière, qui n'est alors uniquement alimentée que par ses sources.

Ces fossés ne sont pas tous du même type et situés dans le même contexte. Ainsi, certains présentent une **végétation aquatique** (peu abondante et peu diversifiée) avec des berges pentues mais végétalisées, et d'autres sont totalement dépourvus de végétation et présentent des berges abruptes entièrement nues. De plus, les fossés situés à l'amont de la ferme de la Morlière sont bordés de **champs cultivés** et de **boisements**, alors qu'entre la Morlière et la ferme de la Forêt, sur une distance d'environ 1250 m, ces fossés sont entourées de **prairies pâturées**.

### II.4.2. LE RUISSEAU

A l'aval des prairies de la Forêt et surtout de la Chapelle Barbade, le ruisseau prend forme avec un lit caillouteux. Très encaissé avec une érosion forte dans la première partie, il forme un réseau de méandres avec des transports de matériaux jusqu'à l'aval de la Crochatière. Ensuite, jusqu'à la confluence, le lit est envasé avec des berges verticales.

### II.4.3. LES BOISEMENTS

Le ruisseau est bordé par des **coteaux boisés** plus ou moins continus et étendus sur plus de la moitié de son cours. Ces boisements de chênes et de charmes, présentent sur

certaines secteurs une forte pente et ont une largeur variant de quelques dizaines de mètres à plus de 100 m.

Ces bois de pente sont pour l'essentiel non entretenus et très embroussaillés avec un fort développement des ronciers. Ceci explique le grand nombre d'embâcles et de végétaux traversant le lit du ruisseau et rendant la progression sur ses berges très difficile.

Il faut ajouter à ces boisements longeant la Crochatière une **demi-douzaine** de bois (chênes-charmes), totalisant près de 50 ha, situés sur le secteur cultivé à l'amont du site. Certains de ces bois sont utilisés pour la chasse et/ou la coupe de bois.

### II.4.4. LES CULTURES

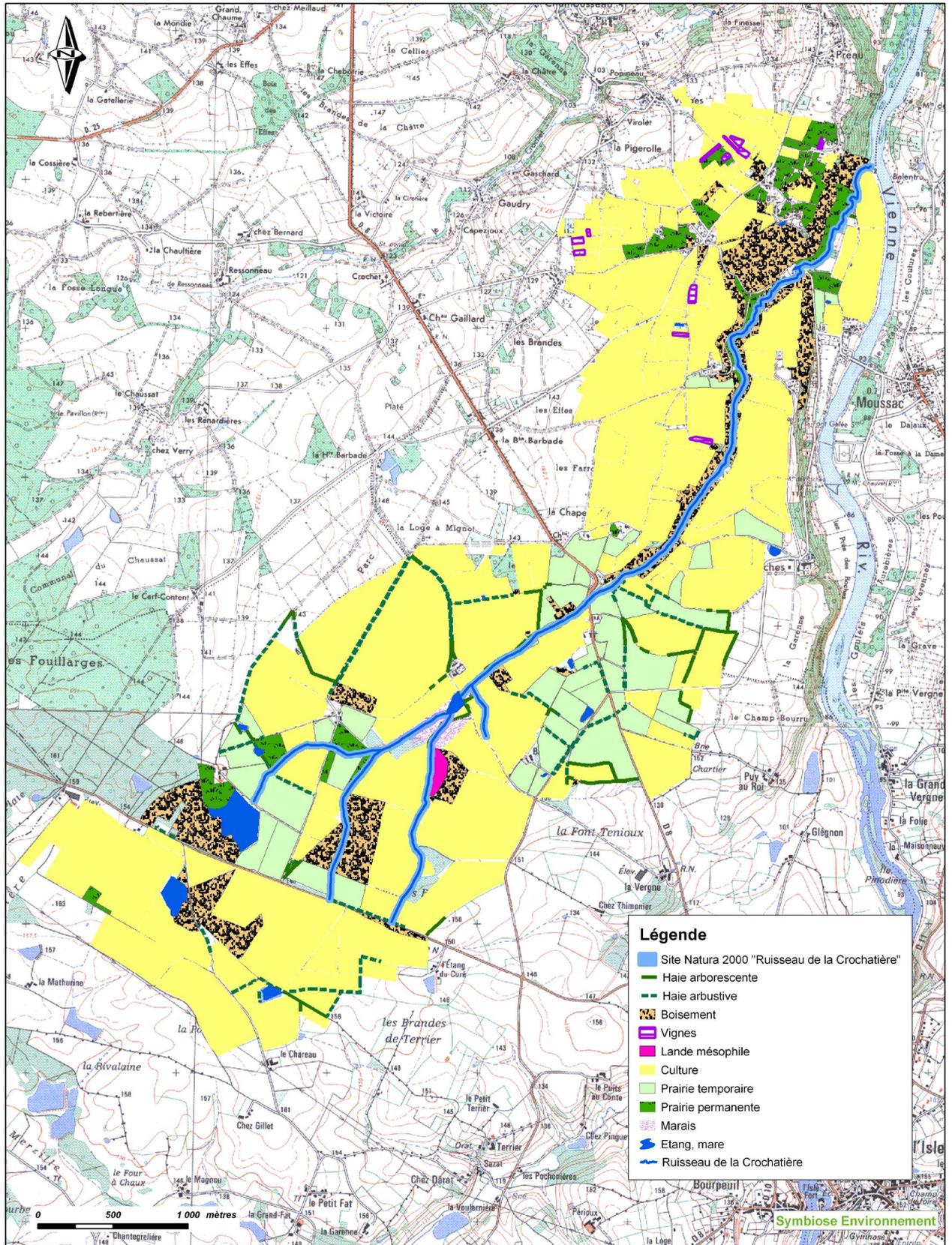
Le bassin versant est **fortement cultivé**. Les parcelles situées à l'amont du site, et en particulier au sud de la D102, sont de grande superficie, alors que celles situées sur les plateaux de la commune de Moussac sont de taille plus réduite.

### II.4.5. LES PRAIRIES

Sur la commune de Moussac l'occupation du sol change avec l'apparition de **coteaux boisés** fermés et agrémentés de **prairies**. De la Courande à l'exutoire de la Crochatière, elles sont utilisées essentiellement en **élevage bovin extensif**. Des **peupleraies** faiblement étendues, naturelles ou plantées, parsèment la vallée à l'aval.

Depuis plusieurs années, suivant un schéma fréquemment rencontré, l'équilibre se déplace vers les cultures au détriment des prairies. Les crises récentes qui ont touché l'élevage bovin, accentuent cette tendance. Plusieurs témoignages recueillis sur le terrain auprès d'agriculteurs font apparaître cette évolution, et leur crainte de devoir s'orienter vers la mise totale en culture de leurs terres.

Carte 4 - Occupation du sol en 2006  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"



## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

### I. POPULATION

La commune la plus étendue est le Vigeant (**6436 ha**), ensuite vient Queaux (**5264 ha**) et enfin Moussac (**2469 ha**). La commune de Moussac est située de part et d'autre de la Vienne, et seulement un tiers environ de sa superficie, situé en rive gauche de la Vienne, est concerné par le ruisseau de la Crochatière.

Ces trois communes ont connu l'**exode** qui a touché ces dernières décennies l'arrondissement de Montmorillon (tableau 5).

Communes	Population (nbr. d'habitants) 1982	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) 1982	Population (nbr. d'habitants) 1990	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) 1990	Population (nbr. d'habitants) 1998	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) 1998
Queaux	710	13	603	11	600	11
Mousac	582	23	497	20	504	20
Le Vigeant	997	15	828	13	824	13

Tableau. 5. Evolution de la population et de sa densité entre 1982 et 1998 sur les trois communes

La population a chuté de **15 à 17 %** suivant les communes sur la période 1982/1990, et elle s'est à peu près **stabilisée** au cours des années 90.

Les bourgs des trois communes sont situés en dehors du bassin versant de la Crochatière, et une **dizaine** de hameaux de quelques habitations est localisée sur le bassin versant. **Deux** habitations sont situées dans le périmètre du site NATURA 2000 au lieu dit la Crochatière. Dans cette population, il y a une proportion très forte d'agriculteurs.

### II. NIVEAU D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Le niveau d'équipement est sensiblement le même pour les communes de Moussac et de Queaux, qui possèdent toutes les deux **tous les services de proximité** habituellement rencontrés dans les communes rurales. La commune du Vigeant en revanche, bien que plus peuplée, se révèle être moins bien pourvue, cela s'expliquant peut-être par la proximité de l'**Isle-Jourdain** (chef-lieu de canton) située à 3 km.

#### II.1. EQUIPEMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA QUALITE DU SITE

##### II.1.1. LE RESEAU ROUTIER

Trois départementales traversent le site ou en sont proches :

- la **D8** (Bouresse - Isle-Jourdain) traverse le ruisseau à hauteur de la Forêt (Le Vigeant),

- la **D102** (Usson-du-Poitou - Isle-Jourdain), longe la partie amont du site et traverse le bassin versant,
- la **D110** reliant le Vigeant à la D8 et coupe légèrement le bassin versant.

Habituellement, ces routes ne présentent pas un trafic routier très important et ce dernier ne devrait pas avoir d'impact sur la qualité du site. Néanmoins, occasionnellement, des événements locaux, notamment liés au circuit du Vigeant, génèrent un trafic important sur la D8.

Le risque d'accident chimique peut être considéré comme pratiquement nul, et c'est surtout la question des **traitements phytosanitaires** de bords de routes qui sera à considérer.

### II.1.2. ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS

Les risques de rejets directs à partir d'habitations dans le milieu aquatique concernent **deux** habitations sur le périmètre du site.

Au niveau du bassin versant, la mise en place du système de gestion et contrôle de l'assainissement individuel est en cours, soit en gestion directe par la commune (Moussac), soit par un Syndicat (Queaux et Le Vigeant).

## II.2. EQUIPEMENTS POUVANT CONCOURIR A LA VALORISATION DU SITE

Outre les trois départementales précédemment citées, les alentours du site sont bien pourvus en routes et chemins, mais très peu atteignent le ruisseau sur sa partie en aval.

Un sentier de randonnée, « **le Coteau des Fadets** », traverse la Crochatière en reliant le Port de Moussac à la commune de Queaux. D'après les témoignages réunis, ce sentier est relativement bien fréquenté (randonnées à pieds, VTT, moto tout-terrain).

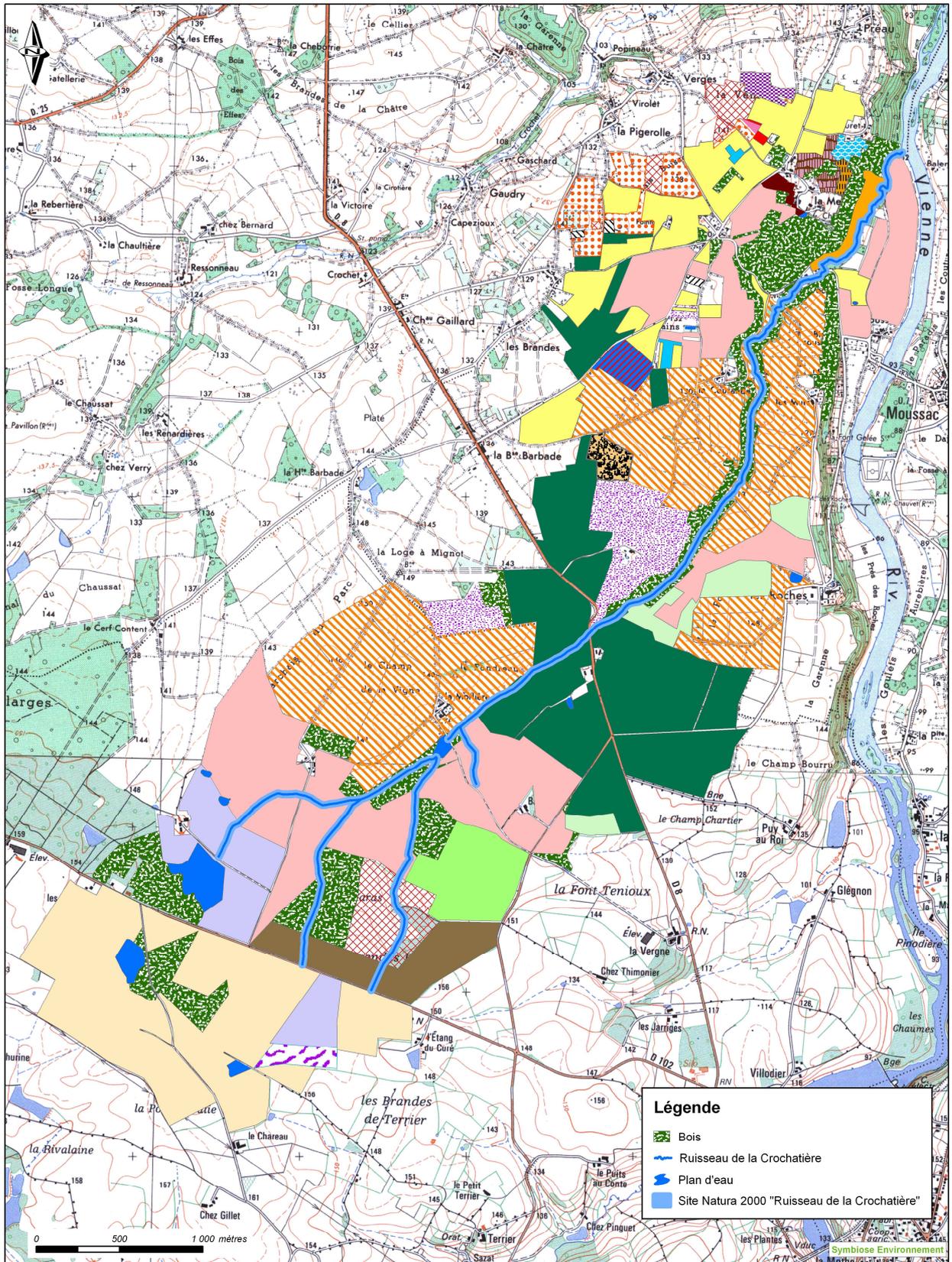
## III. LES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE SITE

### III.1. ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole est de loin l'activité la plus représentée sur le bassin versant et la plus utilisatrice des ressources du site. Dix-neuf exploitations sont présentes sur le bassin versant du ruisseau et douze d'entre elles occupent près de 90 % de la surface soit environ 980 ha (Tableau 6 et Carte 5).

L'activité majoritaire est la **culture**, très présente sur les plateaux des deux rives sur la partie aval, et sur l'essentiel du secteur amont avec plus de 65 % des surfaces cultivées et plus de 58 % du bassin versant (Tableau 7).

Carte 5 - Exploitations agricoles et propriétaires d'animaux en 2005  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"



Surface exploitée sur bassin versant (ha)	Nombre d'exploitations	Exploitants
<5	7	-
5-20	3	<b>La Vergne La Messelière La Vergne</b>
21-50	4	<b>Treille des Brandes Les Roches La Verrerie La Chapelle</b>
51-100	1 ?	<b>L'Aumônerie</b>
101-150	2 ?	<b>Grandes Fouillarges La forêt</b>
151 et plus (>200)	2	<b>Bagouère Les roches – Les Forges</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	

Tableau 6. Principales exploitations présentes sur le bassin versant de la Crochatière.

L'**élevage** est présent sur deux secteurs et occupe localement des surfaces importantes (La Forêt et La Crochatière). Les prairies artificielles<sup>1</sup>, avec 274 ha occupent près de 25 % de la surface du bassin versant alors que les prairies naturelles<sup>2</sup> ne' sont plus présentes que sur un peu moins de 25 ha soit à peine plus de 2 % de la superficie du bassin versant.

Sept éleveurs sont présents sur le bassin versant, dont un uniquement pour l'engraissement des génisses. Le cheptel, comprend sur le bassin versant :

- 1 700 brebis (auxquelles il faut ajouter chaque année les agneaux qui seront vendus) (cinq exploitations),
- 128 vaches allaitantes (auxquelles seront ajoutés annuellement les veaux de l'année)( cinq exploitations)
- 250 chèvres en stabulation (une exploitation).

Il y a par ailleurs des parcelles éparpillées avec des vignes et des prairies entretenues par des propriétaires qui y élèvent des chevaux et des moutons.

---

<sup>1</sup> Prairie artificielle : prairie souvent appelée temporaire, (mais qui peut aussi être permanente et fortement amendée) et qui se caractérise sur le plan écologique, par un faible nombre d'espèces (moins de 10 espèces de plantes).

<sup>2</sup> Prairie naturelle : prairie jamais retournée, souvent appelée permanente, peu voire pas amendée, et qui se caractérise sur le plan écologique par un nombre élevé d'espèces (souvent plus de 20 à 30 espèces de plantes).

## *Symbiose Environnement*

Les surfaces cultivées comptent près de 110 ha drainés y compris les zones asséchées sous la dénomination « captage de mouillère », soit environ 10% du bassin versant.

Il y a également 114,5 ha irrigués (dont 45 en rotation) auxquels il faut ajouter 55 ha en rotation

Quatre exploitations ont également un plan d'épandage.

	<b>Surface cultures (ha)</b>	<b>Surface prairies artificielles (ha)</b>	<b>Surface prairies naturelles (ha)</b>	<b>Cheptel ovin (brebis)</b>	<b>Cheptel bovin allaitant</b>	<b>Cheptel caprin</b>	<b>Chevaux</b>
<b>Effectif</b>	<b>640</b>	<b>274</b>	<b>23,6</b>	<b>1700</b>	<b>128</b>	<b>250</b>	<b>-</b>
<b>Surface totale exploitée</b>	<b>65,24%</b>	<b>27,93%</b>	<b>2,41%</b>				
<b>Bassin versant</b>	<b>58,18%</b>	<b>24,91%</b>	<b>2,15%</b>				

Tableau 7. Activité des 11 principales exploitations (bassin versant de la Crochatière).

Trois exploitants ont signé un contrat agri-environnement au cours des années passées, deux pour un CTE et une pour un CAD. Pour les autres exploitants, les mesures proposées ne présentent pas d'intérêt au niveau économique, particulièrement lorsque l'exploitation est uniquement en culture et que des investissements importants ont été réalisés (drainage et irrigation) avec nécessité d'un retour sur investissement important.

Un tiers des exploitations est en recherche de parcelles pour une extension de l'activité. Au cours de l'année 2006, deux exploitations sur les 12 principales ont changé d'exploitant : une a été reprise par de nouveaux arrivants et l'autre a été intégrée à une exploitation existante.

Pour les éleveurs, parmi les difficultés rencontrées, le problème des droits pour les bovins constitue un frein au développement de l'activité.

Par ailleurs, face à la réflexion qui s'amorce dans le cadre de la rédaction du DOCOB, des interrogations apparaissent quand à la cohérence entre les préoccupations environnementales du DOCOB et les principes appliqués dans le cadre des contrôles PAC, que ce soit par la DDAF ou les organismes agréés tels que ONIC et CNASEA.

Ces questions portent notamment sur les surfaces retenues au sein des parcelles et sur la façon de prendre en compte ou non les haies et les bosquets. Les différents rencontrés au cours des années passées ont conduit parfois (voire régulièrement) à l'élimination de ces haies et bosquets afin d'éliminer tout risque de perte de prime.

## **III.2. L'ACTIVITE FORESTIERE**

### **III.2.1. LES BOISEMENTS DE COTEAU**

L'exploitation forestière est le fait de dizaines de propriétaires ou exploitants privés qui coupent le bois pour leur usage personnel sur de petites à très petites parcelles. Cependant, une grande partie des boisements bordant le ruisseau est sous-exploité voire plus exploité du tout et se referme. La majorité des boisements situés en tête de bassin versant est utilisée pour la chasse.

### **III.2.2. LES PLANTATIONS**

Il y a quelques peupleraies en aval du site, entre la Crochatière et la confluence avec la Vienne. Certaines de ces plantations ont été renouvelées il y a quelques années.

## **IV. LES ACTIVITES DE LOISIRS**

Les activités de loisirs sont peu nombreuses sur le site et dans son périmètre proche. Les deux activités les plus pratiquées sont la **pêche** et la **chasse**.

### **IV.1. LA PECHE**

La commune de Moussac possède une APPMA.

Le site est fréquenté par les pêcheurs attirés par la qualité du ruisseau qui accueille une population de truites. Les résultats des pêches électriques réalisés par le CSP le 29 mai 2001 à la Courande et la fédération de pêche les 2 et 9 juin 2006 ( les Fontenelles (=La Courande) et Les Murs) indiquent que la population de **truites** est correcte dans la Crochatière (19,2 % des effectifs des espèces capturés en 2001 ; 10,2 % et 16,8 % en 2006). La présence de truitelles atteste de la reproduction dans le ruisseau.

### **IV.2. LA CHASSE**

La chasse est l'activité de loisir la plus pratiquée sur le bassin versant de la Crochatière. Celui-ci est concerné par **deux** ACCA (Moussac-sur-Vienne et le Vigeant) et une **douzaine** de territoires de chasse privés. Actuellement **deux piégeurs agréés** sont en activité sur le site (territoire ACCA d'Usson du Poitou).

Des données de comptages nocturnes (février et mars 2000) sur un secteur proche du site (le Vigeant) fournies par la Fédération des Chasseurs de la Vienne indiquent la présence de chevreuils, de lièvres, de lapins, de bécasses, les cerfs sont en revanche peu nombreux.

### **IV.3. LA RANDONNEE**

Un sentier de randonnée nommé le « **Coteau des fadets** » traverse le site. Ce chemin, qui relie les communes de Gouex, Persac, Queaux et Moussac, circule à travers les paysages de semi-bocage retraçant la légende des fadets (lutins qui vivaient dans les grottes et souterrains de la vallée de la Vienne). Entre Moussac et Queaux, il coupe la Crochatière à l'aval de la Messelière où une **passerelle** est prévue à cet effet.

## *Symbiose Environnement*

Un **passage à gué** situé à proximité semble également être utilisé car des traces de **motos tout-terrain** sont visibles de part et d'autre du ruisseau.

Sur la commune de Moussac existe une base de canoë-kayac qui offre différentes activités sur la Vienne. Cette activité ne concerne pas la Crochatière et n'a d'incidence sur celle-ci même si son embouchure est située sur le parcours des embarcations.

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### I. METHODES D'INVENTAIRE

#### I.1. Localisation et état de conservation des habitats

Pour la cartographie des habitats, en complément des inventaires réalisés lors de la première période d'étude par CERA Environnement, un passage a été effectué sur le site entre avril et juin. Ce passage a été mis à profit pour contrôler aussi l'état de conservation des habitats.

Des relevés phytosociologiques ont été effectués pour chaque habitat. (un minimum de 4 relevés par groupement a été réalisé lorsque sa fréquence était suffisante).

#### I.2. Flore

L'inventaire et la cartographie des espèces a été réalisé en même temps que les habitats. Ont aussi été prises en compte et vérifiées, les données connues sur le secteur, notamment celles de la SBCO.

#### I.3. Faune

##### BATRACIENS ET REPTILES

Pour les batraciens, une séance d'écoute nocturne a été effectuée en complément des observations réalisées au cours des inventaires des autres groupes.

Les reptiles ont été repérés à l'occasion des inventaires des habitats et autres espèces.

##### INSECTES

L'accent a été mis sur des espèces ayant le plus de possibilité d'être présentes, notamment l'Agrion de Mercure. Les recherches ont été complétées pour les espèces patrimoniales de papillons en **prairies humides**. Les données collectées portent tant sur les observations directes des espèces que les habitats favorables potentiels lorsque l'espèce concernée n'a pas été observée.

##### POISSONS

L'inventaire réalisé par la fédération de la Pêche de la Vienne a porté sur **des pêches électriques réparties sur le cours du ruisseau entre La Crochatière et La Forêt**. Les pêches électriques ont été réalisées au héron et martin-pêcheur suivant la largeur du lit.

##### CHIROPTERES

L'inventaire des chiroptères a été réalisé par **Vienne Nature**. L'étude a porté sur :

- la synthèse des connaissances bibliographiques permettant notamment de localiser les gîtes connues (hibernation, reproduction, transit) sur le site Natura 2000 et aux alentours immédiats,

- la recherche nocturne des chiroptères en activité de chasse ou de déplacement à l'aide de détecteurs d'ultrasons (Petterson D240x) sur les transects d'écoute (ou points d'écoute) prédéfinis. Ces prospections de terrain ont permis de connaître :

- les espèces présentes sur le site,
- des voies de déplacement vers les sites de chasse (corridors de vol),
- les terrains de chasse utilisés,
- les préconisations de gestion après avoir mis en évidence les facteurs défavorables et favorables pour la conservation des espèces de chauves-souris présentes sur le site.

### OISEAUX CONCERNES PAR LA DIRECTIVE « OISEAUX »

L'étude est basée sur des observations réalisées par le CERA Environnement en 2001.

## II ESPECES ANIMALES PRESENTES ET LEUR STATUT

Le site du Ruisseau de la Crochatière héberge onze espèces d'intérêt communautaire (Carte 6), dont **sept espèces de l'Annexe II** :

- l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- le Chabot (*Cottus gobio*)
- la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- le Grand Murin (*Myotis myotis*)
- la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

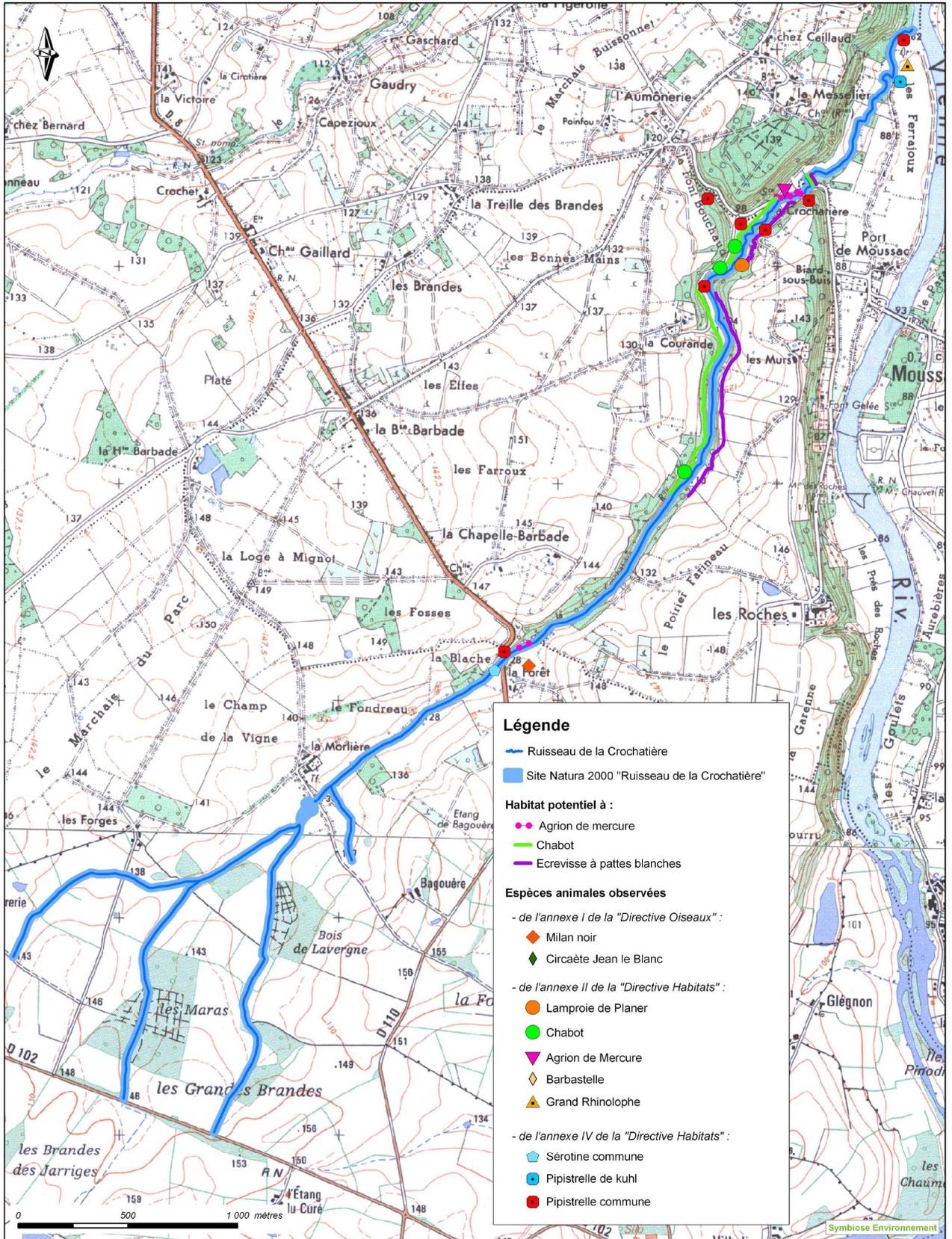
et **quatre espèces de l'annexe IV** :

- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Le site du Ruisseau de la Crochatière héberge également **cinq espèces de la Directive oiseaux** :

- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) :
- le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
- le Milan noir (*Milvus migrans*)
- le Martin-Pêcheur (*Alcedo atthis*)

Carte 6 - Espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes II et IV de la "Directive Habitats" et annexe I de la "Directive Oiseaux" - Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"



Document d'objectifs du site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"

30/03/2009

## II.1. LES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS

### II.1.1. LES ESPECES DE L'ANNEXE II

#### **E1092** L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

**Classe** : Arthropodes

**Famille** : Crustacés

#### **Morphologie – Biologie – Ecologie**

L'Ecrevisse à pattes blanches est, avec l'Ecrevisse noble (*Astacus astacus*), la seule écrevisse autochtone de nos cours d'eau. Elle existe sous forme de 3 sous-espèces qui occupent une aire de répartition restreinte comprise entre l'Italie et l'Irlande, d'Est en Ouest, et le centre de l'Espagne et la Belgique, du Sud au Nord.

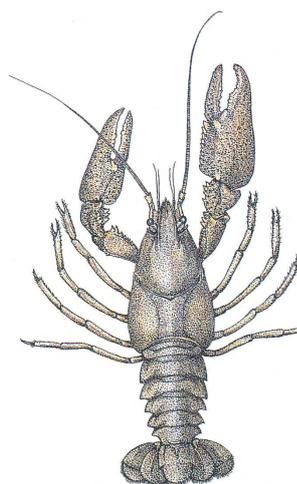
Inféodée aux cours d'eau peu profonds aux eaux fraîches et bien oxygénées (60 à 130 % de saturation) et aux fonds pierreux, cette écrevisse était autrefois présente dans une grande partie de la France, à l'exception des zones de plaine. Elle a connu une très forte régression au cours des dernières décennies, en raison de la dégradation de son habitat (espèce sensible aux micropolluants, aux nitrates et aux phosphates) et d'une atteinte par un champignon pathogène (*Aphanomyces astaci*) transmis par les écrevisses américaines introduites.

En Poitou-Charentes, l'espèce est présente dans les 4 départements, les populations se concentrant en Vienne et Deux-Sèvres. Parmi les populations connues plusieurs disparaissent chaque année, les étiages estivaux de plus en plus nombreux et fréquents se cumulant avec les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau (dégradation de la qualité de l'eau et colmatage des fonds).

#### **Localisation sur le site NATURA 2000**

La Crochatière hébergeait jusqu'en 1999 une population d'Ecrevisses à pattes blanches, localisée à l'aval de la Courande. Cette population présentait un intérêt tout particulier par sa situation en limite d'une coupure naturelle entre les populations du Massif Central et celles de l'Ouest, constituée par la vallée fluviale de la Vienne.

Lors de la prospection réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche en 2000, l'espèce ne fut pas retrouvée dans le cours d'eau. La disparition de l'espèce a été confirmée par la prospection de 2006 réalisée avec la Fédération de la Pêche de la Vienne.



**Espèce considérée comme disparue du site**

**Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)** (MAURIN et coll., 1994)

**E1163 Le Chabot (*Cottus gobio*)**

**Classe** : Ostéichtyens

**Famille** : Cottidés

**Morphologie – Biologie – Ecologie**

Si l'on excepte son cousin du Lez, le Chabot est l'unique représentant de la famille des Cottidés dans les eaux douces de notre pays.

Reconnaisable à sa double nageoire dorsale épineuse, à ses pectorales en éventail très large et à sa grosse tête, le Chabot est un hôte des cours d'eau et lacs aux eaux fraîches et bien oxygénés à fond rocailleux. C'est l'espèce caractéristique de la partie moyenne de la zone à truite (catégorie B3). Sa petite taille (17 cm au maximum) lui permet de se glisser sous les pierres du fond où il passe une bonne partie de son temps, notamment pendant la journée. C'est aussi là qu'il dépose en Mars-Avril ses œufs collants, qui restent sous la bienveillance du mâle jusqu'à l'éclosion.

Carnivore, il capture surtout des invertébrés benthiques mais aussi de petits alevins d'autres espèces.

Répandu sur la majeure partie du territoire national, ce petit poisson est en général localisé et peu abondant, du fait de ses exigences en terme de qualités de milieu.

**Localisation sur le site NATURA 2000**

Lors des pêches électriques réalisées le 29 mai 2001, le CSP a échantillonné **84** individus, ce qui représente une densité à l'hectare de 2168 Chabot. Cette espèce arrive première en effectif lors de ces pêches électriques. Ces résultats indiquent un état correct de la population de Chabot dans la Crochatière (Carte 6).

Les pêches électriques de 2006 ont confirmé le maintien en bon état de cette population, le chabot représentant un tiers des effectifs aux Fontenelles (La Courande) et aux Murs.

L'habitat de l'espèce est néanmoins restreint sur l'ensemble du site NATURA 2000, car l'espèce n'est potentiellement présente, que de la source au niveau de la Chapelle Barbade jusqu'à l'aval immédiat de la Crochatière. Le cours d'eau s'assèche trop à l'amont et se colmate trop à l'aval pour cette espèce.



**Chabot (*Cottus gobio*)**

**E1096 La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**

**Classe :** Cyclostome

**Famille :** Pétromyzonidés

**Morphologie – Biologie – Ecologie**

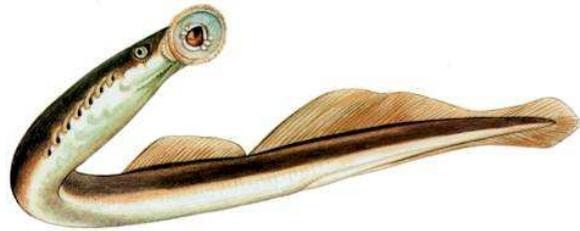
C'est un cyclostome (groupe proche des poissons), d'environ 10 à 16 cm de long, au corps allongé (anguilliforme) dépourvu d'écaillés et de nageoires paires. L'adulte ne se nourrit pas. La reproduction a lieu de mars à mai, la femelle mourant après le frai. Les œufs sont pondus sur un substrat meuble de sable ou de gravier, les larves vivent ensuite plusieurs années enfouies dans le sédiment (argiles, sable).

La Lamproie de Planer occupe les eaux douces fraîches, bien oxygénées et peu profondes. Elle recherche une bonne diversité de substrat (argiles, sables, graviers, pierres).

**Localisation sur le site NATURA 2000**

L'espèce a été notée pour la première fois en 2006 lors de la pêche électrique réalisée aux Fontenelles en contrebas de La Courande (Carte 6).

Présente dans les dépôts de sable et d'argile des méandres, elle peut ainsi trouver un habitat favorable de la Courande jusqu'à la confluence.



Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

**E1083 Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

**Classe** : Insectes

**Famille** : Lucanidés

**Morphologie – Biologie – Ecologie**

On le rencontre dans toute l'Europe centrale et méridionale et également au Proche-Orient. Il est en revanche absent des secteurs nord et sud de l'Europe (ne dépassant pas le sud de la Suède et de la Grande-Bretagne, et la partie moyenne de l'Italie et de l'Espagne). En France, il est bien présent sur l'ensemble du territoire.

Le lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe (jusqu'à 80 mm de long !), et le mâle est facilement reconnaissable à ses deux énormes mandibules rappelant des bois de cerf et à son vol nocturne particulier. Il se rencontre en plaine dans les milieux forestiers, avec une préférence pour les futaies de chênes. Cependant, il s'accommode également d'arbres isolés et d'essences autres que le chêne (Frêne, Hêtre, Tilleul, Saule, Peupliers, ...)

Le lucane vit 4 à 5 ans sous forme larvaire. Durant cette phase, l'animal se nourrit du terreau issu du bois en voie de décomposition et de bois fortement déstructuré. Adulte, durant ses quelques semaines de vie, le lucane consomme la sève des arbres blessés.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce concernent l'habitat des larves, c'est à dire, le desouchage, l'élimination des vieux arbres et des arbres morts, et de manière générale la disparition de zones boisées telles que les haies ou les ripisylves pouvant accueillir des arbres en décomposition.

**Localisation sur le site NATURA 2000**

Sur le site du ruisseau de la Crochatière, l'espèce (mâle) a été vue en vol à l'aval de la Forêt dans le secteur boisé. L'espèce est vraisemblablement bien représentée sur le site, les zones boisées (avec une part importante de Chênaie) représentant une surface très importante sur le périmètre proche du site (bois, ripisylve, haies) et leur exploitation (lorsqu'elle existe) étant le plus souvent de type taillis sous futaie. La chute de nombreux arbres suite à la tempête de l'hiver 1999 est un facteur susceptible d'augmenter le nombre d'arbres morts pouvant accueillir l'espèce.

Les inventaires chiroptères de 2006 ont permis de vérifier la présence régulière de l'espèce sur au moins la moitié aval du bassin versant (GAILLED RAT, com. perso).



Lucane cerf-volant ♂ (*Lucanus cervus*)

**E1044 L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**

**Classe** : Insectes

**Famille** : Coenagrionidés

**Morphologie – Biologie – Ecologie**

C'est une petite libellule, dont le mâle présente un abdomen, bleu-clair tacheté de noir, caractéristique. L'adulte et la larve sont carnivores et chassent activement en vol pour l'adulte et sous l'eau pour la larve. Les adultes volent de mai à juillet, période durant laquelle a lieu la reproduction, la femelle pondant ses œufs dans les tiges des végétaux aquatiques.

L'espèce est présente le long des eaux courantes dans une végétation clairsemée telle que des joncs. La lame d'eau doit être peu profonde, bien oxygénée, ensoleillée, peu à moyennement minéralisées avec un débit régulier.

**Localisation sur le site NATURA 2000**

Deux secteurs offrent des caractéristiques favorables à l'Agrion de Mercure, le premier dans les prairies de La forêt et le second de part et d'autre de la route au niveau de la Crochatière. A la Forêt, l'espèce n'a pas été observée et l'interruption précoce du débit à ce niveau est un facteur préjudiciable à l'installation de l'espèce et à son maintien.

Par contre l'espèce a été observée en 2006 à la Crochatière (GAILLEDROT, com. pers.) et le débit permanent offre des conditions favorables à son maintien (Carte 6).

Il n'est pas exclu que l'espèce soit présente plus en amont jusque dans les prairies des Fontenelles au niveau de la Courande ainsi qu'au niveau des Murs.



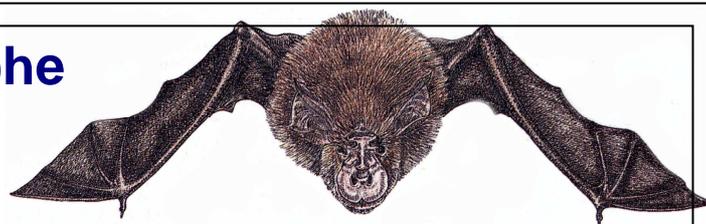
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Code Natura 2000  
1304

Mammifères  
CHIROPTERES

# Grand Rhinolophe

## Rhinolophus ferrumequinum



### BIOLOGIE ECOLOGIE

Durant la période d'hibernation cette grande chauve-souris marque une préférence pour les cavités souterraines (carrières, grottes, caves). Elle recherche ses terrains de chasse dans les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats : boisements de feuillus, ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins.

Le Grand rhinolophe ne fréquente pas les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres. Le pâturage par les bovins est très attractif pour l'espèce, grâce à la diversification de structure de la végétation et l'apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages dont elle se nourrit. La présence de nombreux Coléoptère du genre *Aphodius* autour des gîtes offre une nourriture facile pour les jeunes de l'année.

Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrason, l'espèce a été contactée à une seule reprise au niveau de la partie aval du ruisseau de la Crochatière. Aucun gîte abritant une colonie n'a été trouvé sur le périmètre d'étude. (Cartes 6 et 7)

### Statut

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

### COMPORTEMENT

Le Grand rhinolophe est actif d'avril à septembre-octobre.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes, qu'il repère par écholocation et capture au vol. Les Coléoptères coprophages liés à la présence de bovins constituent une source de nourriture importante.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Elles se rassemblent en colonie de parturition dans les combles surchauffés des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : entre 20 à 30 km

gîte d'été – terrain de chasse : 1 km/1,5 km pour les jeunes et les femelles allaitantes  
2 à 4 km pour les adultes

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIE

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)		Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

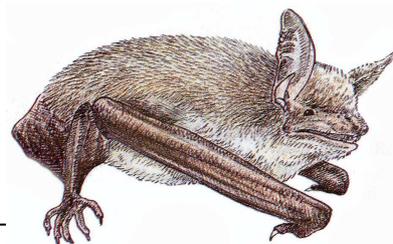
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage (arrachage de haies et bosquets)
- ◆ Utilisation de phytosanitaire
- ◆ Utilisation de l'ivermectine comme vermifuge (bovins)

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaire
- ⇒ Proscrire l'utilisation de l'ivermectine (vermifuge), qui contamine les insectes coprophages consommés par les chiroptères

Code Natura 2000

**1324****Mammifères**  
CHIROPTERES**Grand Murin*****Myotis myotis*****BIOLOGIE ECOLOGIE**

Cette grande chauve-souris (> 40 cm d'envergure) hiberne de préférence en milieux souterrains (grottes, carrières, caves). Sur les territoires de chasse, le Grand murin capture les proies au sol ce qui nécessite que celui-ci soit très accessible : parcelle dégagée en forêt, prairies fauchées, pelouses. Les colonies de parturition rassemblent fréquemment plusieurs centaines de femelles.

**Statut**

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

Ces colonies sont souvent localisées dans les combles de bâtiments.

Cette chauve-souris est présente au niveau de l'église de la commune de Queaux où une colonie maternelle occupe le clocher de l'église. Lors du dernier comptage, la colonie accueillait environ 330 individus. S'il n'y a pas eu de comptage cette année, la colonie occupe toujours le clocher (visite de contrôle en 2006).

Lors d'une visite des combles de l'église de Moussac, l'espèce n'a pas été observée. Par contre, il restait au sol un important tas de guano ancien, qui laisse envisager que cette espèce a fréquenté les combles de l'église de Moussac, il y a quelques années. (Cartes 6 et 8)

**COMPORTEMENT**

Régime alimentaire : il se nourrit d'invertébrés qu'il capture au sol. Il capture ses proies par glanage et par audition passive (rarement écholocation).

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonie de parturition dans les vastes combles des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : peut atteindre 200 km

distance gîte d'été – terrain de chasse : 15 à 25 km

**CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIE**

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)		Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

**RISQUES ET MENACES**

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage (arrachage de haies et bosquets)
- ◆ Utilisation de produits phytosanitaires en forêt

**OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien de milieux propices à la chasse (lisière forestière, prairie fauchée, ...)
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires

Code Natura 2000

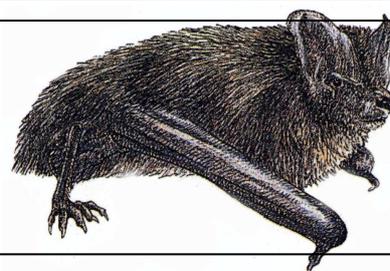
1308

Mammifères

CHIROPTERES

# Barbastelle

## *Barbastella barbastellus*



### BIOLOGIE ECOLOGIE

Que se soit en période estivale ou hivernale, cette chauve-souris, aisément reconnaissable à son faciès, utilise des gîtes très variés. En période hivernale, on la trouve aussi bien en milieu souterrain (grottes, tunnels désaffectés) qu'en milieu forestier (arbres creux). L'été, l'espèce peut utiliser des bâtiments agricoles mais aussi des maison comme gîte (linteaux de portes).

En période d'activité, la Barbastelle utilise préférentiellement comme terrain de chasse les forêts mixtes âgées ayant une strate buissonnante. Elle y chasse le long des lisières ou au niveau de la canopée. La présence de zones humides dans ces milieux boisés est favorable à l'espèce. Cette chauve-souris se nourrit principalement de petits lépidoptères (papillons) dont les chenilles se développent sur la litière des feuilles de chênes.

En juillet 2003, trois individus de cette chauve-souris ont été observés dans les combles de l'église de Moussac. Une visite des combles en août 2006, n'a pas permis de retrouver l'espèce. (Cartes 6 et 9)

### Statut

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

### COMPORTEMENT

La Barbastelle active d'avril à septembre-octobre, change de gîte au moindre dérangement en période estivale. Cette espèce est peu frileuse et est souvent installée à l'entrée des cavités souterraines en période hivernale.

Régime alimentaire : Insectivore, elle se nourrit principalement de petits Lépidoptères nocturnes d'envergure inférieure à 30 mm.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en petite colonie de parturition (5 à 20 femelles) et donnent naissance à un petit vers la mi-juin.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : ? km

distance gîte d'été – terrain de chasse : 5 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIE

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc	
Repos hivernal (Rh)			Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

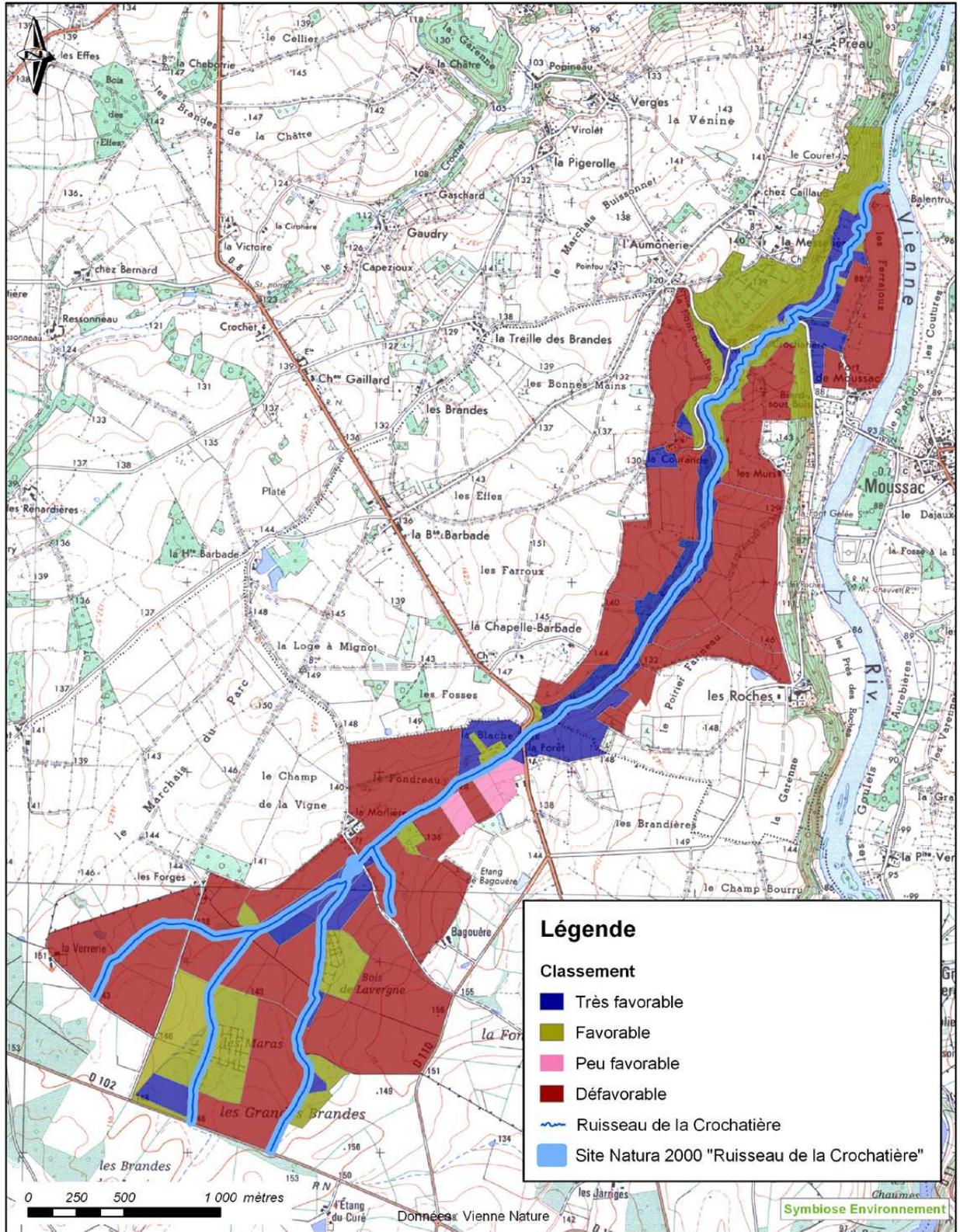
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Destruction de milieux forestiers favorables substitués par la plantation d'essences exotiques
- ◆ Utilisation de phytosanitaire

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Favoriser une gestion forestière en futaie irrégulière ou en taillis sous futaies d'essences autochtones avec une végétation buissonnantes
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires
- ⇒ Maintien et entretien mécanique des corridors boisés (haies et alignements d'arbres)

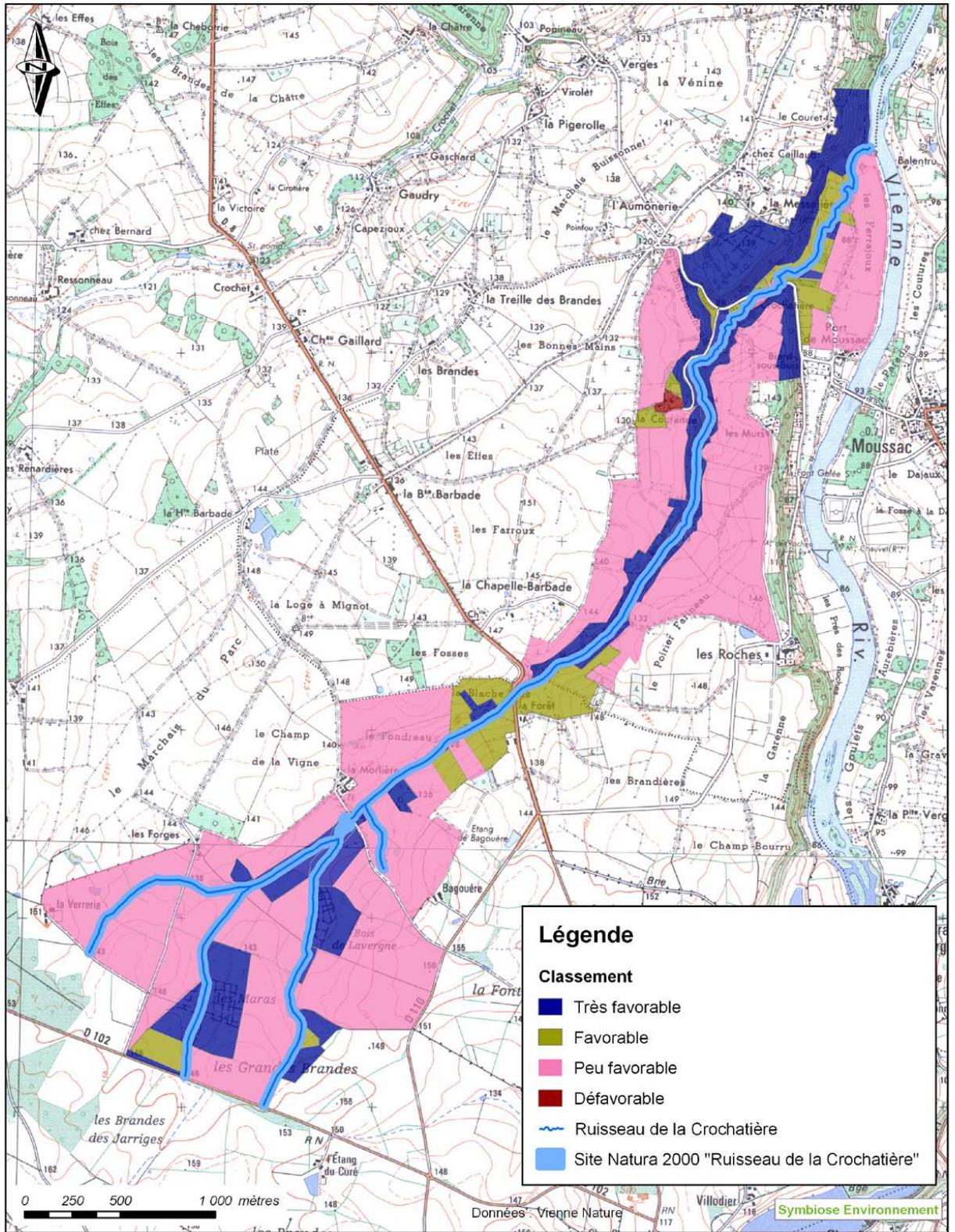
**Fig. 7 - Habitats de chasse potentiels du Grand rhinolophe  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"**



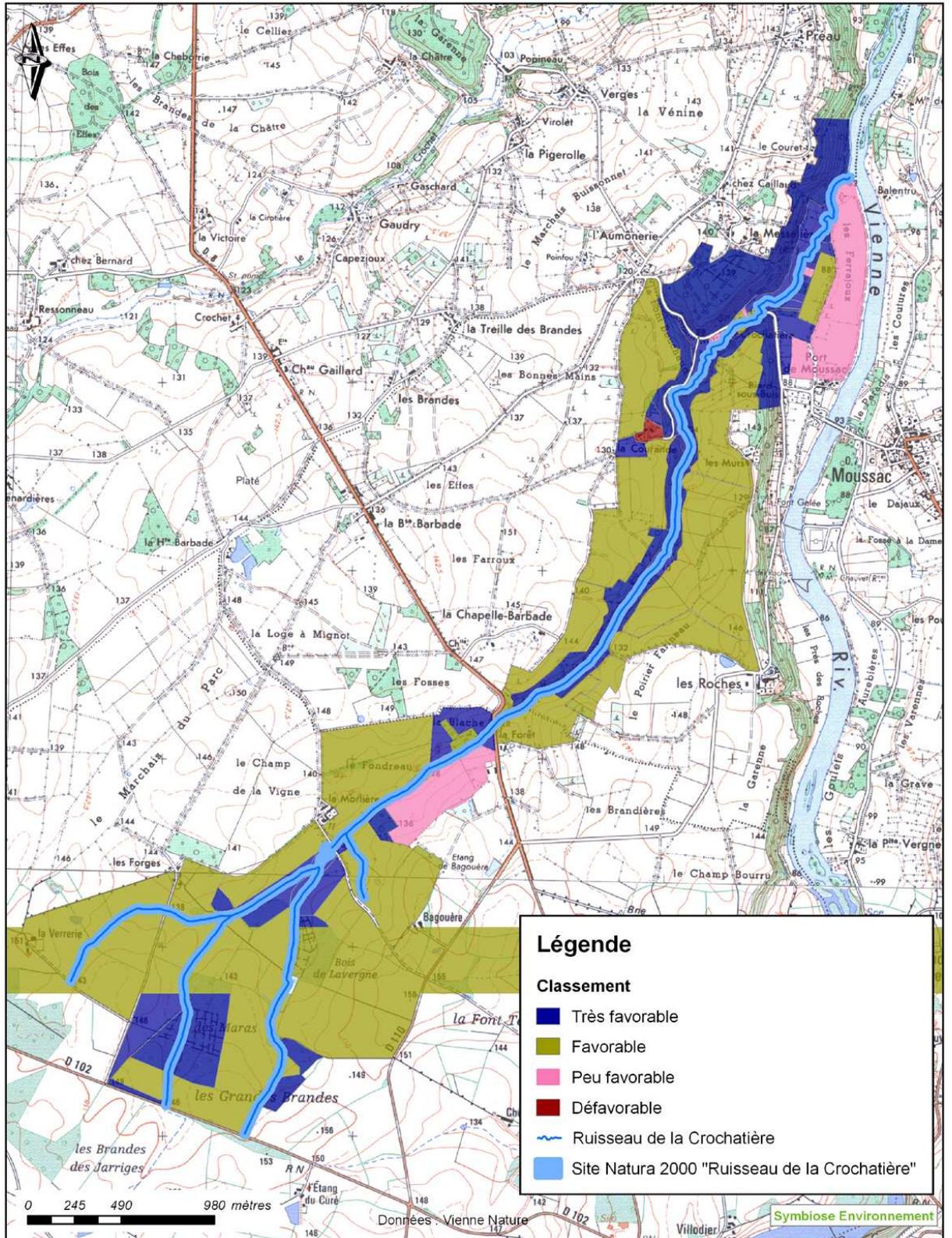
Document d'objectifs du site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"

30/03/2009

**Fig. 8 - Habitats de chasse potentiels du Grand murin  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"**



**Fig. 9 - Habitats de chasse potentiels de la Barbastelle  
Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"**



## II.1.2. LES ESPECES DE L'ANNEXE IV

### La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

**Classe :** Amphibiens

**Famille :** Ranidés

#### **Morphologie – Biologie – Ecologie**

Cette grenouille aux formes gracieuses présente une large répartition européenne, depuis le sud de la Suède jusqu'aux Pyrénées du Nord au Sud, et de la Bretagne à la Turquie d'Ouest en Est. Elle habite de préférence à proximité des boisements de feuillus, où elle recherche pour pondre des eaux stagnantes ou très faiblement courantes de faible profondeur (30 à 80 cm), parfois de simples ornières. Comme son nom l'indique, cette grenouille se déplace avec agilité, en faisant des bonds parfois impressionnants, grâce à des pattes postérieures particulièrement longues. Elle est commune dans une grande partie de la France, mais avec des niveaux d'abondance très variables. Certaines populations ont disparu au cours des dernières décennies par destruction des sites de ponte ou modification de l'habitat forestier.

#### **Localisation sur le site NATURA 2000**

Cette espèce a été trouvée sur le bord d'un fossé dans la partie amont du site. Ces zones, en eau temporairement et généralement faiblement courantes au printemps, correspondent à des milieux de reproduction pour la Grenouille agile. Quelques juvéniles (têtards) ont de plus été observés dans une petite mare temporaire au niveau des Grandes Brandes. Quelques subadultes ont été vus dans les prairies (notamment dans le secteur de la Courande).



Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

### La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

**Classe :** Mammifères

**Famille :** Vespertilionidés

#### **Morphologie – Biologie – Ecologie**

Hibernation dans la majorité des cas dans des bâtiments qui servent également de lieu de reproduction (PREVOST, 2004).

Elle chasse le long des lisières de futaies et au dessus des rivières calmes et consomme une grande variété d'insectes.

Elle est présente dans toute la région.

#### **Localisation sur le site NATURA 2000**

Lors des prospection, l'espèce a été notée une fois en juin, en chasse le long de la lisière des bois de la Messelière, près de la confluence avec la Vienne (carte 6).

### **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)**

**Classe :** Mammifères

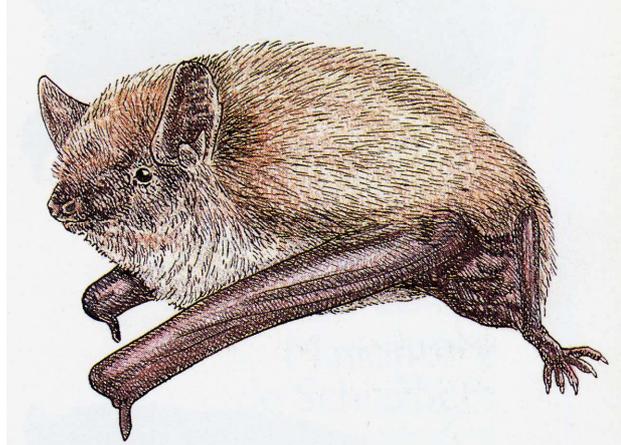
**Famille :** Vespertilionidés

#### **Morphologie – Biologie – Ecologie**

Elle hiberne dans des carrières, voire des infrastructures (pont, tunnel,...). C'est une chauve-souris surtout présente dans les villes et villages et utilise des gîtes divers, notamment les combles mais aussi des cavités arboricoles (PREVOST, 2004).

Elle chasse souvent autour des éclairages ainsi que tous les types d'habitats.

C'est l'espèce la plus fréquente de la région.



#### **Localisation sur le site NATURA 2000**

Lors des prospection, l'espèce a été notée deux fois en juin, en chasse le long de la lisière des bois de la Messelière, près de la confluence avec la Vienne et dans le secteur de la Forêt (Carte 6).

### **La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)**

**Classe :** Mammifères

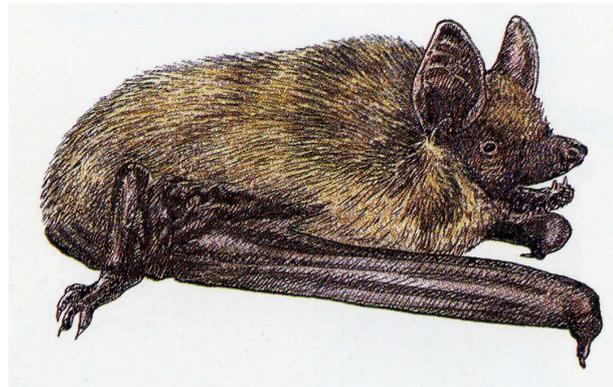
**Famille :** Vespertilionidés

#### **Morphologie – Biologie – Ecologie**

Elle hiberne dans les cavités par grand froid et sinon occupe notamment des bâtiments, les autres types de gîtes n'étant pas bien connus (PREVOST, 2004).

Elle se reproduit dans des gîtes installés dans des bâtiments. Elle chasse surtout le long des voies éclairées et le long des lisières en zone boisée.

Elle est rependue dans toute la région.



#### **Localisation sur le site NATURA 2000**

Lors des prospections, l'espèce a été notée une fois en juin, en chasse dans le secteur de la Forêt (Carte 6).

## II.2. LES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

### L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Cette alouette sédentaire fréquente les secteurs de bocage à maille large. Elle est en fort déclin suite à la disparition des haies et prairies naturelles. Elle recherche la présence de supports élevés comme les arbres isolés et buissons, voire lignes électriques pour émettre son chant flûté. En Poitou-Charentes, elle est encore abondante dans les secteurs de bocage ouvert, les landes et friches ou encore les dunes boisées et les grandes clairières forestières (RIGAUD et GRANGER, 1999).



### Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Ce busard, dont la population régionale représente le cinquième des effectifs français, niche d'une ligne partant du nord du Portugal au nord des Balkans, à la Laponie du Nord au Sud. En Poitou-Charentes, l'habitat classique de l'espèce est la lande (brande), mais il niche également dans les coupes forestières, les clairières, les jeunes plantations de résineux et même dans les plaines cultivées (orge, blé). Nichant au sol, il trouve dans ces milieux une hauteur de végétation (environ 1 m) qui lui convient tout à fait pour sa nidification qui intervient d'avril à juillet.

Encore abondant dans la région, le Busard Saint-Martin est menacé par la modification du paysage liée à une agriculture ou une sylviculture intensive, c'est à dire la disparition des zones de lande et la destruction des nichées par les engins agricoles dans les secteurs exploités.

***Dans le secteur de la Crochatière, il n'y a guère que les secteurs cultivés qui sont susceptibles d'accueillir le Busard Saint-Martin, les autres milieux dans lesquels il peut nicher ne sont pratiquement pas présents ou trop âgés, à l'exception des boisements ouverts.***

***Le bassin versant très cultivé de la Crochatière peut offrir des sites de nidification et la survie du Busard est liée aux pratiques agricoles. Cependant l'espèce a aussi besoin de zones non cultivées dans lesquelles elle pourra trouver ses proies.***

### **Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)**

Seul représentant du genre en Europe, cette espèce migratrice niche essentiellement sur une bande passant par l'Afrique du Nord et l'Europe méridionale (au Sud d'une ligne Vendée-Loiret-Meuse) à l'Ouest, et le Moyen-Orient et le Sud Finlande à l'Est.

Le Circaète est le plus grand rapace nicheur de la région, mais c'est également l'un des plus rares (moins de 80 couples) et des plus discrets. Il est spécialisé dans la capture des reptiles dont il se nourrit presque exclusivement, et est inféodé aux grandes formations boisées, dans lesquelles il niche (dans une zone de grande tranquillité), ainsi qu'aux friches et landes dans lesquelles il trouve sa nourriture.

La principale menace qui pèse sur le Circaète est la destruction des zones riches en reptiles que sont par exemple les landes, mais aussi les haies et pelouses sèches. La disparition des biotopes favorables à sa nidification menace également l'espèce.

***Trois à quatre individus ont été aperçus en vol au-dessus du site le 30 mars 2001. Cependant le site et ses alentours semblent exempts de zones favorables au maintien permanent de l'espèce (absence de zones de nidification adéquates et de secteurs riches en reptiles). Les individus contactés étaient probablement en migration, les conditions météorologiques étant favorables ce jour (beau temps, absence de vent).***

### **Le Milan noir (*Milvus migrans*)**

Ce grand migrateur à la queue légèrement fourchue est présent sur l'essentiel du continent eurasiatique, exempté son secteur Nord (Îles Britanniques, Scandinavie et Sibérie).

En Poitou-Charentes, l'espèce niche dans les quatre départements, mais la moitié des effectifs se situent autour des marais littoraux. La Vienne est le département de loin le moins bien pourvu de la région avec 10 fois moins de couples nicheurs que dans les autres départements. La population régionale est globalement en légère augmentation.

Le Milan noir s'établit généralement près des zones humides (marais, rivières, étangs), sa nourriture étant essentiellement constituée de poissons morts ou malades. Néanmoins, il sait être opportuniste, et s'accommode de diverses proies blessées ou mortes trouvées dans les zones cultivées, les bords de routes, ...

La faiblesse du Milan noir est son attirance pour les animaux moribonds, d'où des empoisonnements et intoxications, des collisions avec les véhicules au bord des routes.

***Deux ou trois individus ont été vus en vol en 2001 aux alentours des Murs entre les vallées de la Crochatière et de la Vienne. Ces oiseaux sont potentiellement nicheurs (quelques couples) dans les boisements du site et dans les peupleraies. La vallée de la Vienne doit accueillir plusieurs couples qui y trouvent des zones favorables pour la nidification et la recherche de nourriture. Un individu a aussi été observé plusieurs fois au printemps 2006 à La Forêt.***

**Le Martin-Pêcheur (*Alcedo atthis*)**

Espèce piscivore européenne, considérée comme en déclin sur l'ensemble de son aire de répartition, le Martin-Pêcheur est très localisé dans la région ceci en raison de son habitat. Il est inféodé aux zones humides (rivières, marais, étangs), nichant au fond de trous qu'il creuse dans les berges.

En déclin en Europe et nicheur rare, les effectifs sont globalement stables sur le Poitou-Charentes (RIGAUD et GRANGER, 1999). Cette espèce est très affectée par les modifications de son milieu : recalibrage des cours d'eau, drainage des marais, pollution de l'eau, dégradation des berges.



***Cette espèce a été rencontrée en 2001 en vol le long du court d'eau dans les boisements de rives.***

***Le Martin-Pêcheur est lié à un faciès de rives meubles et buissonnantes dans lesquelles il peut creuser son nid (à une hauteur de 90 à 180 cm). L'espèce ne peut donc se rencontrer sur la Crochatière, qu'à l'aval de la Forêt et plus vraisemblablement de la Courande.***

II.3. ESPECES AYANT UN AUTRE STATUT (PROTECTION OU INVENTAIRE)

MAMMIFERES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation	Protection nationale
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Non localisé	2001	CERA Environnement	✓

REPTILES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation	Protection nationale
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Cours d'eau	Non daté	ONEMA	✓
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Non localisé	2001	CERA Environnement	✓
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Etang de la Morlière	09/06/2006	Symbiose Environnement	✓

OISEAUX

ESPECES	Statut biologique	Dir. CEE 79/409	Convention de Bonn	Convention de Berne	Statut juridique	BirdLife (1994)		Livre Rouge France
						SPEC catégorie	Statut européen	
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	NS			annexe 2	P	4	S	
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	NS			annexe 2	P		S	
Bruant proyer <i>Miliaria calandra</i>	NS				P	4	(S)	
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	NS		annexe 2	annexe 2	P		S	
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	NS, M	annexe 2	annexe 2		C		S	
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	NS, H			annexe 2	P		(S)	
Choucas des tours <i>Corvus modedula</i>	NS	annexe 2			p1	4	(S)	
Chouette cheveche <i>Athene noctua</i>	NS			annexe 2	P	3	D	D
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	NS	annexe 2			C		S	
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	NE				P		S	
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	NS, M, H	annexe 2			C		S	
Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>	NS	annexe 2			C		S	
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	NS		annexe 2	annexe 2	P	3	D	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	NE, NS		annexe 2	annexe 2	P	4	S	
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	NE		annexe 2	annexe 2	P	4	S	
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	NS	annexe 2			C		(S)	

*Symbiose Environnement*

Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	NS			annexe 2	P	4	S	
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	NS, M	annexe 2	annexe 2	annexe 2	C	4	S	
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	NS, M				P		S	
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>	NE			annexe 2	P		S	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	NE			annexe 2	P	3	D	D
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	NE		annexe 2	annexe 2	P	4	(S)	
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	N			annexe 2	P		S	
Merle noir <i>Turdus merula</i>	NS, H	annexe 2	annexe 2	annexe 2	C	4	S	
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	NS			annexe 2	P		S	
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	NS			annexe 2	P	4	S	
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	NS			annexe 2	P		S	
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	NS				p1		S	
Perdrix rouge <i>Alectoris rufa</i>	NS	annexe 2			C	2	V	D
Pic épeiche <i>Dendrocops major</i>	NS			annexe 2	P		S	
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	NS, H			annexe 2	P			
Pic vert <i>Picus viridis</i>	NS			annexe 2	P	2	D	
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	NS	annexe 2			C		S	
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	NS	annexe 2			C	4	S	
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	NS, H				P	4	S	
Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>	NE			annexe 2	P		S	
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	NE, NS		annexe 2	annexe 2	P		(S)	
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	NE, NS		annexe 2	annexe 2	P		(S)	
Roitelet triple bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	N, M			annexe 2	P			
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarynchos</i>	NE		annexe 2	annexe 2	P	4	(S)	
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	NS, H		annexe 2	annexe 2	P	4	S	
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	NS		annexe 2	annexe 2	P		S	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	NS		annexe 2	annexe 2	P		S	
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	NE			annexe 2	P	4	S	
Sitelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	NS, H			annexe 2	P			
Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i>	NS		annexe 2	annexe 2	P	3	(D)	
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	NE	annexe 2			C	3	D	D

## Symbiose Environnement

Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	NS	annexe 2			C		(S)	
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	NS			annexe 2	P		S	
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	H, NS	annexe 2	annexe 2		C		(S)	D/Dh

Les différentes colonnes renseignent pour chaque espèce :

- son statut :

NE : espèce nicheuse dans la zone d'étude, donc présente au moins du printemps à l'automne

NS : espèce nicheuse et sédentaire, donc présente toute l'année (au moins pour la plus grande partie de ses effectifs)

M : espèce rencontrée lors des déplacements migratoires pré ou postnuptiaux

H : espèce hivernante.

Bien entendu, une même espèce peut à la fois être, par exemple nicheuse et migratrice, ou nicheuse et hivernante.

- la Directive communautaire n° 79/409 : toutes les espèces, sauf celles de l'annexe 2 (espèces gibier de la législation française) et celles classées "nuisibles" par les Préfets, sont protégées par la Directive oiseaux. L'annexe 1 énumère les espèces les plus menacées de la Communauté qui doivent faire l'objet de mesures de préservation spéciales.

- la Convention de Bonn du 23 juin 1979 : cette convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage comprend deux annexes. Pour les espèces de l'annexe 1 (2 pour la France), les états doivent engager tous les moyens possibles pour préserver l'espèce (habitat, contrôle des facteurs de menaces...). Pour les espèces de l'annexe 2, il faut développer et signer des accords internationaux de conservation réalisés dans le cadre de la convention.

- la Convention de Berne du 19 septembre 1979 : relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, elle a pour objet d'assurer la conservation des espèces énumérées en annexe, en particulier par la protection des habitats. Pour les espèces de l'annexe 2, toute forme de destruction est interdite.

- Statut juridique en France :

"P" : oiseaux intégralement protégés, pour lesquels sont interdits la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation, et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat, ainsi que l'enlèvement ou la destruction des nids, et l'altération ou la dégradation de leurs milieux. Cette protection intégrale est issue de la loi du 10/07/1976 (art. L-211... du code rural) et figure à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié le 05/03/1999. L'art. 4 de l'arrêté du 05/03/1999 ajoute à la liste des espèces intégralement protégées des espèces rares (voire non observées en France) mais vivant sur le territoire de l'Union européenne : Aigle ibérique, Alouette pispollette, Bouvreuil des Açores, Bruant cendrillard, Bruant cendré, Chouette épervière, Chouette de l'Oural, Chouette lapone, Cormoran pygmée, Courlis à bec grêle, Courvite isabelle, Epervier à pieds courts, Faucon sacre, Fauvette de Rüppell, Foulque caronculée, Ganga unibande, Gobemouche brun, Gobemouche à demi-collier, Hypolaïs des oliviers, Ibis chauve, Martin-chasseur de Smyrne, Martinet caffre, Martinet unicolore, Océanite frégate, Outarde houbara, Pélican blanc, Pélican frisé, Pétrel de Madère, Pétrel gongon, Pétrel de Bulwer, Pie-grièche masquée, Pie bleue, Pigeon de Bolle, Pigeon trocaz, Pigeon des lauriers, Pinson bleu, Pipit de Berthelot, Roselin githagine, Sarcelle marbrée,

p : oiseaux partiellement protégés, pour lesquels il existe des exceptions aux interdictions du paragraphe précédent.

"p1" : le ministre de l'environnement peut autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs ou de leurs nids (*Larus ridibundus*, *Phalacrocorax carbo sinensis*, *Larus argentatus*, *Larus cachinnans*, *Corvus monedula*, *Passer domesticus*) (art. 2 de l'arrêté du 17/04/1981 modifié le 05/03/1999).

"p2" : pour deux espèces de rapaces (*Accipiter gentilis*, *Accipiter nisus*), le prélèvement exceptionnel d'un poussin au nid peut être autorisé par le ministre, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (art. 4 bis de l'arrêté du 17/04/1981) pour l'exercice de la chasse au vol.

"p3" : le Grand Tétrás est intégralement protégé sur tout le territoire métropolitain à l'exclusion du massif pyrénéen où les coqs peuvent être chassés (art. 3 de l'arrêté du 17/04/1981 modifié le 11/04/1991).

"p4" : pour le Lagopède des saules et la Perdrix gabra, sont interdits en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des nids et des œufs prélevés dans la nature, et le transport, le colportage, l'utilisation, la détention et la commercialisation de ces derniers (art. L-215-1 du code rural).

Dérogations : s'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou de la sécurité aérienne, pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux élevages ou aux pêcheries, pour la protection de la faune et de la flore, l'art. 2 de l'arrêté du 05/03/1999 permet leur destruction, capture ou enlèvement ainsi que des œufs ou des nids.

Oiseaux non protégés :

## Symbiose Environnement

oiseaux chassables "C" : le ministre fixe la liste limitative des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26/06/1987 modifié).

oiseaux classés nuisibles : parmi les espèces chassables, certaines, inscrites sur une liste nationale (*Columba palumbus*, *Corvus frugilegus*, *Corvus corone*, *Garrulus glandarius*, *Pica pica*, *Sturnus vulgaris*) sont susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet.

Espèces oubliées "?" : non inscrites sur les listes précédentes, ces oiseaux ne peuvent néanmoins ni être chassés ni détruits, pas plus que capturés, transportés ou commercialisés.

classification de BirdLife International : elle concerne l'Europe (TUCKER et al, 1994) et donne un statut de conservation spécial pour toutes les espèces menacées à un titre ou à un autre. Les espèces sont identifiées à la fois en fonction de leur statut mondial et européen, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs populations européennes. Deux classifications sont proposées :

- SPEC catégorie (Species of European Conservation Concern) :

1 : Espèces mondialement menacées

2 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), et qui ont un statut de conservation défavorable

3 : Espèces dont les populations ne sont pas concentrées en Europe, mais qui ont un statut de conservation défavorable en Europe

4 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe

h : Se rapporte aux populations hivernantes

- Statut de menace en Europe :

E : En danger

V : Vulnérable

R : Rare

D : en Diminution

L : Localisée

I : Insuffisamment connue (mais susceptible d'appartenir aux catégories E, V, R, D, L)

S : en Sécurité (plus de 10 000 couples ou plus de 40 000 hivernants, pas de diminution, pas localisée)

( ) : Statut provisoire

Liste rouge nationale : c'est l'inventaire de la faune menacée de France, publié sous la direction du Service Faune Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle (WWF, MNHN, 1994). La partie concernant les oiseaux a été élaborée par la LPO; elle comprend les codes suivants :

E : En danger

V : Vulnérable

R : Rare

D : en Diminution

L : Localisée

I : Insuffisamment connue (mais susceptible d'appartenir aux catégories E, V, R, D, L)

? : à préciser (dans les catégories E, V, R)

( ) : Statut provisoire

### ➤ Statut de conservation des oiseaux dans la région Poitou-Charentes :

Alouette lulu	<b>en déclin</b>	} Espèces de la Directive Oiseaux
Busard Saint-Martin	<b>à surveiller</b>	
Circaète Jean-le-Blanc	<b>vulnérable</b>	
Milan noir	<b>à surveiller</b>	
Martin-Pêcheur	<b>à surveiller</b>	
Chouette chevêche	en déclin	
Faucon crécerelle	à surveiller	
Hirondelle rustique	à surveiller	
Pic vert	à surveiller	
Pouillot fitis	vulnérable	
Rouge-queue à front blanc	en déclin	
Tarier pâtre	à surveiller	

## II.4. LES AUTRES ESPECES RENCONTREES

### MAMMIFERES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	Non localisé Bois de Lavergne	2001 2006	CERA Environnement Symbiose environnement
<i>Martes foina</i>	Fouine	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Lepus timidus</i>	Lièvre	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Rattus norvegicus</i>	Surmulot	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Talpa europaea</i>	Taupe	Non localisé	2001	CERA Environnement

### AMPHIBIENS

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Rana esculenta et R. lessonae</i>	Grenouilles vertes	Non localisé Etang de la Morlière	2001 09/06/2006	CERA Environnement Symbiose Environnement

### PAPILLONS

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Anthocaris cardamines</i>	Aurore	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Inachis io</i>	Paon du jour	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du lotier	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	Non localisé La Crochatière	2001 2006	CERA Environnement Symbiose Environnement
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	Etang de la Morlière	2006	Symbiose Environnement
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	Les Murs	2006	Symbiose Environnement
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	Les Murs	2006	Symbiose Environnement
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	La Crochatière	2006	Symbiose Environnement

### ODONATES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Caloptéryx vierge	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Caloptéryx vierge	Non localisé Les Murs	2001 2006	CERA Environnement Symbiose environnement
<i>Ceriagrion tennelum</i>	Agrion délicat	Non localisé	2001	CERA Environnement

## Symbiose Environnement

<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Symphytum striolatum</i>	Sympétrum fascié	Non localisé	2001	CERA Environnement
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jeune	Etang de la Morlière La Forêt	2006	Symbiose Environnement
<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue	Etang de la Morlière	2006	Symbiose Environnement
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	Etang de la Morlière	2006	Symbiose Environnement
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil	Etang de la Morlière	2006	Symbiose Environnement
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	Etang de la Morlière	2006	Symbiose Environnement
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu	La Forêt	2006	Symbiose Environnement

### ORTHOPTERES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière	Non localisé	2001	CERA Environnement

### MOLLUSQUES

Nom latin	Nom français	Localisation	Date	Auteur de l'observation
<i>Cepaea hortensis</i>		Non localisé	2001	CERA Environnement

**II.5. STATUT DES ESPECES ANIMALES DES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX SUR LE SITE DU SALLERON**

Code Natura 2000	Espèce	Statut sur le site	Habitats utilisés		Menaces
			<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> et Habitats d'espèces	Types de milieux	
E1092	Ecrevisse à pattes blanches	Disparue du site	Cours d'eau à fonds graveleux/rocheux	Cours d'eau avec eau courante de bonne qualité et fonds caillouteux	Dégradation de la qualité de l'eau et colmatage du fond
E1163	Chabot	Commun dans les zones de radiers, régulièrement présent entre La Chapelle et La Crochatière	Cours d'eau à fonds graveleux/rocheux	Cours d'eau avec eau courante de bonne qualité et fonds caillouteux	Dégradation de la qualité de l'eau et colmatage du fond
E1096	Lamproie de Planer	Localisée dans les méandres comblés par les limons et/ou le sable entre La Chapelle et La Crochatière	Cours d'eau à méandres avec limons et/ou sable	Cours d'eau avec eau courante de bonne qualité à méandres comblés par les limons et/ou le sable	Dégradation de la qualité de l'eau
E1083	Lucane cerf-volant	Commun dans la vallée	Boisements de feuillus, <u>ripisylves</u>	Boisements de feuillus	Dessouchage et élimination des vieux arbres et des arbres morts. Disparition de zones boisées dont haies ou ripisylves avec des arbres en décomposition
E1044	Agrion de Mercure	Localisé dans les herbiers dans le secteur de la Crochatière	Eaux libres à herbiers ouverts	Eaux libres à herbiers ouverts au niveau des sources et des gués des ruisseaux	Dégradation de la qualité de l'eau Assèchement des sources, busage des écoulements. Utilisation de produits phytosanitaires
E1304	Grand Rhinolophe	Espèce contactée une seule fois au niveau de la partie aval du ruisseau de la Crochatière.	Boisements de feuillus, <u>ripisylves, landes, friches, vergers</u> pâturés, bocage,	Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats : boisements de feuillus, ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Modification du paysage (arrachage des haies et bosquets) Utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (ivermectine en vermifuge)

Tableau 8. Statut des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive habitats (1<sup>ère</sup> partie).

*Symbiose Environnement*

Code Natura 2000	Espèce	Statut sur le site	Habitats utilisés		Menaces
			<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> et Habitats d'espèces	Types de milieux	
E1324	Grand Murin	Espèce présente dans l'église de Queaux où une colonie maternelle occupe le clocher (environ 330 individus) ; cette espèce a fréquenté les combles de l'église de Moussac il y a quelques années.	Clairières forestières, prairies de fauche	Parcelles dégagées en forêt, prairies de fauche, pelouses sèches	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Modification du paysage (arrachage des haies et bosquets) Utilisation de phytosanitaires en forêt
E1308	Barbastelle	Trois individus de cette chauve-souris ont été observés dans les combles de l'église de Moussac en 2003 ; espèce non revue en 2006.	Forêts mixtes âgées	Forêts mixtes âgées ayant une strate buissonnante et surtout avec présence de zones humides	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Destruction de milieux forestiers favorables substitués par la plantation d'essences exotiques Utilisation de phytosanitaires.

Tableau 8. Statut des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive habitats (suite et fin).

## Symbiose Environnement

Espèce	Statut sur le site	Milieux utilisés (vérifiés ou potentiels)		Menaces potentielles
		Habitats d'intérêt communautaire et Habitats d'espèces	Types de milieux	
Grenouille agile	Commune sur le site	Mares, boisements et fossés	Mares, boisements et fossés	Comblement des mares. Utilisation de phytosanitaires.
Pipistrelle de Kuhl	Espèce notée une fois en chasse le long de la lisière des bois de la Messelière, près de la confluence avec la Vienne	Boisements de feuillus ; <u>ripisylvés</u>	Lisières et ripisylvés des rivières calmes.	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Modification du paysage (arrachage des haies et bosquets) Utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (ivermectine en vermifuge)
Pipistrelle commune	Espèce notée deux fois en chasse le long de la lisière des bois de la Messelière, près de la confluence avec la Vienne et dans le secteur de la Forêt	Boisements de feuillus, <u>ripisylvés</u> , <u>landes</u> , friches, vergers pâturés, prairies, bocage	Habitats divers, notamment éclairages publics	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Modification du paysage (arrachage des haies et bosquets) Utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (ivermectine en vermifuge)
Sérotine commune	Espèce notée une fois en chasse dans le secteur de la Forêt	Boisements de feuillus	Voies éclairées et lisières des zones boisées.	Destruction des gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Modification du paysage (arrachage des haies et bosquets) Utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (ivermectine en vermifuge)

Tableau 9. Statut des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la Directive habitats

*Symbiose Environnement*

Code Natura 2000	Espèce	Statut sur le site	Habitats utilisés		Menaces	
			<u>Habitats d'intérêt communautaire et Habitats d'espèces</u>	Types de milieux		
EA246	Alouette lulu	En limite de site dans le secteur de la Forêt.	Bocage ouvert		Habitats herbeux à faible couverture végétale (landes, friches, bocages ouverts)	Développement des secteurs cultivés Disparition des prairies bocagères
EA082	Busard Saint-Martin	Nicheur potentiel dans les cultures du bassin versant et les clairières des boisements	Boisements feuillus	de	boisements de feuillus, landes, cultures	Disparition des zones de lande et la destruction des nichées par les engins agricoles dans les cultures
EA080	Circaète Jean-le-Blanc	Migrateur de passage	Boisements feuillus, <u>landes</u> ,	de	boisements de feuillus, landes	Destruction des zones riches en reptiles (landes, haies et pelouses sèches,...) ; disparition des boisements favorables à sa nidification
EA073	Milan noir	Nicheur probable dans les boisements du secteur	Boisements feuillus, <u>landes</u> ,	de	boisements de feuillus, ripisylves	Consommation des animaux moribonds avec empoisonnements et intoxications ; collisions avec les véhicules au bord des routes
EA229	Martin pêcheur	Présence régulière sur le Salleron entre Saint-Léomer et Béthines	Cours d'eau		Cours d'eau et plans d'eau avec berges à marnage marqué	Recalibrage des cours d'eau et dégradation de la qualité de l'eau.

Tableau 10. Statut des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive oiseaux.

### III. LA FLORE, LES HABITATS ET LEUR STATUT

#### III.1. FLORE

Parmi les plantes inventoriées dans les relevés (Annexe 1), aucune ne fait l'objet d'une protection. Néanmoins, plusieurs d'entre elles sont des espèces remarquables.

La **Laïche étoilée (*Carex echinata*)**, l'**Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*)** et le (***Alisma gramineum***) sont inscrites dans la liste rouge de Poitou-Charentes. La troisième est considérée comme disparue de la région et est inscrite dans la liste rouge nationale (Tableau 11 et carte 10).

Une fougère (***Dryopteris affinis***) est une espèce rare qui est déterminante dans la région.

Espèce	Nom Français	Esp. déterminantes	Liste rouge R	Liste rouge F
<i>Carex echinata</i>	Laïche étoilée	DPC ;DV	LR	
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	DPC ;DV	LR	
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailleux	DPC ;DV		

Tableau 11 . Espèces de la flore présentant un enjeu patrimonial.

Espèces déterminantes : **DPC** : en Poitou-Charente ; **DV** : en Vienne.

Listes rouges : Liste rouge Régionale : **LR** ;

#### III.2. HABITATS

##### III.2.1. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

###### III.2.1.1. BOISEMENTS

- **91E0 - Forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*) habitat prioritaire** (Code Corine 44.3)

- Définition

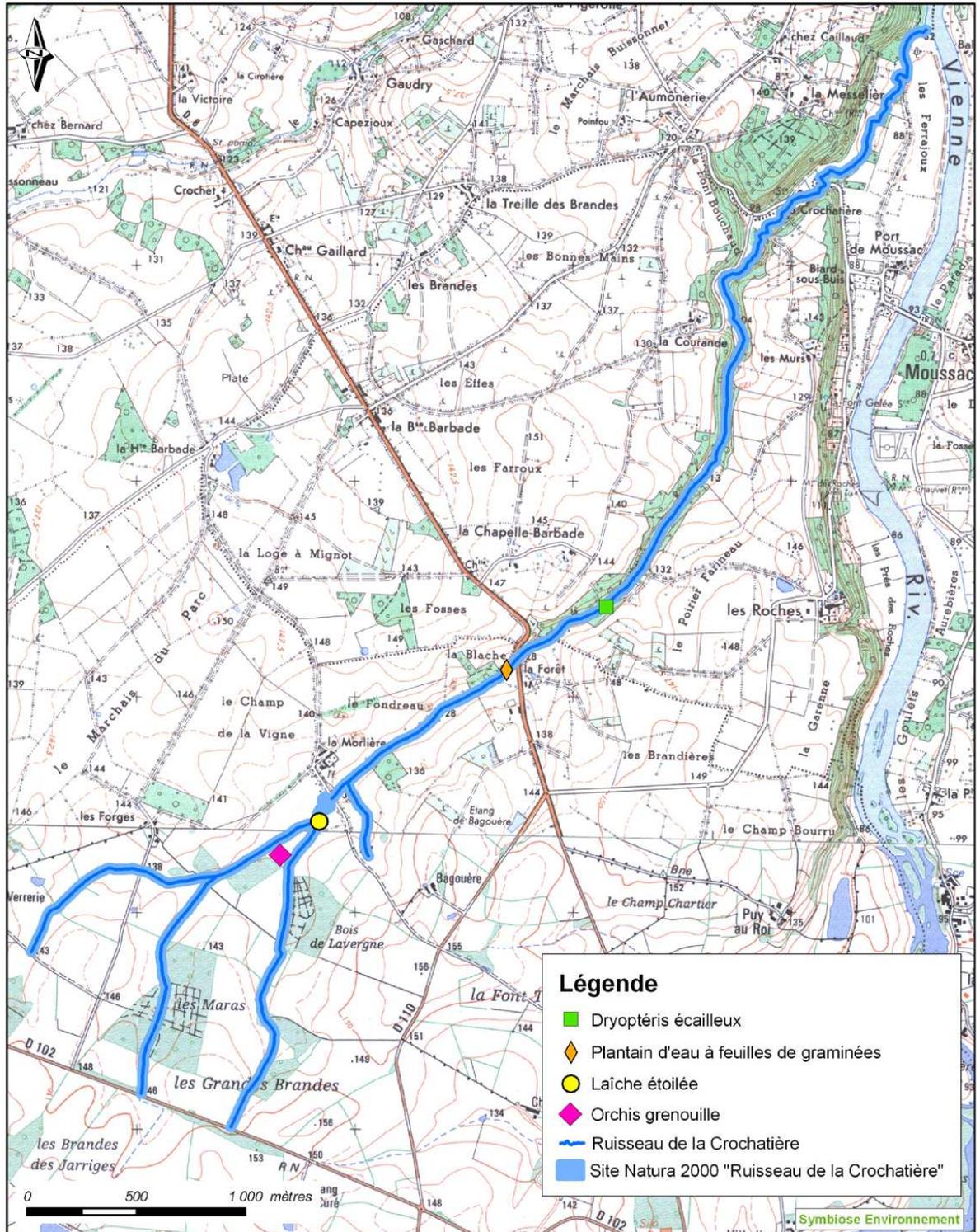
Il s'agit de forêts riveraines (ripicoles) de frêne (***Fraxinus excelsior***) et d'aulne glutineux (***Alnus glutinosa***) des cours d'eau des plaines et collines de l'Europe tempérée et boréale (***Alno-padion***). Ce sont des forêts résiduelles occupant la partie inondable du lit d'un cours d'eau (lit majeur) sur alluvions récentes, soumises à des crues régulières.

Le site de la Crochatière est plus précisément concerné par deux sous-types d'habitats, correspondant à des groupements différents.

Dans la partie amont, où le courant est rapide, en fonction de la pente, le groupement présent semble se rapporter :

- soit au sous-type (habitat élémentaire) **44.31- aulnaies-frênaies des ruisselets et des sources rivulaires (*Carici remotae- Alnetum glutinosae*)**,
- soit ( c'est le cas le plus souvent) au sous type **44.32 - Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses**, avec une strate herbacée dominée par les géophytes (*Allium ursinum*, *Ranunculus ficaria*, ...).

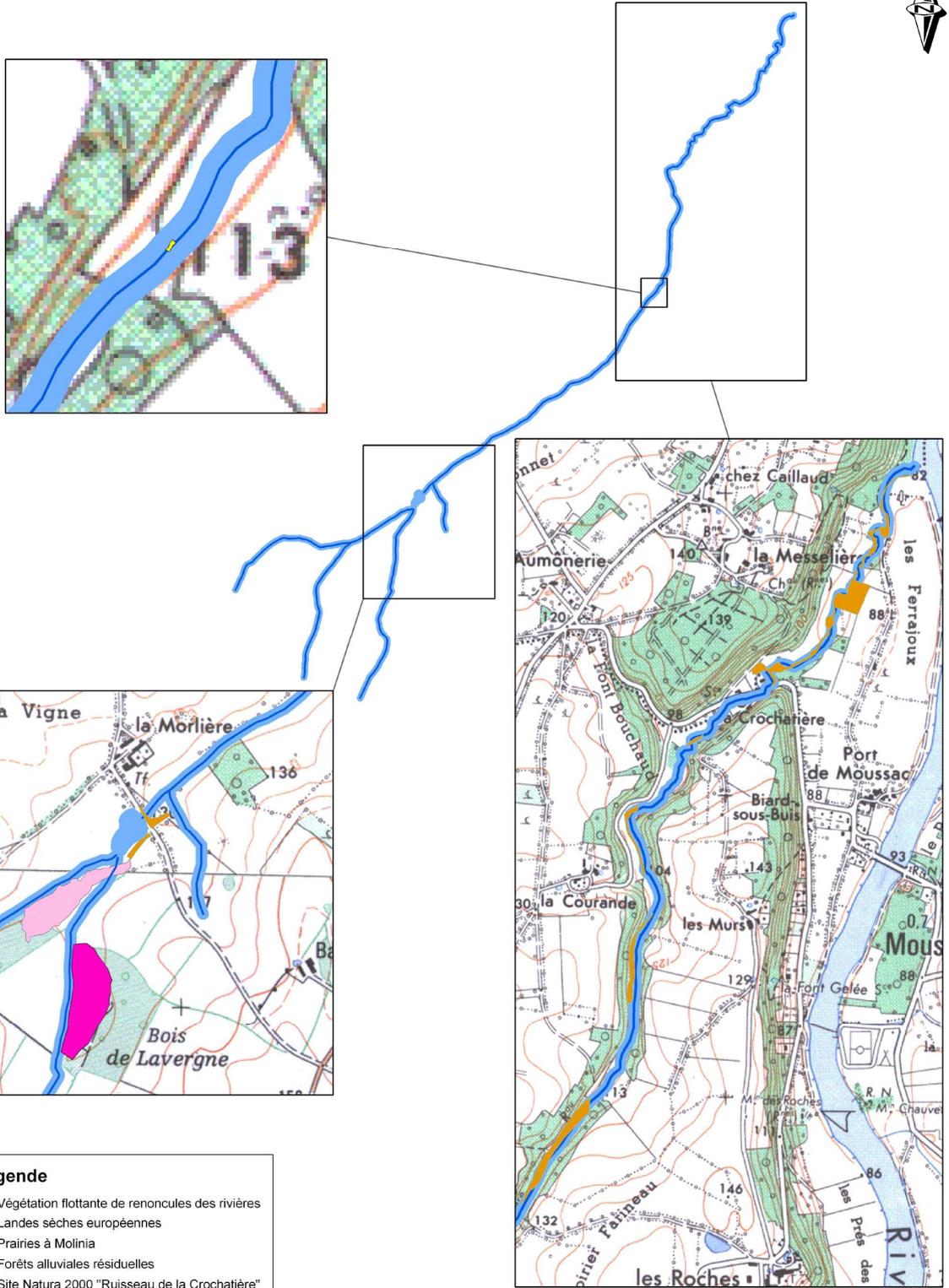
### Carte 10 - Flore remarquable Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"



Document d'objectifs du site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière" (86)

30/03/2009

**Carte 11 - Habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la "Directive Habitats" - Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"**



**Légende**

- Végétation flottante de renouées des rivières
- Landes sèches européennes
- Prairies à Molinia
- Forêts alluviales résiduelles
- Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"



Symbiose Environnement

30/03/2009

A l'aval, le groupement se rapporte :

- soit au sous-type **44.31- aulnaies-frênaies des ruisselets et des sources rivulaires (Carici remotae- Alnetum glutinosae)**,
- soit au sous-type **44.33 - Frênaies-ormaises atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent.**

#### • Physionomie

C'est une ripisylve à frêne et aulne glutineux occupant les bordures de la rivière de la Crochatière de façon plus ou moins continue **depuis le secteur de la Chapelle Barbade jusqu'à la passerelle en contrebas de la Messelière** (Carte 11).

La surface occupée par cette formation est minime, souvent réduite à une bande étroite, ce qui confère au groupement une physionomie en galeries étroites et linéaires.

#### • Composition floristique

Cet habitat correspond à la combinaison du frêne avec l'aulne accompagnés parfois du **chêne pédonculé** voire du **peuplier**.

La strate arbustive est caractérisée par un boisement parfois dense constitué par l'**orme**, le **saule roux**, le **noisetier**, l'**aubépine**, ou encore l'**érable champêtre**.

La strate herbacée est dominée par un cortège d'une vingtaine d'espèces, notamment *Glechoma hederacea*, *Arum italicum*, *Galium aparine*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Alliaria petiolata*, *Phyllitis scolopendrium*, *Mercurialis perennis*, *Ranunculus repens*, *Urtica dioica*, , *Dryopteris filix-mas*, *Ranunculus ficaria* et *Lamium galeobdolon*.

Localement l'ail des ours (*Allium ursinum*) peut couvrir entièrement le sol.

Ces espèces caractéristiques sont concurrencées localement et surtout en aval par de grandes laïches comme *Carex riparia*.

#### • Ecologie

**La superficie de ces habitats forestiers alluviaux est très faible sur la Vallée de la Crochatière. Généralement, il s'agit de corridors très étroits ou «galeries » d'une largeur variant de 10 à moins de 50 m. Ce sont des habitats de milieu humides, peu étendus en relation avec la surface très faible occupée par le lit majeur de la Crochatière.**

**Les forêts alluviales sont étroitement associées à d'autres habitats (végétations aquatiques, groupements à grandes laïches, mégaphorbiaies, prairies inondables) avec lesquels elles constituent des mosaïques.**

**Les forêts alluviales jouent un rôle important dans les équilibres fonctionnels en agissant notamment comme un filtre naturel pour l'épuration des eaux, surtout au niveau des échanges nappe-rivière. Elles offrent des habitats favorables et constituent des corridors écologiques pour de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire ou patrimonial : insectes, batraciens, oiseaux.**

• Etat de conservation

La faible étendue de cet habitat est également liée à la valorisation agricole ou forestière. La mise en valeur ancienne des terres pour le pâturage extensif a probablement entraîné des déboisements, ce qui a eu pour conséquence de réduire la surface boisée le long du cours d'eau. Ces forêts, qui n'ont jamais occupé de grandes étendues dans les paysages anciens, possèdent un caractère résiduel. En outre, les plantations de substitution de type peupleraie (populiculture) ont contribué à sa régression. Les peupliers croissent très rapidement et concurrencent l'aulne et le frêne.

Les niveaux d'eau moindres (période d'étiage prononcée) ont un impact défavorable sur le maintien de cet habitat. L'aulne semble dépérir sur la Vallée de la Crochatière. En 2001, des attaques par une chenille non identifiée ont été observées à plusieurs reprises sur les feuilles. Par ailleurs, la région connaît une extension de la maladie qui détruit peu à peu les aulnaies des bords de rivières.

Selon les secteurs, l'état de conservation de l'aulnaie-frênaie rivulaire est donc moyen à mauvais.

**Modes de gestion recommandés**

**.Recommandations générales**

Les objectifs doivent être prioritairement orientés vers le maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané, correspondant au caractère alluvial de ces forêts. Veiller à une adéquation type d'engins-fréquence de leur utilisation avec les caractéristiques des sols :

- utiliser des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations prévues (pneus basse pression notamment) ;
- n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte ;
- éviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (gué, billons, ponts démontables) ;
- ne pas abattre les arbres en travers des ruisseaux et cours d'eau,
- ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau (principal et annexes), ni dans les zones inondables. Cependant des apports modérés peuvent procurer des caches pour le poisson, être des supports de ponte pour les poules d'eau, etc.

**III.2.1.2. VEGETATION AQUATIQUE**

• **3260 - Végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes et planitiaires** (Code Corine 24.4)

• Définition

Ce sont des cours d'eau des étages montagnards et plaines avec une végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées.

Cet habitat correspond plus précisément sur la Crochatière, au sous type **24.432 – Communautés flottantes des eaux peu profondes** (alliance du **Callitricho-Batrachion**).

### • Physionomie

L'habitat, est très difficile à identifier en raison des grandes variations morphologiques des macrophytes (plantes aquatiques). Il a été répertorié en 2001 dans les fossés à écoulement temporaire à la Forêt, puis en 2006 aux niveau des Murs (Carte 11).

Cet habitat est très localisé et a été rencontré ponctuellement, au lieu-dit **la Forêt**. Il y est inféodé aux fossés à écoulement temporaire, à l'amont de la rivière de la Crochatière. Il s'agit d'un tapis d'hydrophytes dominé essentiellement par des espèces, très polymorphes, comme *Potamogeton sp* et *Callitriche sp*. Il est associé aux peuplements de plantes supra-aquatiques, essentiellement des héliophytes, en bordure de fossés (habitat, code **Corine 53.4**).

Au niveau des murs, il est présent sous la forme d'un groupement avec une seule espèce, une Callitriche (***Callitriche plathycarpa***) constituant un tapis de plusieurs mètres carrés.



Végétation flottante (Habitat 3260) au niveau des Murs

### • Composition floristique

Les espèces caractéristiques sont : ***Ranunculus aquatilis***, ***Potamogeton sp*** et ***Callitriche spp.***

### • Ecologie, état de conservation

Cet habitat est inféodé aux eaux douces, stagnantes ou à écoulement lent ou étiage marqué.

Dans les fossés, l'habitat est en état de conservation moyen, en relation avec les prairies pâturées par les ovins en périphérie et le rythme d'entretien des fossés.

Dans le ruisseau en aval, l'état de conservation est bon et soumis aux modifications de régime de la rivière.

***Cet habitat est favorable pour le Chabot sur les secteurs favorables. Le Martin-Pêcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, trouve également dans ce milieu un habitat adéquat.***

### 2.2.1.3. LANDES

● **4030 – Landes sèches européennes, sous – habitat Landes mésophiles à ajonc nain avec *Erica scoparia* et non *Erica ciliaris*** (Code Corine 31.2393)

#### ● Définition

Communautés mésophiles et humides sur gley podzol plus ou moins profond correspondant aux landes mésophiles, thermo-atlantiques à *Erica scoparia* du Sud-Ouest au Centre-Ouest.

La classification phytosociologique les place dans la Sous-alliance : *Ulici minoris-Ericenion ciliaris* (Géhu 1975) Botineau et l'association ***Ulici minoris-Ericetum scopariae*** (Rallet 1935) Géhu 1975.

#### ● Physionomie

Ce sont des landes hautes, qui dans le cas de la Crochatière atteignent plus de 2 m de hauteur, ce qui témoigne de leur caractère âgé (un incendie ayant détruit le secteur en 1976, elles ont 30 ans) et de leur évolution vers le fourré puis le boisement (Carte 11).

#### ● Composition floristique

La bruyère à balai ferme le milieu et rend difficile toute arrivée de nouvelles espèces. La diversité est faible et ce sont surtout les espèces indiquant l'évolution vers le boisement qui s'installent.

#### ● Ecologie, état de conservation

En Europe, en liaison avec la dynamique des boisements en essences exotiques (Pins, Épicéa), ces landes ont fortement régressé en nombre et en superficie. Elles abritent des communautés végétales et animales à faible richesse spécifique mais contenant des espèces à haute valeur patrimoniale. Bien que secondaires dans leur quasi-totalité, elles sont le refuge d'espèces rares du fait des contraintes de l'habitat et sont souvent menacées en raison des dynamiques spontanées ou provoquées.

Ces landes constituent des habitats essentiels pour l'avifaune avec statut de protection national. Espèces de la directive « Oiseaux » : *Circus pygargus* (Busard cendré), *Circus cyaneus* (Busard Saint-Martin), *Sylvia undata* (Fauvette pitchou), *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe). Espèces protégées au niveau national : *Ancanthis cannabina* (Linotte mélodieuse), *Numenius arquata* (Courlis cendré), *Saxicola torquata* (Traquet pâtre) ; ainsi que quelques reptiles : *Vipera berus* (Vipère péliade), *Coronella austriaca* (Coronelle).

## Modes de gestion recommandés

Les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés (5 à 15 ans). Le rajeunissement de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage (si la strate herbacée est suffisamment accessible et développée), la fauche et éventuellement le feu. Le brûlage dirigé est utilisé pour la régénération de la lande, les rejets de souches permettant la reconstitution du tapis végétal après un incendie léger (deux à trois semaines pour la lande à Ajonc). Son recours étant préférable dans le cadre d'une gestion en mosaïque, on limitera son utilisation sur les surfaces trop petites. Il est primordial qu'il soit réalisé en hiver dans le respect des conditions locales ; sa fréquence est variable selon les objectifs de gestion, la période optimale pour la gestion de ces landes semblant être d'une dizaine d'années. Si le feu présente certains avantages pour la gestion des landes ligneuses (maintien d'un niveau bas de nutriments, accès sur des terrains non mécanisables, entretien de milieux dans la lutte contre les incendies, amélioration de l'appétence des zones), les aspects négatifs de son utilisation doivent être connus : impact sur la faune, développement à terme d'espèces pyrophytes, impact paysager, homogénéisation de la structure... L'habitat étant oligotrophe, on proscriera toute utilisation d'engrais, fumure organique (lisier, fumier) et amendements. N'effectuer ni labour, ni travail du sol, ni semis ou plantations.

### 2.2.1.4. PRAIRIES HUMIDES

- **6410 – Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, sous-habitat du Junco-Molinion** (Code Corine 37.312)

- Définition

**Prairies à molinie des plaines et montagnes des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments** (azote et phosphore). Elles sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif.

Il s'agit pour la Crochatière du Sous-type **37.312 : prairies sur sols plus acides avec végétation relevant du Junco-Molinion (*Juncion acutiflori*) à l'exclusion des prairies pauvres en espèces ou sur sols tourbeux dégradés.**

Sur le plan phytosociologique, elles relèvent des *Molinietalia caeruleae* W.Koch 1926 Communautés non méditerranéennes sur sols tourbeux à paratourbeux et du *Juncion acutiflori* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952 (communautés atlantiques à montagnardes sur sol mésotrophe) et aux associations *Caro verticillati-Juncetum acutiflori* et *Caro verticillati-Molinietum caeruleae*.

- Physionomie

C'est une prairie dense où la molinie constitue un tapis épais et plus ou moins continu.

- Composition floristique

Le cortège du groupement de la Crochatière (Carte 11) est diversifié et abrite des espèces caractéristiques des milieux humides et marnicoles peu minéralisés, notamment l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*). Cette prairie est de plus en mosaïque avec la

prairie mésophile où est présente l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), ainsi que *Carex panicea*, *Filipendula vulgaris*, *Potentilla montana*, *Galium verum*, *Danthonia decumbens*, *Carex flacca* ssp *flacca*, *Scorzonera humilis*, *Briza media*) et surtout *Coeloglossum viride*, espèce remarquable.

• Ecologie, état de conservation

Presque partout, cet habitat de prés humides maigres, jadis très répandu, est en **très forte régression** et est devenu dans de nombreuses régions extrêmement menacé.

La **gestion** des Moliniaies et le respect de leur diversité floristique passent avant tout par le **maintien du niveau humide** des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés.



Prairie humide : Moliniaie à la Morlière



Orchis grenouille (La Morlière)

**III.2.2. LES AUTRES HABITATS**

**III.2.2.1. LES MILIEUX AQUATIQUES**

• **Végétations d'hélophytes de bordure, à *Calamagrostis* des eaux courantes - Alliance du *Glycerio* – *Sparganion* (code Corine : 53.4)**

• Définition

Ce sont des formations de petits hélophytes occupant les marges des rivières étroites ou les sources sur des sols alluviaux ou tourbeux.

### • Physionomie

Cet habitat est caractérisé par un cortège floristique dominé par grandes plantes aquatiques. Il se développe en bordure de la Crochatière ou dans les fossés à écoulement continu ou intermittent. La lame d'eau est de quelques centimètres de hauteur. Le substrat est constitué de sols alluviaux, riches en bases et en calcaire.

### • Composition floristique

Le cortège d'espèces y est constant (hameau de la Crochatière) avec *Glyceria fluitans*, *Apium nodiflorum*, *Phalaris arundinacea*, *Iris pseudacorus*, *Galium palustre*, *Mentha aquatica*, *Rorippa narsus-aquaticum*, *Hypericum tetrapterum*, *Pulicaria dysenterica*, *Carex riparia*, *Mentha suaevolens*, *Lythrum salicaria* et *Equisetum palustre*. D'autres espèces y sont représentées ailleurs, comme *Scutellaria galericulata*, *Epilobium hirsutum*, *Ranunculus repens*, *Filipendula ulmaria*.

Dans les fossés à écoulement faible mais continu (au lieu-dit **la Forêt**), le cortège des héliophytes se différencie par *Alisma plantago aquatica-aquatica*, ***Alisma gramineum*** (espèce rare à l'échelle nationale mais non protégée), *Apium nodiflorum*, *Sparganium erectum*, *Myosotis scopioides*, *Veronica anagallis-aquatica*, *Veronica scutellata*, *Lycopus europaeus*. Les Joncs comme *Juncus acutiflorus* forment des peuplements riverains discontinus le long des fossés.

### • Ecologie, état de conservation

**Ces fossés ont dans l'ensemble peu d'intérêt sur le plan biologique, même s'ils peuvent être utilisés par certains poissons (vairon) pour la reproduction. Concernant les espèces de la Directive Habitats, une espèce a été contactée dans ce secteur : la Grenouille agile (annexe IV de la Directive Habitats), qui est une espèce peu exigeante et qui se reproduit dans les points d'eau temporaires. Cette espèce a été vue le long des fossés et également (têtards) dans une mare temporaire (Grandes Brandes).**

**Ces zones peuvent être fréquentées par d'autres espèces, notamment les Odonates, mais ce milieu (eau disparaissant parfois tôt en saison, végétation aquatique et des berges peu fréquente) ne correspond pas à un habitat favorable, en particulier pour les espèces patrimoniales.**

## III.2.2.2. LES PRAIRIES

### ● **Prairies humides à grandes herbes (mégaphorbiaies) (Code Corine : 37)**

#### • Définition

Communautés à reine des prés (***Filipendulion ulmariae***) et communautés associées (code **Corine : 37.1**).

• Physionomie

Il s'agit de prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles et dépassant largement un mètre de haut.

• Composition floristique

Ce groupement est dominé par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), qui colonise parfois d'anciennes prairies pâturées puis abandonnées. Les espèces caractéristiques sont : *Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*, *Eupatorium cannabinum*, *Cirsium eriophorum*, *Phalaris arundinacea*, *Epilobium hirsutum* ...

• Ecologie, état de conservation

Ce groupement est localisé en aval du cours d'eau sur une petite parcelle inondable. Ce type d'habitat est menacé par la plantation de peuplier, notamment lorsque la mise en œuvre s'effectue avec une mécanisation importante avec retournement du sol.

• **Prairies mésophiles pâturées ou fauchées** (code Corine : 38)

• **Les pâtures mésophiles - Alliance du Cynosurion** (Code Corine : 38 .1)

• Définition

Pâtures mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés.

• Physionomie

De la Courande à l'aval du lieu-dit la Crochatière, les boisements de rives sont progressivement remplacés par des **prairies** utilisées pour l'**élevage bovin**, agrémentées de **peupleraies** spontanées ou plantées présentes essentiellement en rive droite de la Crochatière,. La présence des bovins est notamment révélée par la présence d'**abreuvoirs** disposés sur les berges du ruisseau.

Au niveau de la ferme de la Forêt, la prairie s'étend le long du fossé sur environ 850 m à l'amont de la Forêt et sur 250 m à l'aval. Sur la rive gauche du fossé ces prairies sont très peu larges (quelques mètres) et sur la rive droite en revanche ce secteur prairial représente une superficie de plus de 200 ha et s'étire à 1.5/2 km du site.



Prairie permanente à l'amont de la Crochatière

• Composition floristique

Pâtures mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés, avec *Lolium perenne*, *Lolium multiflorum*, *Hippochaeris* sp., *Cynosurus cristatus*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Bellis perennis*, *Ranunculus repens*, *Ranunculus acris*, *Cirsium arvense*, *Plantago lanceolata* ...

• Ecologie, état de conservation

**Les grandes prairies de la Forêt forment un habitat favorable à l'Alouette lulu, espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à conditions qu'il y ait présence de supports élevés (haies, arbres isolés) et d'un certain relief pour cette espèce qui apprécie particulièrement être perchée pour chanter.**

**Ces grandes zones ouvertes peuvent également être utilisées par certains rapaces, tels que le Busard Saint-Martin (espèce de la Directive Oiseaux), en recherche de nourriture.**

**Ces prairies sont aussi des terrains de chasse pour les chauves-souris.**

• **Les prairies de fauches de plaine - Alliance de l'*Arrhenatherion* (code Corine : 38.2)**

• Définition

Prairies à fourrage mésophiles des basses altitudes, fertilisées et bien drainées.

• Physionomie

La plupart des prairies de fauche du secteur sont des prairies artificielles et ont un aspect uniforme à bas d'une graminée.

Il y a néanmoins, notamment dans le secteur amont de la Morlière des secteurs qui ne plus exploités et qui témoigne du caractère des prairies présentes antérieurement et qui étaient très fleuries.

• Composition floristique

Prairies de fauche mésophiles, de basse altitude, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenaterum elatius*, *Lotus corniculatus*, *Trifolium pratense*, *Daucus carota*, *Leucanthemum vulgare*, *Rumex acetosa*.

• Ecologie, état de conservation

***Ces zones ouvertes peuvent être utilisées par certains rapaces, tels que le Busard Saint-Martin (espèce de la Directive Oiseaux), en recherche de nourriture.***

***Ces prairies sont aussi des terrains de chasse pour les chauves-souris.***

### III.2.2.3. COMMUNAUTES A GRANDES LAICHES

- **Cariçaies à *Carex vesicaria*** (code Corine : 53.2142)

- Définition

Au sein des formations à grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyperus* occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, dans les stations les moins oligotrophes et souvent accompagné de *Carex rostrata* en bordure extérieure de caricaies.

- Physionomie

Ce sont des groupements qui forment des massifs denses de plus de 1 m de haut et souvent caractérisés par une seule espèce.

- Composition floristique

Suivant la localisation, notamment en fonction de la position en ceinture du plan d'eau ou du cours d'eau, les espèces se succèdent : *Carex vesicaria*, *Carex riparia*, etc.

S'agissant d'espèces sociales, la diversité est faible, car le milieu est très fermé, notamment dans le cas de suintements.

- Ecologie, état de conservation

Sur le site, ces groupements sont très localisés, aux Murs et en aval dans les zones plantées de peupliers.

- **Cariçaies à *Carex elata*** (code Corine : 53.2151)

- Définition

Formations de grands et souvent nombreux touradons de *Carex elata*, sur des sols alcalins ou eutrophes, tourbeux ou organiques.

- Physionomie

Ce sont des groupements caractérisés par une structure en touradons qui témoigne de la variation du niveau d'eau et entre lesquels se développe une végétation à caractère plus aquatique.

• Composition floristique

Suivant la localisation, notamment en fonction de la position dans la ceinture du plan d'eau, les espèces se succèdent : *Carex elata*, *Carex distachya*, et *Carex paniculata* qui est ici plus rare.

Dans le cas de ceintures, notamment avec *Carex elata*, les espaces entre les touradons sont occupés par un cortège varié et fleuri (*Mentha aquatica*, *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, etc.).

• Ecologie, état de conservation

Ces groupements sont uniquement présents autour de l'étang de la Morlière et leur maintien est lié au fonctionnement du niveau d'eau.

### III.2.2.4. LES BOISEMENTS, PLANTATIONS ET FOURRES

● **Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles** (code Corine 41.2)

• Définition

Forêts atlantiques dominées par des **chênaies-charmaies** riches en frênes (*Fraxinus excelsior*), sur des sols méso-eutrophes plus ou moins humides.

• Physionomie

Il s'agit d'un taillis ou taillis de charme sous futaie de chêne. Le noisetier (*Corylus avellana*) forme souvent des peuplements arbustifs importants avec l'érable champêtre. La strate herbacée est caractérisée par des plantes à bulbe qui colorent le sous-bois au printemps, notamment la jacinthe des bois. Ce sont des peuplements qui sont bien structurés avec des strates diversifiées et denses.

• Composition floristique

Le charme et le chêne pédonculé sont associés à l'érable champêtre et le cortège des strates arbustives et herbacées sont très variées avec 11 espèces d'arbustes où dominent le noisetier et le petit houx et plus d'une quinzaine d'espèces herbacées dominées, selon l'éloignement du cours d'eau par l'ail des ours et la ficairie, la jacinthe et la stellaire.

• Ecologie, état de conservation

Cet habitat, peu exploité, a conservé une bonne structure avec des strates bien constituées et diversifiées. Il est en bon état de conservation.

**Ces secteurs boisés auxquels il faut ajouter les haies et les ripisylves sont des habitats favorables à 3 espèces d'insectes inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats dont une prioritaire, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant (présent sur le site) et le Grand Capricorne.**

● **Plantations de peupliers avec sous strate à mégaphorbiaie ou à roselière**  
(Code Corine : 83.3211)

● Définition

Vieilles plantations de peupliers avec une strate inférieure riche en grandes herbes.

● Physionomie

Cette formation est constituée de plantations de peupliers (*Populus nigra*, *dominant* ; des hybrides entre *P. nigra* et des espèces américaines, ou encore *Populus alba*). La strate herbacée est élevée et témoigne de la présence initiale des mégaphorbaies de roselières.

● Composition floristique

La strate herbacée issue des mégaphorbaies est dominées par la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), des anthriscues (*Anthriscus sylvestris*), des oenanthes (*Oenanthe crocata*). Dans le cas de roselière, on retrouve la baldingère (*Phalaris arundinacea*).

● Ecologie, état de conservation

Ces plantation présentent des visages divers en fonction de leur niveau de développement. Certains secteurs âgés ont été reconquis par la strate arbustive et herbacée et sont dans un état biologique relativement favorable pour la faune, alors que les plantations récentes sont dans un état offrant un faible intérêt.

### III.2.2.5. LES CULTURES ET ZONES URBANISEES

● Définition

Parcelles cultivées et terrains attenants aux habitations.

● Physionomie

Dans le périmètre du site, une partie importante de la surface est occupée par des **cultures** (à l'amont de la Morlière) et une petite superficie correspond à des **zones urbanisées** (routes, habitations).

● Composition floristique

Aucune espèce spécifique n'a été notée, ces milieux faisant l'objet d'un entretien défavorable au développement de la flore.

• Ecologie, état de conservation

Ces milieux artificialisés n'hébergent aucune espèce de l'Annexe II de la Directive Habitats, mais il est fort probable d'y rencontrer (zones urbanisées) le **Lézard des murailles**, espèce de l'Annexe IV de la Directive Habitats.

Ces habitats concentrent l'essentiel des menaces qui pèsent sur la qualité du ruisseau, notamment les **polluants d'origine agricole et domestique**.

## IV. FACTEURS AFFECTANT LA QUALITE ECOLOGIQUE DU SITE

### IV.1. FACTEURS AFFECTANT LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU RUISSEAU

#### IV.1.1. LA REDUCTION DES SURFACES EN HERBE

L'évolution de l'agriculture depuis plusieurs décennies, pousse nombre d'exploitations vers une **intensification de la production**, et surtout orientée en **cultures**. Il s'en suit bien souvent une reconversion des **prairies en cultures**. Dans le cas de la Crochatière, les zones de prairies, notamment humides, ont d'ores et déjà disparu d'une grande partie du bassin versant notamment dans le secteur amont (commune du Vigeant) avec drainage des parcelles.

La réduction des surfaces en prairies humides accompagnée par le drainage, se traduit à moyen et long terme par une moindre quantité d'eau disponible dans le sol du fait de la disparition notamment des dépressions (mouillères) où cette eau était stockée (BURGEAP et al., 2000)<sup>3</sup>. L'eau n'est plus disponible ultérieurement lors des périodes d'étiage du ruisseau, ce qui contribue à un assèchement plus marqué et plus long.

La réduction des surfaces en prairie permanente au profit des prairies temporaires (monoculture de graminées), notamment des prairies humides, a aussi un impact sur la disponibilité de l'alimentation et la reproduction des insectes. Sont notamment concernés les hyménoptères (abeilles, bourdons, etc.) et les papillons. Nombre d'espèces dont certaines d'intérêt communautaire tel le Cuivré des marais, se nourrissent sur les fleurs des plantes nectarifères et se reproduisent sur certaines plantes hôtes (espèces du genre Rumex (Oseille) pour le Cuivré des marais). Leur disparition est un facteur défavorable à la préservation de ces espèces et de la faune en général.

#### IV.1.2. L'ARRACHAGE DES HAIES

Les modes de culture nécessitent des surfaces de plus en plus grandes pour faciliter le travail mécanique. Cela s'est accompagné d'une **élimination** de haies. Ce phénomène est particulièrement visible sur l'**amont** du bassin versant et dans une moindre mesure sur le périmètre du site (sur ce même secteur).

Ces haies ont un rôle majeur dans la **limitation du ruissellement** et contribuent de façon importante à l'**infiltration de l'eau dans le sol et réduisent l'érosion des sols**. Leur disparition amplifie donc les effets de la mise en culture.

#### IV.1.3. LA MULTIPLICATION DES PLANS D'EAU

Une partie du volume d'eau qui alimente normalement le ruisseau est capté par des **plans d'eau artificiels** situés à proximité du site. Il y a une **demi-douzaine** de plans d'eau dans le périmètre proche du site.

Cette eau, captée sur des sources, dans la nappe du cours d'eau ou provenant du ruissellement, n'est donc plus disponible pour **alimenter** le ruisseau de façon continue. Une partie non négligeable du volume stocké se perd par **évaporation**, en particulier lors des périodes chaudes où le ruisseau est déjà au plus bas.

---

<sup>3</sup> Ce qui n'exclut pas un effet tampon du drainage et un écrêtement des crues en lors des épisodes pluvieux.

Au cours des **vidanges** (qui sont soumises à réglementation) peuvent également se poser des problèmes selon les conditions dans lesquelles elles s'effectuent avec des risques de déversement des vases accumulées dans le cours d'eau et colmatage des fonds.

### IV.1.4. LES POMPAGES

**Deux** pompages, servant à l'alimentation du bétail de la ferme de la Courande, fonctionnent. L'impact de ce prélèvement d'eau est négligeable et ne remet probablement pas en cause le régime hydrologique du ruisseau.

### IV.1.5. LE PIETINEMENT PAR LES BOVINS ET LES PASSAGES D'ENGINS

Le passage de gros animaux ou d'engins dans le lit du ruisseau est susceptible de modifier l'organisation du fond du lit, et de créer des **perturbations** pour les espèces qui y vivent et s'y reproduisent comme le Chabot. Ces passages ouvrent, voire détruisent la **ripisylve** et les **berges**, et provoquent une **sédimentation** par mise en suspension des matériaux.

Cependant, sur la Crochatière ces passages sont peu nombreux et limités à la partie à l'aval de la Courande, où l'on décèle le passage de **bovins**, d'**engins de débardage**. Les activités de loisirs comme la **moto tout-terrain** est également susceptible de dégrader le lit du cours d'eau quand ces engins passent à gué sur le ruisseau.

Les secteurs touchés ne semblent cependant pas affecter les zones favorables au Chabot.

Le colmatage important du fond du ruisseau par les **sédiments** fins ne s'observe que dans la partie aval proche de l'**embouchure**, là où le courant est faible voire nul.

L'origine de ce colmatage provient, pour une partie de la **dégradation des berges** et la traversée du lit par les animaux et les engins, mais provient vraisemblablement aussi d'un apport de particules arrachées et entraînées par le **ruissellement** des eaux de pluie sur des **terres nues du grand secteur cultivé amont et des plateaux latéraux de la Crochatière**.

### IV.1.6. L'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Sur certaines portions de berges de la Crochatière, la **ripisylve** a été drastiquement coupée (secteur de la Courande). Celle-ci ne joue plus son rôle de protection des berges et de stockage des matériaux transportés lors des crues.

Cependant, la majorité du cours d'eau se trouve au fond d'une **vallée boisée** où la ripisylve est difficilement accessible pour un entretien. La chute de branches et de troncs est susceptible d'**obstruer** le ruisseau et de provoquer localement un creusement du lit.

### IV.1.7. LES ESPECES INTRODUITES

Le **ragondin** est très présent sur le site, et ceci principalement dans les secteurs qui lui sont favorables, à savoir les zones à courant faible ou nul : les fossés et les plans d'eau principalement. Cette espèce ne cause pratiquement pas de dégâts sur le ruisseau lui-même

car son caractère courant et boisé ne lui convient guère. Il peut être abondant par endroit, ainsi dans le secteur des Forges sur un plan d'eau d'une dizaine de mètres de diamètre nous avons comptabilisé 5 à 6 individus.

Deux espèces **d'Écrevisses américaines** ont été observées (*Orconectes limosus* et *Pacifastacus leniusculus*). La deuxième dite « **écrevisse signal** » a de fortes capacités pour coloniser un ruisseau tel que celui de la Crochatière et se présente comme une concurrente redoutable de l'écrevisse à pattes blanches.

Le **poisson chat** (*Ameiurus melas*) issu probablement de plans d'eau en amont est également une espèce susceptible d'envahir les secteurs calmes du cours d'eau.

La présence d'**étangs** sur le bassin versant de la Crochatière fait ainsi peser un risque de passage d'espèces dans le ruisseau dont certaines peuvent s'avérer prédatrices des jeunes stades de Chabot, ou concurrents utilisant les mêmes ressources alimentaires (invertébrés). Bien que l'impact de ces espèces ne soit mesuré, il ne va pas dans le sens d'une bonne conservation des espèces-cibles de la Directive.

## IV.2. LES FACTEURS AFFECTANT LA QUALITE DE L'EAU

### IV.2.1. LA POLLUTION PAR LES EFFLUENTS DOMESTIQUES

Deux habitations sont situées sur le périmètre du site, au lieu dit la Crochatière à Moussac-sur-Vienne, ce qui inciterait à penser que le problème des effluents domestiques est anecdotique.

Par contre, au niveau du bassin versant, c'est près d'une **douzaine** de hameaux avec une à trois ou quatre habitations, qui sont susceptibles d'émettre des rejets affectant la Crochatière. Cette question est à l'ordre du jour avec l'obligation pour les communes de prendre en charge la mise en place et le contrôle de l'assainissement individuel.

### IV.2.2. LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE :

Le bassin versant est essentiellement **cultivé** avec un grand secteur au sud de la D102 qui rejète ses eaux de drainage dans la Crochatière.

Les **élevages** rencontrés sur le site sont de type **extensif** et la majorité de ces élevages ont un plan d'épandage. De ce fait, leur impact sur le milieu en terme de pollution doit être assez **faible**, si ce n'est l'apport (modéré le plus souvent) d'azote sur les prairies.

Les effets induits par les pratiques culturales sont liés aux apports azotés destinés à améliorer le rendement des cultures mais aussi des prairies. Ils peuvent prendre une forme variable, épandage de lisier ou apports d'engrais chimiques, selon des techniques elles aussi variées. Dans un premier temps, le résultat prend toujours la forme d'un apport de substances azotées à la surface du sol. Une fraction de ces substances peut être entraînée par ruissellement vers les cours d'eau. Des précipitations abondantes, une forte pente, un sol peu perméable une végétation réduite sont autant de facteurs qui amplifient cette fuite par ruissellement. Dans la fraction qui pénètre dans le sol, une partie n'est pas fixée par le sol ou les végétaux et peut s'infiltrer pour rejoindre le ruisseau. Le bassin versant est très cultivé et les apports en azotes sont importants, la teneur en nitrates de l'eau du ruisseau étant relativement importante avec 20 mg/l de nitrates dans le Ruisseau du Martray et 17 mg/l à l'aval du Salleron.

D'autres substances, elles aussi utilisées en agriculture, sont susceptibles d'affecter le milieu aquatique : il s'agit des traitements phytosanitaires. Qu'il s'agisse de fongicides, d'herbicides ou d'insecticides, l'arsenal chimique est étendu et plusieurs substances sont d'un emploi courant sur les cultures du bassin versant. Ces éléments se retrouvent dans les eaux du ruisseau et affectent sa qualité biologique, même si les analyses effectuées en 2006 montrent des valeurs inférieures aux seuils de qualité.

Engrais et produits phytosanitaires sont également utilisés par les collectivités et une grande partie de la population pour le jardinage et l'entretien des abords des bâtiments, des allées, etc. Cette utilisation de produits est également une source de nuisance pour la qualité de l'eau.

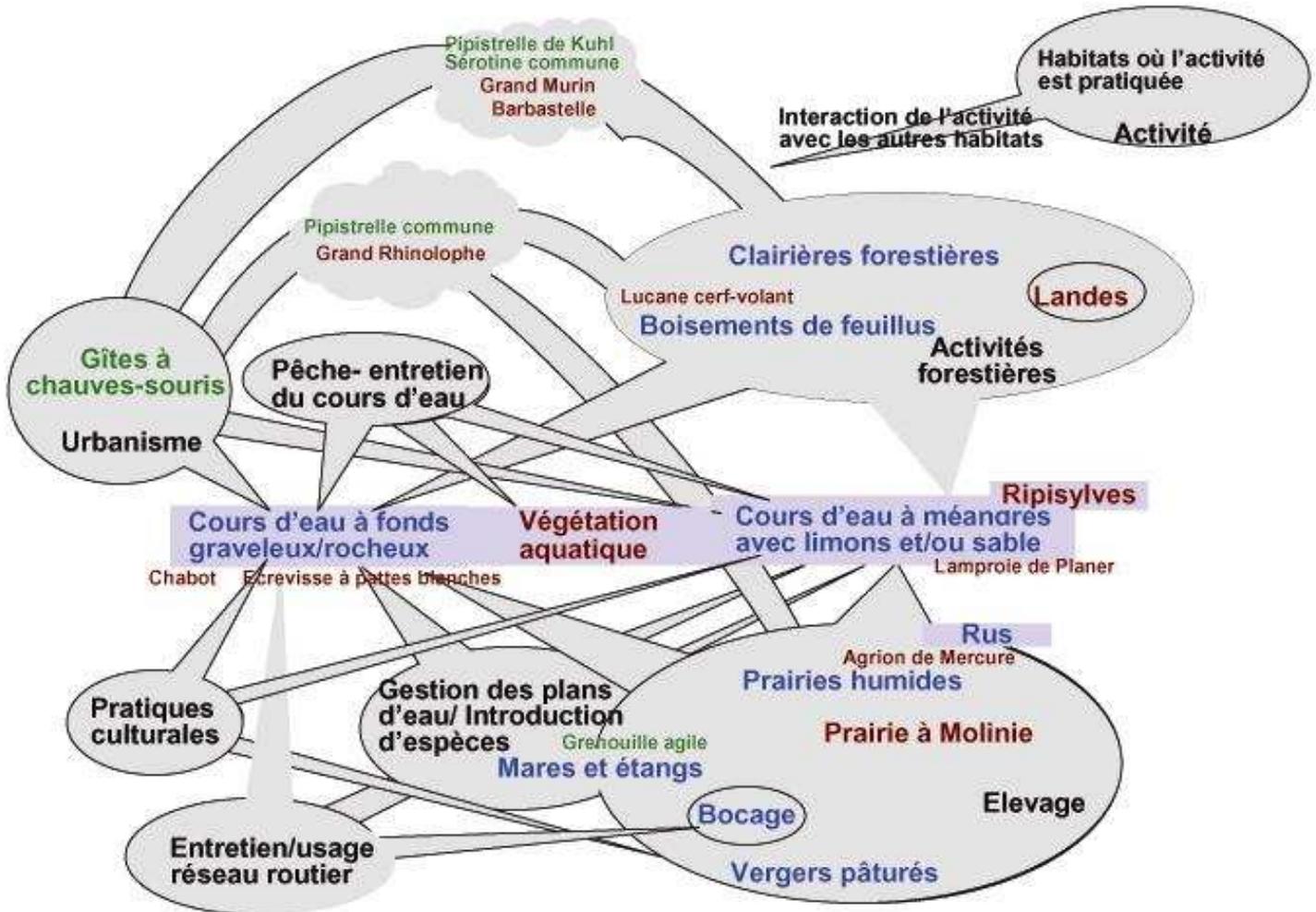
### **IV.2.3. LA POLLUTION D'ORIGINE ROUTIERE**

Le site est potentiellement peu concerné par la majorité des pollutions liées aux infrastructures routières, telles que la pollution chronique (intensité du trafic) et les pollutions accidentelles (250/an en France), ceci en raison de la fréquentation modérée du réseau routier aux abords de la Crochatière.

Les traitements phytosanitaires auparavant réalisés pour l'entretien de ces infrastructures sont désormais soumis à une réglementation plus stricte et ne devraient avoir qu'un impact négligeable. L'aspersion d'un herbicide à proximité immédiate d'un cours d'eau présente en effet un risque de passage du produit dans l'eau, avec des effets possibles sur la faune ou la flore.

## V. RELATIONS ENTRE ACTIVITES ET HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les relations entre activités et habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présentées sous une forme schématisée



## Symbiose Environnement

Les diverses activités développées sur le bassin versant, sont susceptibles :

- soit de favoriser le maintien, voire le développement des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (impact positif),
- soit de provoquer ou de contribuer à la réduction, sinon la disparition des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (impact négatif).

Activités	Impact négatif	Espèces et habitats concernés	Impact positif	Espèces et habitats concernés
Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pollution diffuse par les intrants, les traitements chimiques</li> <li>- pollution accidentelle par les engins agricoles</li> <li>- assèchement des zones humides,</li> <li>- apports de sédiments au ruisseau par lessivage des terres nues,</li> <li>- diminution de la quantité d'eau stockée dans le sol du bassin versant,</li> <li>- suppression des haies et bosquets, mares landes et prairies.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Grand capricorne Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Landes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cultures non irriguées et de variétés peu exigeantes en eau,</li> <li>- mise en œuvre de mesures agro-environnementales,</li> <li>- maintien d'une structure bocagère;</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Grand capricorne Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Landes</p>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pollution diffuse par les installations d'assainissement individuelles défectueuses et non conformes aux normes,</li> <li>- pollution diffuse par réseau ancien ;</li> <li>- pollution chimique chronique par lessivage des surfaces traitées (désherbage de jardin et abords des habitations, ...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise aux normes des installations et/ou connexion au réseau collectif,</li> <li>- contrôle des installations ;</li> <li>- utilisation de techniques thermiques de désherbage et du broyage,</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle</p>
Réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pollution chimique chronique par lessivage des surfaces imperméabilisées</li> <li>- pollution accidentelle lors d'accidents chimiques sur le réseau,</li> <li>- pollution diffuse par les traitements des bordures enherbées du réseau.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de techniques thermiques de désherbage et de broyage,</li> <li>- mise en place de systèmes de décantage des eaux de ruissellement;</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure</p>

Tableau 12. Interactions entre activités et habitats et espèces d'intérêt communautaire (Annexes I et II) (1<sup>ère</sup> partie)

## Symbiose Environnement

Activités	Impact négatif	Espèces et habitats concernés	Impact positif	Espèces et habitats concernés
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transformation des prairies permanentes en prairies temporaires,</li> <li>- apports de sédiments dans le ruisseau par piétinement sur un long linéaire de berges par le bétail,</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Ripisylves Landes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise aux normes des exploitations,</li> <li>- maintien et entretien des haies et bosquets,</li> <li>- maintien et entretien des Prairies maigres naturelles,</li> <li>- aménagement d'abreuvoirs et gués,</li> <li>- mise en œuvre de mesures agro-environnementales</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Ripisylves Landes</p>
Création et gestion de plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rétention d'eau au détriment du ruisseau,</li> <li>- réchauffement de l'eau restituée au cours d'eau,</li> <li>- apports de sédiments aux cours d'eau lors des vidanges,</li> <li>- pollution chimique forte lors des vidanges,</li> <li>- introduction d'espèces invasives (écrevisses, poissons chats, etc.) et porteuses saines de maladies.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rétention temporaire par sédimentation de polluants (pollution chimique chronique ou ponctuelle) issus de l'amont,</li> <li>- aménagement des plans d'eau avec des rives en pente douce et maintien d'une ceinture de végétation</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure</p>
Gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plantations de peupliers au bord des rives et en rangs serrés,</li> <li>- utilisation de pesticides en début de croissance des arbres,</li> <li>- plantation de conifères aux abords des cours d'eau,</li> <li>- coupes à blanc sur les coteaux en rive des cours d'eau,</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Mégaphorbiaie Ripisylves</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion en futaie jardinée et/ou futaie irrégulière avec maintien du sous-bois,</li> <li>- maintien d'arbres morts et d'arbres âgés dans les boisements,</li> <li>- maintien des blocs rocheux avec un peu d'ombrage</li> <li>- plantations à plus de 7 m des rives</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Mégaphorbiaie Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Ripisylves</p>
Pêche et gestion des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- introduction de maladies par transport au niveau des chaussures et/ou bottes en cas de changement de site de pêche ou ruisseau,</li> <li>- ralentissement du débit par mise en place d'ouvrages augmentant la hauteur d'eau.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Végétations aquatiques Ripisylves</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des cours d'eau, des populations de poissons et de leurs habitats,</li> <li>- présence régulière sur le site et détection de problèmes éventuels (pollutions, mortalités exceptionnelles, ...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Chabot Lamproie de Planer Végétations aquatiques Ripisylves</p>

Tableau 12. Interactions entre activités et habitats et espèces d'intérêt communautaire (Annexes I et II) (suite)

*Symbiose Environnement*

<b>Activités</b>	<b>Impact négatif</b>	<b>Espèces et habitats concernés</b>	<b>Impact positif</b>	<b>Espèces et habitats concernés</b>
Régulation des espèces invasives	- risque de contamination de la chaîne alimentaire par des molécules chimiques (anticoagulants) : lutte chimique contre le ragondin	Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Végétations aquatiques	- réduction de l'impact de l'espèce sur le milieu (ragondin) - lutte ciblée et sans répercussion écologique par piégeage contre le ragondin	Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure Grand Rhinolophe Grand Murin Barbastelle Végétations aquatiques
Chasse			- régulation des espèces invasives (ragondin) - présence régulière sur le site et détection de problèmes éventuels (pollutions, mortalités exceptionnelles, ...)	Chabot Lamproie de Planer Agrion de Mercure

Tableau 12. Interactions entre activités et habitats et espèces d'intérêt communautaire (Annexes I et II) (suite et fin)

## **LES ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS, AUX ESPECES ET ACTIVITES HUMAINES**

### **I. LES ENJEUX**

La synthèse des impacts des activités recensées à l'échelle du bassin versant sur les espèces d'intérêt communautaire met en évidence les enjeux auxquels la gestion du site doit s'appliquer afin de répondre aux objectifs de la Directive Habitats pour la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

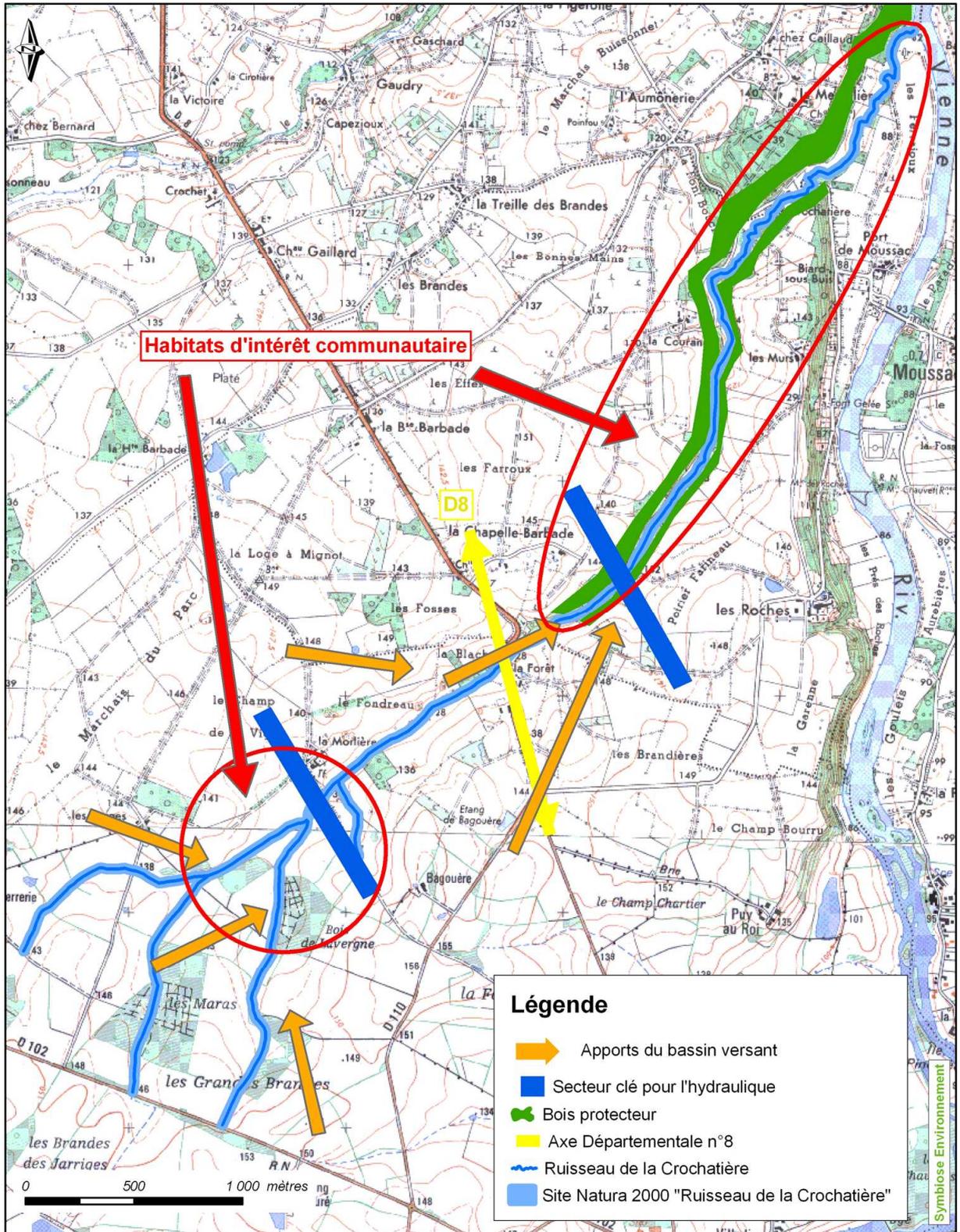
Quatre objectifs ont été identifiés afin de répondre aux enjeux que sont la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (Tableau 19).

### **II. SECTEURS CLES POUR LES ENJEUX**

Le site comporte deux secteurs essentiels (Carte 12) avec des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Pour le secteur de l'étang de la Morlière, l'étang constitue un point stratégique offrant des possibilités de maîtrise des apports d'intrants depuis l'amont du bassin versant (barre bleue amont).

Un deuxième point stratégique correspond à l'amont de la partie boisée du site (ellipse rouge). Moyennant un fonctionnement maximal de la ripisylve, ce point de passage pourrait jouer un rôle de zone tampon (barre bleue en aval) tant pour les matériaux transportés que le régime des crues du cours d'eau. Le cours d'eau est dans ce secteur relativement bien préservé par des coteaux boisés (bandes vertes) et des prairies naturelles.

**Carte 12 - Secteurs clés**  
**Site Natura 2000 "Ruisseau de la Crochatière"**



## Symbiose Environnement

Objectifs par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
I. Réhabilitation du lit du cours d'eau	Mettre en œuvre un programme de réhabilitation des berges et des ripisylves	Contrats MAE t Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	Forêts alluviales résiduelles	- Chabot - Lamproie de Planer	Agriculture Elevage Gestion forestière Pêche	Contrat de rivière
	Elimination du Ragondin	Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	Forêts alluviales résiduelles	- Chabot - Lamproie de Planer	Chasse Gestion des plans d'eau	
II. Préservation de la qualité de l'eau : réduire ou supprimer les apports de substances polluantes et de matériaux d'érosion au réseau hydrographique	Réduction des intrants pour les pratiques agricoles	Contrats MAE t Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	Végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes et planitiaies	- Chabot - Lamproie de Planer - Grand Murin	Agriculture Elevage Gestion des plans d'eau	Contrat de rivière
	Privilégier un entretien non chimique du réseau routier et des abords des habitations	Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	Végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes et planitiaies	- Barbastelle - Grand Rhinolophe - Agrion de Mercure	Urbanisme	
III. Maintien du bocage avec prairies permanentes et mares	Entretien et réhabilitation des haies	Contrats MAE t Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000		- Grand Rhinolophe - Lucane cerf-volant - Pipistrelle commune	Agriculture Elevage Gestion des routes	P.L.U.
	Maintien des prairies permanentes	Contrats MAE t Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	- Landes sèches européennes - Prairie à molinie	- Grenouille agile	Elevage	
IV. Inciter à une gestion des boisements adaptée aux enjeux du site	Inciter à une gestion respectueuse des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000	- Prairies humides à grandes herbes (mégaphorbiaies)	- Grand Murin - Barbastelle - Lucane cerf-volant - Grand Capricorne - Pipistrelle de Kuhl - Sérotine commune	Gestion forestière	

Tableau 13. Objectifs liés aux habitats, espèces et activités humaines.

## CONCLUSION

Le diagnostic réalisé en 2006 a permis de vérifier la présence de onze espèces (Annexe II de la Directive Habitats) et de quatre habitats d'intérêt communautaire.

Les espèces et les habitats sont localisés dans les limites actuelles du site et ses environs immédiats. Leur présence est dépendante :

- de la ressource en eau (qualité et quantité),
- de l'activité d'élevage avec maintien du bocage et de prairies permanentes,
- de la présence de boisements de feuillus exploités de façon modérée.

La qualité de l'eau qui est un facteur essentiel pour la préservation de la plupart des espèces, s'avère plutôt bonne à l'exception de teneurs en nitrates non négligeables et d'un nombre important de molécules (pesticides) dont il est difficile d'évaluer l'impact au niveau de la faune.

Le recul de l'élevage en relation avec la réduction d'un bocage régulier et des prairies permanentes, constitue un facteur défavorable pour la préservation des espèces et des habitats.

Les boisements de feuillus qui couvrent les coteaux environnants du cours d'eau constituent un maillon essentiel pour la préservation de la qualité de l'eau. Leur exploitation éventuelle en futaie jardinée ou futaie irrégulière, si les conditions de sol sont favorables, est la plus adaptée pour le cours d'eau. Ils constituent également un habitat important pour quelques espèces notamment insectes et chauves-souris.

Les mesures proposées pour la gestion du site portent donc sur les quatre axes :

- réhabilitation du lit du cours d'eau,
- préservation de la qualité de l'eau,
- maintien du bocage et des prairies permanentes encore présents,
- inciter à une gestion des boisements adaptée aux enjeux du site.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- ACEMAV coll., DUGUET R. et MELKI F., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthenope, édition biotope, Mèze, France. 480 p.
- AFNOR, 2004. – Norme NF T 90-350., mars 2004.
- AGUILAR (d'), J., DOMMANGET, J.-L., 1998. – Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord. Ed. Delachaux et Niestlé, 463p.
- BARATAUD M., 2001. – Balades dans l'inaudible. Ed. Sittelle, Mens. 2 CD + livret, 51 p.
- BARATAUD M., 2002. – Site Natura 2000 – Définition des aires d'études pour une cartographie des habitats de chasse à chiroptères. Groupe Chiroptères National, SFPEM, 4 p.
- BARATAUD M., 2002. – Etude des habitats de chasse potentiels du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) autour de colonie de mise bas. Groupe Chiroptères National, SFPEM, 8 p.
- BARATAUD M., 2002. – Etude des habitats de chasse potentiels du Grand Murin (*Myotis myotis*) autour de colonie de mise bas. Groupe Chiroptères National, SFPEM, 7 p.
- BARATAUD M., 2002. – Etude des habitats de chasse potentiels de la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) autour de colonie de mise bas. Groupe Chiroptères National, SFPEM, 8 p.
- BARDAT, J., BIORET, F., BOTINEAU, M., BOULLET, V., DELPECH, R., GEHU, J.-M., HAURY, J.-M., LACOSTE, A., RAMEAU, J.-C., ROYER, J.-M., ROUX, G., TOUFFET, J., 2004. – Prodrome des végétations de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, Patrimoines naturels, 61, 171p.
- BELLMANN, H., LUQUET, G., 1995. – Guide des sauterelles, grillons et Criquets d'Europe occidentale. Ed. Delachaux et Niestlé, 383p.
- BURGEAP, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, (2000)?. – Les zones humides et la ressource en eau. Guide technique Interagences, Etudes sur l'eau n°89, 239 p.
- CASTANET J. et GYUETANT R., 1989. – Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. Société Herpétologique de France, Paris. 191 p.
- CHATENET, (du) G., 1990 – Guide des Coléoptères d'Europe, Delachaux & Niestlé S.A., D. PERRET, éditeur, Neuchâtel-Paris
- CHINERY, M., CUISIN, M., 1994. – Les papillons d'Europe. Rhopalocères et hétérocères diurnes. Delachaux & Niestlé, 320 p.
- CHOPARD, L., 1951. – Faune de France, 56, Orthoptéroïdes. Ed . Lechevalier, 358p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1999. – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne ; EUR 15/2. DG Environnement. 123 p.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1992. - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- CORBET G. et OVENDEN D., 1984. – Le multiguide nature des mammifères d'Europe. Bordas, 240 p.
- DUQUET, Marc, 1995 –Inventaire de la faune de France. Editions Nathan et Muséum national d'Histoire Naturel , Paris, France.

## *Symbiose Environnement*

- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degré de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- FOUCAULT (de) B., 1986 – Petit manuel d'initiation à la phytosociologie sigmatiste. Soc. Lin. du N. de la Fr., Amiens, 51p.
- GRILLET P., 1997. – Statut des Amphibiens et Reptiles en Poitou-Charentes : Premières propositions pour réaliser une liste rouge régionale. 21 p.
- GRILLET P. et THIRION J-M., 1997. – Répartition des Amphibiens et des Reptiles en Poitou-Charentes. 20p.
- GUINOCHET M., 1973.- Phytosociologie. Masson, Paris, 227p.+carte.
- JOURDE P., TERRISSE J. (coord.), 2001. Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.
- KERGUELEN M., 1998. – Index synonymique de la flore de France. 623 p.
- LAFRANCHIS, P., 2000. – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthenope, éd. Biotope, Mèze (Fr.), 448 p.
- LEONARD, S., BARRAULT,M., BOMBARDE,F., MERLET, Y., LAVIE, J., SOLACROUP,F., DUROCHER, J., 2002. – Réseau régional de suivi de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires. Années 1999, 2000 et 2001. FREDON Poitou-Charentes, GRAP Poitou-Charentes, 72 p.
- LERAUT, P., 1992. – Les papillons dans leur milieu. Ed. Bordas, 256p.
- MANDIN, C., 1996. – Incidences des plans d'eau sur des ruisseaux de Gâtine. DDAF 79, 46 p.
- MAURIN, et coll., 1994 – Le livre rouge-Inventaire de la faune menacée de France. Editions Nathan, Muséum national d'Histoire Naturel et Fonds mondial pour la nature (WWF-France), Paris, France.
- POITOU-CHARENTES NATURE, 1998. – Atlas des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes. 24 p.
- POITOU-CHARENTES NATURE, 2000. Chauves-souris du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Natures, Poitiers, 96 p.
- POITOU-CHARENTES NATURE, 2002a. – Atlas des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes, année 2000- 2002, 3<sup>e</sup>phase. 22 p.
- PREVOST O., 2004. Le guide des chauves-souris en Poitou-Charentes. Geste éditions, Les cahiers naturels, La Crèche, 198 p.
- PREVOST O., 1997. A la recherche des chauves-souris ou comment participer à un inventaire de chiroptères. Poitou-Charentes Nature et Vienne Nature, Poitiers, 60 p.
- RAMEAU, J.-C., 2000. – CORINE biotopes. Version originale, Types d'habitats français. ENGREF, GIP ATEN, 175 p.
- RAMEAU, J.-C., MANSION, D., DUME, G., 1989. – Flore forestière française. Guide écologique illustré. 1 Plaines et collines. Ed. IDF, 1785 p.
- ROUE S.Y. et BARATAUD M., 1999. Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Muséum d'Histoire Naturelle de la ville de Genève, Genève. Le Rhinolophe, Vol. Spec. n°2, 137 p.

### *Symbiose Environnement*

SKINNER, 1998. – The color identification guide to Moths of the British Isles. Viking Ed., 276p.

TACHET, H., M. BOURNAUD, Ph. RICHOUX., 1980 - Introduction à l'étude des macroinvertébrés des eaux douces Université Claude Bernard Lyon I, Association Française de Limnologie, Ministère de l'Environnement. Imprimerie C.R.D.P.

TACHET, H. Ph. RICHOUX, M. BOURNAUD et Ph USSEGLIO-POLATERA., 2000. – Invertébrés d'eau douce, systématique, biologie, écologie. CNRS Editions

VIENNE NATURE, 2002. *Note relative à la colonie de Grand murin, Myotis myotis, de l'église de Queaux.* Vienne Nature, Poitiers, 16 p.

WARING, P., TOWNSEND, M., et LEWINGTON, R., 2003. – Field Guide to the Moths of Great Britain and Ireland. Ed. British Wildlife Publishing, 432 p.

WENDLER, A., Nüss, J.-H., 1997. – Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, 129 p.

## LISTE DES PERSONNES RESSOURCES POUR LA REALISATION DU DOCOB

Monsieur	Samuel	ANDRE		Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Délégation de Poitiers	7, rue de la Goélette	BP. 40	86282	SAINT BENOIT Cedex
Mademoiselle	Céline	DUPEU		DIREN	14 Bd Chasseigne	B.P. 80955	86038	POITIERS Cedex
Monsieur	Sébastien	BAILLARGEAT		Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique	178 rue Guynemer		86000	POITIERS cedex
Monsieur	Michel	BRAMARD		Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique	112 rue Faubourg Cueille Mirebalaise		86000	POITIERS cedex
Monsieur	Alain	VEROT		DDAF de la Vienne		B.P. 537	86020	POITIERS cedex
Madame	Lysiane	CERIN		Sous-Préfecture de Montmorillon		B.P. 66	86501	MONTMORILLON Cedex
Monsieur	Patrick	FLOT	Le Sous-Préfet	Sous-Préfecture de Montmorillon		B.P. 66	86501	MONTMORILLON Cedex
Monsieur	Pierre	PLAT			15, rue Raoul Mortier		86500	MONTMORILLON
Monsieur	Pascal	CAVALLIN		Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	2 bis rue du Jardin des Plantes		86000	POITIERS
Monsieur	Sébastien	JOUSSEMET		Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	178 rue Guynemer		86000	POITIERS
Monsieur		BOURGOIN		Fédération Départementale des Chasseurs	2134 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX-BEAUVOIR
Monsieur	Michel	FAURE		Fédération Départementale des Chasseurs	2134 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX-BEAUVOIR
Monsieur	Maxence	RONCHI		Fédération Départementale des Chasseurs	2134 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX-BEAUVOIR
Monsieur	Miguel	GAILLEDROT		Vienne Nature	14, rue Jean Moulin		86240	FONTAINE LE COMTE
Monsieur	Franck	MAGNON		SIDEM	18 bis place de la Victoire		86501	MONTMORILLON
Monsieur	Jean-Claude	CUBAUD	Le Conseiller Général	Canton de l'Isle-Jourdain	Mairie de l'Isle Jourdain		86150	ISLE JOURDAIN
Monsieur	Jean-Daniel	RIVAUX	Le Maire	Mairie de Moussac			86150	MOUSSAC
Monsieur	Dany	RICHARD	Le Maire	Mairie de Queaux			86150	QUEAUX
Monsieur	Bernard	PLAT		Mairie de Queaux			86150	QUEAUX
Madame	Christine	SIROT	Le Maire	Mairie du Vigeant			86150	LE VIGEANT

### Symbiose Environnement

Monsieur	Christian	RANGER		Mairie du Vigeant			86150	LE VIGEANT
Monsieur	Philippe	ROYOUX			La Forêt		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Joël	BROCHET			La Chapelle Barbade		86150	MOUSSAC
Monsieur	Jean	CERISIER			L'Aumonerie		86150	MOUSSAC
Messieurs	Pascal et Henri	CERISIER			Les Roches		86150	MOUSSAC
Monsieur	Yvon	DEVAUX			La Barbade		86150	MOUSSAC
Monsieur	Gilles	DEVILLE			Chamousseau		86150	QUEAUX
Monsieur	Christian	GOUDESEUNE			La Verrerie		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Guy	GUIMBAUD			Verges		86150	QUEAUX
Monsieur	Michel	JOUHANNEAU			Laudonnière		86150	MOUSSAC
Monsieur	Alain	MAINFROID			La Châtre		86150	QUEAUX
Monsieur	Claude	THEVENET			La Vergne		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Jean-François	VIOLETTE			La Grande Fat		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Jack	WINGFIELD DIGBY			Chez Thimonier		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Philippe	GAUD		Association de sauvegarde du ruisseau de la Crochatière	Les Murs		86150	MOUSSAC
Monsieur	Bernard	GEAY		Association de sauvegarde du ruisseau de la Crochatière	Bagouère		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Philippe	NEVEU		Association de sauvegarde du ruisseau de la Crochatière	La Vergne		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Francis	CHANTIOUX		GAEC des Fouillarges	Les Grandes Fouillarges		86150	LE VIGEANT
Monsieur	Mathieu	FORMERY		Centre Régional de la Propriété Forestière	Zone artisanale Croix de la Cadoue	B.P. 7	86240	SMARVES Cedex
Monsieur	Jean	LAMOUREUX		Chambre d'Agriculture de la Vienne	2133 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX- BEAUVOIR
Monsieur	Gérard	SABOURIN	Le Vice- Président	Chambre d'Agriculture de la Vienne	La Palisse		86150	MILLAC
Monsieur	Robert	BERGER		Chambre de Commerce et de l'Industrie	Chez Foucher		86510	BRUX
Monsieur		Le Président	Le Président	Chambre des Métiers de la Vienne	19, rue Salvador Allende	B.P. 409	86010	POITIERS cedex

## Symbiose Environnement

Monsieur		COURTAUD		Comité Régional Olympique et Sportif de Poitou-Charentes	Place de la Mairie		86240	ITEUIL
Monsieur	Archibald	CAMPBELL			La Crochatière		86150	MOUSSAC
Monsieur	Jean	DE LA MESSELIERE			8, avenue de Lamballe		75016	PARIS
Monsieur	Claude	FUMERON			La Messelière		86150	QUEAUX
Monsieur	Jacques	GUION			La Messelière		86150	QUEAUX
Monsieur	Jean-Louis	PIERRE			La Crochatière		86150	MOUSSAC
Monsieur	Bernard	PORTERE			Le Couret		86150	QUEAUX
Monsieur	Marc	DE LA MESSELIERE			La Messelière		86150	QUEAUX
Monsieur		Le Président	Le Président	CDJA	2133 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX- BEAUVOIR
Monsieur	Philippe	ALAMOME		Confédération Paysane de la Vienne	Le Bagneau		86290	COULONGES
Monsieur		Le Président	Le Président	FDSEA	2133 route de Chauvigny		86550	MIGNALOUX- BEAUVOIR
Madame	Madeleine	DUQUESNE		Syndicat de la Propriété Agricole	Rue des Hospitaliers	B.P. 2	86130	SAINT- GEORGES-LES- BAILLARGEAUX
Monsieur	Gérard	DUCELLIER		Syndicat des Propriétaires Forestières Sylviculteurs de la Vienne	Beaupuy		86500	SAULGE

**ANNEXE**

**RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES**

## Symbiose Environnement

Date (2006)	26/04	26/04
N°relevé	1	8
Pente (%)	0	0
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	40	8
Exposition	S	O
Recouvrement total (%)	100	80
strate arborescente (%)		
strate arbustive (%)		
strate herbacée (%)	100	80
strate muscino-lichenique (%)		
Hauteur strate arborescente (m)	20	
strate arbustive (m)		
strate herbacée (m)	0.2.	0.15
strate muscino-lichenique (%)		
Nombre d'espèces		
<b>Strate herbacée</b>		
<i>Allium ursinum</i>	<b>5.5</b>	
<i>Galium aparine</i>	3.3	1.1
<i>Ranunculus ficaria</i>	<b>2.3</b>	<b>5.5</b>
<i>Melica uniflora</i>	2.2	2.3
<i>Urtica dioica</i>	1.2	1.1
<i>Ranunculus repens</i>	1.1	2.1
<i>Arum italicum</i>	1.1	+1
<i>Lamium galeobdolon</i>	3.4	
<i>Glechoma hederacea</i>	2.3	
<i>Potentilla veris</i>	1.2	
<i>Filipendula ulmaria</i>	1.2	
<i>Geum urbanum</i>	1.2	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	1.2	
<i>Lathraea squamaria</i>	1.2	
<i>Alliaria petiolata</i>	1.1	
<i>Iris pseudacorus</i>	1.1	

Relevés des ourlets de ruisseaux

Date (2006)	26/04	9/06
N°relevé	4	28
Pente (%)	10	5
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	15	20
Exposition	E	O
Recouvrement total (%)	100	100
strate arborescente (%)		
strate arbustive (%)		
strate Chaméphytique (%)		
strate herbacée (%)	100	100
strate muscino-lichenique (%)		
Hauteur strate arborescente (m)		
strate arbustive (m)		
strate Chaméphytique (m)		
strate herbacée (m)	0.20	0.80
strate muscino-lichenique (%)		
Nombre d'espèces		
Strate herbacée		
<i>Iris pseudacorus</i>	+1	
<i>Nasturtium officinale</i>	5.5	
<i>Apium inundatum</i>	2.3	
<i>Glyceria fluitans</i>	1.2	
<i>Juncus effusus</i>	1.2	
<i>Juncus inflexus</i>	1.2	
<i>Lythrum salicaria</i>	1.1	
<i>Myosotis scorpioides</i>	+1	
<i>Stellaria uliginosa</i>	+1	
<i>Sparganium ramosum</i>		5.5
<i>Myosotis scorpioides</i>		4.5
<i>Nasturtium officinale</i>		3.5
<i>Glyceria fluitans</i>		3.5
<i>Bolboschoenus maritimus</i>		3.5
<i>Alisma plantago aquatica</i>		2.3
<i>Mentha aquatica</i>		2.3
<i>Juncus acutiflorus</i>		2.2
<i>Lycopus europaeus</i>		1.2
<i>Scrofularia aquatica</i>		+1
<i>Carex paniculata</i>		+1

Relevés des fossés

*Symbiose Environnement*

Date (2006)	2/05	9/06
N°relevé	15	20
Pente (%)	10	0
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	40	30
Exposition	N-O	O
Recouvrement total (%)	100	90
strate arborescente (%)		
strate arbustive (%)		5
strate herbacée (%)	100	90
strate muscino-lichenique (%)		
Hauteur strate arborescente (m)		
strate arbustive (m)		1
strate herbacée (m)	0.10	1
strate muscino-lichenique (%)		
Nombre d'espèces		
<b>Strate arbustive</b>		
<i>Alnus glutinosa</i>		1.1
<b>Strate herbacée</b>		
<i>Mentha aquatica</i>	+1	2.3
<i>Carex vesicaria</i>	5.5	
<i>Carex elata</i>	2.2	
<i>Urtica dioica</i>	1.2	
<i>Ranunculus repens</i>	1.2	
<i>Juncus inflexus</i>	1.2	
<i>Senecio aquaticus</i>	+1	
<i>Symphytum officinale</i>	+1	
<i>Veronica beccabunga</i>	+1	
<i>Carex elata</i>		5.5
<i>Equisetum fluviatile</i>		1.3
<i>Epilobium hirsutum</i>		1.1
<i>Galium uliginosum</i>		1.1
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		1.1
<i>Lycopus europaeus</i>		1.1
<i>Lysimachia vulgaris</i>		1.1
<i>Ranunculus flammula</i>		1.1
<i>Iris pseudacorus</i>		+1
<i>Poa trivialis</i>		+1
<i>Carex acuta</i>		+1
<i>Valeriana officinalis</i>		+1

Relevés en caricaie

**Symbiose Environnement**

Date (2006)	9/06	9/06	9/06	9/06	9/06	9/06
N°relevé	21	24	23	22	25	27
Pente (%)	0	0	0	0	0	<5
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	20	30	30	30	50	30
Exposition			O	O		SE
Recouvrement total (%)	90	100	100	100	100	100
strate arborescente (%)						
strate arbustive (%)	<5				15	
strate herbacée (%)	90	100	100	100	100	100
strate muscino-lichenique (%)						
Hauteur strate arborescente (m)						
strate arbustive (m)	0.8				3	
strate herbacée (m)	0.30	0.60	0.50	0.80	0.50	0.50
strate muscino-lichenique (%)						
Nombre d'espèces						
<b>Strate arbustive</b>						
<i>Salix atrocinerea</i>	1.1					
<i>Quercus pedunculata</i>					2.3	
<b>Strate herbacée</b>						
<i>Juncus acutiflorus</i>	<b>3.5</b>	<b>4.5</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>		
<i>Iris pseudacorus</i>	1.1	+1	+1	1.1		
<i>Leucanthemum vulgare</i>			1.2	1.1	+1	2.3
<i>Carex panicea</i>			3.5	2.3	2.3	3.5
<i>Mentha aquatica</i>	2.3	2.3		2.3		
<i>Pulicaria dysenterica</i>	2.3		1.1		+1	
<i>Rumex acetosa</i>		1.1	+1			1.1
<i>Rumex crispus</i>		1.1		1.1	1.1	
<i>Silene flos-cuculi</i>		1.1	1.1		+1	
<i>Holcus lanatus</i>				2.3	1.1	3.5
<i>Anthoxanthum odoratum</i>			1.3	1.3		3.5
<i>Festuca gp ovina</i>			3.5		1.1	2.3
<i>Carex flacca ssp flacca</i>			3.5	3.5		1.1
<i>Cirsium dissectum</i>			1.1	1.3	+1	
<i>Briza media</i>			+1	+1		+1
<i>Carum verticillatum</i>			2.3	+1	2.3	
<i>Molinia caerulea</i>			<b>3.5</b>	+1	<b>5.5</b>	
<i>Orchis laxiflora</i>			+1	+1	+1	
<i>Agrostis sp</i>	2.3					2.3
<i>Lythrum salicaria</i>	1.1	2.3				
<i>Galium uliginosum</i>	1.1			2.3		
<i>Carex elata</i>	+1		+1			
<i>Ranunculus repens</i>		2.3		2.3		
<i>Potentilla reptans</i>		1.2				1.1
<i>Carex hirta</i>		+1			+1	
<i>Ranunculus acer</i>			1.1		+1	
<i>Lotus corniculatus</i>			+1			2.3

### Symbiose Environnement

<i>Bromus commutatus</i>		2.3	1.3		
<i>Centaurea nigra</i>		1.1			1.1
<i>Juncus conglomeratus</i>			1.2	+1	
<i>Lotus uliginosus</i>		1.1	1.1		
<i>Prunella grandiflora</i>		1.1	1.1		
<i>Silaum silaus</i>		1.1	1.1		
<i>Festuca gp rubra</i>				2.3	5.5
<i>Scorzonera humilis</i>				+1	1.1
<i>Ranunculus flammula</i>	3.5				
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	1.2				
<i>Myosotis scorpioides</i>	1.1				
<i>Juncus inflexus</i>	+1				
<i>Carex vesicaria</i>	+1				
<i>Valeriana dioica</i>		5.5			
<i>Valeriana officinalis</i>		3.5			
<i>Carex disticha</i>		2.3			
<i>Carex echinata</i>		1.1			
<i>Lycopus europaeus</i>		1.1			
<i>Stellaria uliginosa</i>		+1			
<i>Eupatorium cannabinum</i>		+1			
<i>Poa trivialis</i>		2.3			
<i>Dactylis glomerata</i>		1.3			
<i>Epilobium tetragonum</i>		1.1			
<i>Cynosurus cristatus</i>		+1			
<i>Epilobium sp</i>			2.3		
<i>Epilobium hirsutum</i>			1.1		
<i>Sonchus asper</i>			1.1		
<i>Carex flava</i>			+1		
<i>Carex hostiana</i>				2.3	
<i>Cirsium palustre</i>				+1	
<i>Dryopteris filix-mas</i>				+1	
<i>Luzula campestris</i>					3.5
<i>Polygala vulgaris</i>					2.3
<i>Vicia hirsuta</i>					1.1
<i>Carex pilulifera</i>					2.3
<i>Danthonia decumbens</i>					1.3
<i>Filipendula ulmaria</i>					3.5
<i>Potentilla montana</i>					3.5
<i>Galium verum</i>					2.3
<i>Coeloglossum viride</i>					1.1

Relevés des prairies humides non exploitées



Symbiose Environnement

Date (2006)	9/06
N°relevé	26
Pente (%)	0
Surface du relevé (m <sup>2</sup> )	40
Exposition	S
Recouvrement total (%)	100
strate arbustive (%)	30
strate Chaméphytique (%)	90
strate herbacée (%)	20
Hauteur strate arbustive (m)	3
strate Chaméphytique (m)	3
strate herbacée (m)	0.50
Nombre d'espèces	
<b>Strate arbustive</b>	
<i>Frangula dodonei</i>	3.5
<i>Crataegus monogyna</i>	1.1
<i>Prunus spinosa</i>	1.1
<i>Lonicera periclymenum</i>	1.1
<b>Strate chaméphytique</b>	
<i>Erica scoparia</i>	5.5
<i>Erica cinerea</i>	1.1
<i>Calluna vulgaris</i>	1.1
<i>Ulex minor</i>	2.3
<b>Strate herbacée</b>	
<i>Asphodellus albus</i>	2.3
<i>Peucedanum sp</i>	2.3
<i>Molinia caerulea</i>	2.3
<i>Teucrium scorodonia</i>	1.1
<i>Rubia peregrina</i>	1.1
<i>Rubus fruticosus</i>	1.3

Relevé de la lande (Brande)

**Symbiose Environnement**

Date (2006)	26/04	2/05	2/05	26/04	26/04	26/04	2/05
N°relevé	7	12	13	9	11	10	14
Pente (%)	20	0	<5	0	0	0	<5
Surface du relevé (m²)	50	50	50	50	50	40	15
Exposition	O	-	-	N	-	-	N
Recouvrement total (%)	100	100	100	50	100	100	100
strate arborescente (%)	90	80	80	40	50	90	0
strate arbustive (%)	20	50	70	70	100	80	15
strate herbacée (%)	100	80	80	50	50	50	100
strate muscino-lichenique (%)		30	30				
Hauteur strate arborescente (m)	20	18	18	12	15	13	
strate arbustive (m)	5	12	10	6	8	4	2
strate herbacée (m)	0.30	0.30	0.3/1	0.10	0.10	0.10	0.30
strate muscino-lichenique (%)		0.05	0.05				
Nombre d'espèces	9	25	20	11	17	20	20
<b>Strate arborescente</b>							
<i>Fraxinus excelsior</i>	5.1	4.5	3.4	2.2	2.2		
<i>Alnus glutinosa</i>			2.1	2.1	+1	2.2	
<i>Populus nigra</i>						5.5	
<i>Acer campestre</i>	1.2						
<i>Betula pubescens</i>						2.3	
<i>Carpinus betulus</i>					1.2		
<i>Quercus pendunculata</i>					2.1		
<b>Strate arbustive</b>							
<i>Corylus avellana</i>	2.2	4.5			5.5	+1	
<i>Sambucus nigra</i>			+1		+1	2.1	
<i>Crataegus monogyna</i>		1.1				+1	
<i>Salix atrocinerea</i>		1.1		4.5			
<i>Ruscus aculeatus</i>					+1	+1	
<i>Fraxinus excelsior</i>		1.1					
<i>Rosa canina</i>		+1					
<i>Lonicera peryclimenum</i>			1.1				
<i>Prunus spinosa</i>						1.1	
<i>Tamus communis</i>					+1		
<i>Evonymus europaeus</i>			+1				
<i>Alnus glutinosa</i>							2.1
<i>Betula pubescens</i>						+1	
<i>Humulus lupulus</i>						1.1	
<i>Ligustrum vulgare</i>					1.1		
<i>Rhamnus alaternus</i>						3.3	
<b>Strate herbacée</b>							
<i>Glechoma hederacea</i>	3.5	3.5	1.3	1.2	1.2		+1
<i>Arum italicum</i>	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	2.3	
<i>Galium aparine</i>	2.2	2.3	2.3			1.3	1.1
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	5.5	2.2	1.1	1.1			
<i>Alliaria petiolata</i>		1.3	+1		+1	+1	
<i>Phyllitis scolopendrium</i>		1.1	1.1		1.1	3.3	
<i>Mercurialis perennis</i>	5.5	1.2		+1			
<i>Ranunculus repens</i>		2.2	2.3				4.5
<i>Urtica dioica</i>		1.1	3.4			1.1	
<i>Ranunculus ficaria</i>		5.5	2.3	3.5	4.5	3.5	
<i>Dryopteris filix-mas</i>	+1					+1	
<i>Lamium galeobdolon</i>		1.2	3.5				
<i>Poa nemoralis</i>		1.2					3.5
<i>Rubus fruticosus</i>		1.1		1.1			
<i>Solanum dulcamara</i>		1.1	2.3				
<i>Dryopteris affinis</i>		+1	3.3				
<i>Hedera helix</i>		+1	1.1				

## Symbiose Environnement

<i>Iris pseudacorus</i>	+1	1.1			
<i>Melica uniflora</i>			1.2		1.2
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	2.3				
<i>Dryopteris dilatata</i>	+1				
<i>Filipendula ulmaria</i>		1.2			
<i>Anemone sylvestris</i>			1.2		
<i>Allium ursinum</i>				1.1	
<i>Orchis mascula</i>				1.1	
<i>Viola riviniana</i>				1.1	
<i>Lathraea squamaria</i>					1.1
<i>Ajuga reptans</i>					1.2
<i>Arctium nemorosum</i>					+1
<i>Cardamine pratensis</i>					1.2
<i>Cirsium arvense</i>					1.1
<i>Juncus inflexus</i>					3.5
<i>Lotus uliginosus</i>					1.3
<i>Lychnis flos-cuculi</i>					+1
<i>Lysimachia nummularia</i>					2.3
<i>Lythrum salicaria</i>					+1
<i>Mentha suaveolens</i>					3.4
<i>Myosotis scorpioides</i>					+1
<i>Ranunculus acris</i>					1.1
<i>Rumex sp</i>					+1
<i>Stellaria uliginosa</i>					2.3
<i>Veronica chamaedrys</i>					2.2
Complexe muscinal	3.5	3.5			

Relevés des ripisylves

## Symbiose Environnement

Date (2006)	26/04	26/04	2/05	2/05	2/05
N°relevé	5	6	16	17	18
Pente (%)	10	40	30	30	0
Surface du relevé (m²)	30	50	50	80	80
Exposition	O	O	O	O	O
Recouvrement total (%)	100	100	100	100	100
strate arborescente (%)	100	90	90	80	100
strate arbustive (%)	30	30	80	30	20
strate herbacée (%)	100	100	100	100	30
strate muscino-lichenique (%)					
Hauteur strate arborescente (m)	20	18	18	17	18
strate arbustive (m)	6	4	8	5	4
strate herbacée (m)	0.30	0.30/1	0.30	0.30	0.30
strate muscino-lichenique (%)					
Nombre d'espèces					
<b>Strate arborescente</b>					
<i>Populus nigra</i>	2.1				
<i>Acer campestre</i>	5.5	5.5	5.5		
<i>Carpinus betulus</i>		2.3			5.5
<i>Quercus robur</i>				5.5	2.3
<b>Strate arbustive</b>					
<i>Crataegus monogyna</i>		1.1	2.1	3.5	2.3
<i>Corylus avellana</i>			3.5	1.1	+1
<i>Acer campestre</i>	3.3		2.2		
<i>Sambucus nigra</i>	1.1		1.1		
<i>Ruscus aculeatus</i>			2.3	1.2	
<i>Tamus communis</i>			+1	1.1	
<i>Lonicera peryclimenum</i>				1.1	2.2
<i>Prunus spinosa</i>				1.1	1.1
<i>Carpinus betulus</i>				+1	1.1
<i>Ruscus aculeatus</i>		3.5			
<i>Clematis vitalba</i>		1.1			
<i>Evonymus europaeus</i>				+1	
<b>Strate herbacée</b>					
<i>Arum italicum</i>	2.1	2.3	1.1	+1	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	1.1	2.3	5.5	2.2	
<i>Glechoma hederacea</i>		4.5	3.5	1.2	
<i>Allium ursinum</i>	5.5	3.5			
<i>Galium aparine</i>	1.1			1.1	
<i>Dryopteris filix-mas</i>		+1	+1		
<i>Melica uniflora</i>			3.5	5.5	
<i>Rubus fruticosus</i>			1.1	2.2	
<i>Lamium galeobdolon</i>	2.3				
<i>Phyllitis scolopendrium</i>		2.2			
<i>Ranunculus ficaria</i>			3.5		
<i>Stellaria holostea</i>			2.3		
<i>Geum urbanum</i>			1.1		
<i>Geranium robertianum</i>				1.1	
<i>Viola sp</i>				1.1	
<i>Alliaria petiolata</i>				+1	
<i>Rubia peregrina</i>					+1
<i>Agrostis</i>					2.2
<i>Stachys officinalis</i>					1.2
Complexe muscinal					

Relevés des boisements de feuillus

